

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

COMPTE RENDU INTEGRAL — 24^e SEANCE

Séance du Lundi 19 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3215).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 3216).
3. — Hommage à une délégation du Sénat des Etats-Unis d'Amérique (p. 3216).
4. — Loi de finances pour 1985. — Discussion d'un projet de loi (p. 3216).

Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; René Monory.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget) ; Jacques Descours Desacres, Camille Vallin, le rapporteur général, le ministre.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

MM. André Fosset, au nom de la commission des finances, le secrétaire d'Etat, le président, Bernard Barbier, président de la délégation du Sénat pour la planification ; le ministre, Christian Poncelet.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS

MM. le président, Christian Poncelet, le ministre, Mme Hélène Luc, MM. Jacques Pelletier, Tony Larue, Georges Lombard, le secrétaire d'Etat, Pierre-Christian Taittinger, Camille Vallin ; Stéphane Bonduel, Louis Virapoullé, Jean-François Pintat, Michel Souplet, Jean-Pierre Fourcade.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Dépôt de propositions de loi (p. 3258).
6. — Dépôt d'un rapport (p. 3258).
7. — Dépôt d'avis (p. 3258).
8. — Ordre du jour (p. 3258).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du vendredi 16 novembre 1984 a été distribué.

Il n'y a pas d'observations ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 19 novembre 1984, le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 68, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 3 —

HOMMAGE A UNE DELEGATION DU SENAT
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

M. le président. J'ai l'honneur de saluer la présence, dans la tribune officielle, d'une délégation de sénateurs des Etats-Unis d'Amérique qui sont actuellement à Paris.

Je voudrais leur témoigner en votre nom, mes chers collègues, la joie qu'ils nous font d'être présents dans notre maison et la sympathie que nous portons au peuple des Etats-Unis qui, à différentes reprises, notamment voilà quarante ans, nous a aidés à libérer notre pays.

Chers collègues des Etats-Unis, le Sénat tout entier se joint à moi pour vous saluer et vous remercier. (MM. les ministres, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent vivement.)

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1985

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 68 et 69 (1984-1985).]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances était fixé à aujourd'hui, lundi 19 novembre 1984, à seize heures.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget pour 1985 — ce n'est un secret pour personne — a connu une élaboration difficile.

Prisonnier de choix politiques malencontreux dont les conséquences pèsent aujourd'hui très lourd, face à l'engagement pris par le Président de la République de réduire d'un point les prélèvements obligatoires, bref, coincé entre l'héritage et la promesse, vous étiez en charge, monsieur le ministre, d'une mission plus que difficile, voire proprement impossible. L'avez-vous remplie ? Je crains que non.

Mes chers collègues, en introduction à ce propos, je voudrais vous rappeler quel est aujourd'hui l'état de la maison France.

Notre pays est gravement endetté. Sa dette extérieure approche 600 milliards de francs. Depuis 1981, elle a été multipliée par deux et demi en francs et par trois en dollars ; elle représente 12 000 francs par Français ; son service atteint 72 milliards de francs, chiffre que l'on peut rapprocher — pour fixer les idées — du rendement de la taxe professionnelle de même grandeur. Le choc que constitue l'endettement de la France a été comparé au second choc pétrolier. La ponction qu'il opère sur nos ressources est, en effet, du même ordre. Si le dollar venait à baisser, ce qu'il faut souhaiter, cette charge serait, bien sûr, allégée.

Une telle dérive conduit à s'interroger. Dans les pays scandinaves — notre collègue M. Marcel Lucotte le rappelait la semaine dernière — la dette, tant intérieure qu'extérieure, est gérée par une commission du Parlement composée, à parts égales, de représentants de la majorité et de l'opposition. Sage principe dont nous pourrions nous inspirer ! En effet, quand il

atteint un tel niveau, l'endettement devient une affaire d'intérêt national qui, au-delà des choix d'une majorité politique quelle qu'elle soit, concerne le pays tout entier car, en cas d'alternance, c'est lui qui doit l'assumer.

La dette intérieure s'élève à 870 milliards de francs. Elle a presque doublé depuis 1981. Sa charge ne cesse d'augmenter. Elle a été de 70 milliards de francs cette année ; elle sera de 84 milliards de francs l'année prochaine, à la condition — ce sont les calculs du Gouvernement — que les taux d'intérêt baissent de 11 p. 100 à 8,5 p. 100, ce qui n'est pas certain.

Cette augmentation est de 20 p. 100. Cette charge de la dette intérieure atteindra 100 milliards de francs en 1988. Vous me répondrez sans doute, tout à l'heure, monsieur le ministre, que cette dette intérieure est inférieure à celle de certains pays industriels comparables ; mais sur ce point, je crois devoir faire deux observations.

D'une part, elle s'accompagne paradoxalement d'une chute de l'investissement puisque l'investissement industriel a reculé de 18 p. 100 en trois ans. Il suffit de songer à la situation dans l'industrie automobile avec le doublement des importations, pour mesurer la gravité de cette évolution. Surtout cette dette intérieure « à la française » — si j'ose dire — n'est couverte qu'à 60 p. 100 par l'épargne ; le solde l'est par création monétaire, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis et au Japon. Elle est donc facteur d'inflation.

D'où un dilemme qui est parfaitement souligné dans le rapport bleu économique et financier qui accompagne le budget. Je cite : « Un financement monétaire accru relancerait les tensions inflationnistes par un excès de liquidité mise en circulation. Un financement par emprunt compromettrait l'effort pour orienter l'épargne vers l'investissement productif. » On ne peut pas mieux dire. Le dilemme est là et je crains que vous n'y échappiez pas.

Second point noir : l'accumulation des déficits. Notre balance commerciale se redresse — c'est vrai — mais lentement. Nous revenons de loin : en 1982, le déficit de nos échanges extérieurs était de 102 milliards de francs ; en 1983, il était de 43 milliards de francs ; en 1984, il sera vraisemblablement de 20 milliards de francs — on espérait 7 milliards de francs — malgré un prix du pétrole revenu en dollars constants à celui qui était le sien avant le premier choc pétrolier et malgré une reprise mondiale que nous aurons ratée, comme le rappelait fort pertinemment le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Notre balance des paiements, c'est vrai aussi, se redresse, mais ô combien lentement ! En 1982, son déficit était de 79 milliards de francs ; en 1983, de 36 milliards de francs ; en 1984, il devrait être de 10 ou 15 milliards de francs. C'est mieux, mais il faut savoir que, tant que nous n'atteindrons pas à l'excédent, notre pays, chaque jour qui passe, s'endettera un peu plus.

Troisième poste de déficit, le déficit du budget. Là il n'y a aucune amélioration : en 1982, il était de 99 milliards de francs ; en 1983, de 130 milliards de francs ; en 1984, de 140 milliards de francs. Il y a, mes chers collègues, aggravation en francs constants. En quatre ans, si l'on en croit les prévisions budgétaires pour 1985, ce déficit cumulé atteindra près de 500 milliards de francs, cela au moment où l'épargne fléchit, puisqu'elle atteint aujourd'hui son plus bas niveau historique, soit 13,3 p. 100.

Enfin, l'inflation résiste. Elle sera en 1984 proche de 7 p. 100. C'est mieux, me direz-vous, que le chiffre connu dans les années antérieures. Mais ce chiffre doit être référé, premièrement, à une pause salariale manifeste ; deuxièmement, au maintien d'un blocage des prix que vous vous employez à assouplir, monsieur le ministre, et je vous en donne acte, mais qui pèse encore sur plus du tiers des produits industriels.

Cette inflation, telle que nous la vivons, est la plus forte de tous les pays industriels, Italie exceptée. Elle est supérieure de 30 p. 100 à celle de nos voisins. L'écart entre la hausse de nos prix et la moyenne européenne est aujourd'hui de trois points ; il est de cinq points avec la République fédérale d'Allemagne, notre principal client et fournisseur, ce qui pèsera sur nos exportations l'an prochain.

Enfin, dernier chapitre que j'aborde — de loin le plus douloureux — le chômage s'alourdit encore : il frappe aujourd'hui près de 2 500 000 personnes, dont près de 900 000 — chiffre record — non indemnisées ; 423 000 personnes ne perçoivent plus que 40 francs par jour, d'où l'apparition d'une nouvelle pauvreté dont le poids retombe sur les bureaux d'aide sociale des collectivités locales. Ainsi, il ressort de ces chiffres que la stagnation de l'économie peut être plus inégalitaire encore que la croissance, fût-elle américaine.

Au terme de trois années d'une gestion malheureuse, le constat le plus objectif que l'on peut faire est que la France a vécu à crédit ; s'endettant sans investir, elle a tiré une traite sur l'avenir, atteinte précisément sur l'après 1986.

Alors que les grands équilibres sont loin d'être rétablis, alors que la charge de l'endettement ne cesse de croître, alors que l'épargne est à la fois en déclin et abusivement sollicitée par l'Etat — je rappelle qu'une part de 40 p. 100 du marché des obligations lui est réservée — comment trouver les moyens de la modernisation du pays ?

La tâche se complique encore, mes chers collègues, puisque, paradoxalement, le budget de 1985 prévoit une réduction de un point des prélèvements obligatoires. Il y a là, pour l'esprit le moins averti, une contradiction, qui est véritablement insurmontable.

Effectivement, monsieur le ministre, je crains que vous ne la surmontiez pas ou alors, si cela peut paraître, c'est au prix d'une présentation du budget qui, aux yeux de la commission des finances du Sénat, comporte, d'une part, un pari singulièrement risqué sur l'avenir et, d'autre part — il faut bien le dire — un certain nombre d'artifices.

Pour l'avenir, votre budget comporte, nous semble-t-il, une évidente surestimation des recettes. En effet, celles-ci sont fondées sur des prévisions de croissance pour l'an prochain qui nous paraissent éminemment fragiles.

Le produit intérieur brut devrait augmenter de 1,8 p. 100. Comment ? Grâce à une progression de la consommation intérieure de 1,5 p. 100, due à la baisse des impôts — mais pouvons-nous oublier, dans le même temps, la hausse d'un certain nombre de tarifs publics ? — et grâce à une reprise de l'investissement de 2,5 p. 100 ; mais faut-il oublier que nos entreprises restent très endettées, que l'amélioration de leur marge est consacrée d'abord au désendettement, que les taux d'intérêts réels qu'elles supportent — je dis bien réels et non pas nominaux — s'alourdissent ?

Les exportations croîtraient de 4,1 p. 100. Et là, à l'évidence, il semble bien, mes chers collègues, que le Gouvernement pêche par optimisme. Faut-il oublier que la demande mondiale sera, selon toute vraisemblance, moins soutenue en 1985 qu'elle ne le fut en 1984 si, comme il est probable, la conjoncture américaine se ralentit ?

Faut-il oublier que les effets de la troisième dévaluation de mars 1983 sont aujourd'hui effacés ? Faut-il oublier, enfin, que notre taux d'inflation reste élevé ?

Pour tout dire, en l'état actuel des choses, l'équilibre de la balance commerciale, dont vous pensez qu'il pourrait être atteint l'année prochaine, l'excédent de la balance des paiements seront très difficiles à atteindre.

A cet égard, cependant, la commission des finances du Sénat considère comme une fait positif, monsieur le ministre, que vous vous soyez engagé devant l'Assemblée nationale à revenir à une règle toujours respectée par les gouvernements d'avant 1981 et qui avait été fort malheureusement abandonnée depuis, celle de la publication de l'état mensuel de l'exécution du budget. Les travaux du Parlement y gagneront, j'en suis sûr, en clarté et le Gouvernement en crédibilité.

Deuxième point, que faut-il penser maintenant de la baisse de 1 point des prélèvements obligatoires, qui a fait l'objet depuis plus d'un mois de certaines polémiques que, mes chers collègues, vous avez certainement à l'esprit ? Il y va d'environ 46 milliards de francs.

Je reconnais bien volontiers que l'augmentation de ces prélèvements obligatoires ne date pas d'aujourd'hui ; mais reconnaissons aussi qu'elle s'est accélérée singulièrement depuis 1981. Elle atteint en ce moment 44 p. 100 contre 37 p. 100 par exemple en République fédérale d'Allemagne. Pour fixer les idées, sachons que si notre pays connaissait aujourd'hui — nous en sommes très loin, nous en étions déjà loin avant 1981, mais nous en sommes encore davantage éloignés depuis — un taux de prélèvement égal à celui de la République fédérale d'Allemagne, ce sont 294 milliards de francs qui ne seraient plus prélevés sur la richesse nationale.

Comment parvenir à ce paradoxe qui consiste, à ressources décroissantes, à construire un budget d'avenir tout en diminuant la pression sur les prélèvements obligatoires ?

Une première mesure ressemble fort, mes chers collègues — il faut le dire sans polémique inutile — à un artifice. On se demande d'ailleurs pourquoi ne pas y avoir pensé plus tôt. La taxe sur les salaires, que l'Etat se verse à lui-même, est supprimée ; ainsi 5 milliards de francs disparaissent et des dépenses et des ressources. C'est une procédure comptable habile, mais, vous en conviendrez, sans signification budgétaire.

Deuxième mesure : le prélèvement exceptionnel de 1 p. 100 sur les salaires, mais non sur les revenus des valeurs mobilières après le vote d'un amendement à l'Assemblée nationale, institué pour combler le déficit de la sécurité sociale, soit 12 milliards de francs, est supprimé. Ici, une observation indispensable : compte tenu du fait que l'excédent actuel et temporaire des comptes de la sécurité sociale, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, risque de disparaître l'an prochain, cette mesure nous paraît bien audacieuse.

Troisième mesure : l'impôt sur le revenu des personnes physiques est abaissé de 5 p. 100, soit pour l'Etat un manque à gagner de 10 milliards de francs. Cette mesure pour laquelle, à l'évidence, les préoccupations électorales ne sont pas absentes, appelle plusieurs observations.

Premièrement, en 1983 — nos comptes, je crois, sont exacts — l'impôt sur le revenu des personnes physiques a augmenté de 17 p. 100. En trois ans, depuis la fin de 1981, impôts sur le revenu plus cotisations sociales ont entraîné un prélèvement supplémentaire de 60 milliards de francs ; les 10 milliards de francs qu'on nous offre aujourd'hui sont donc bien loin des 60 milliards de francs d'hier.

Deuxième observation : il faut le rappeler et je le ferai inlassablement, à chaque occasion — je l'ai fait l'année dernière et je persévère — la répartition de l'impôt sur les personnes physiques est, en France, l'une des plus inégalitaires de tous les pays industriels. J'entends bien que, dans l'ensemble des revenus de l'Etat, la part de l'impôt sur les personnes physiques, en France, peut être inférieure à ce qu'elle est en Allemagne fédérale. Il ne s'agit pas de cela ; il s'agit, à l'intérieur de cet impôt, de sa répartition par tranches de contribuables. J'observe que sept millions de contribuables dans notre pays sont exemptés d'impôt sur le revenu — en Grande-Bretagne, ils sont tout juste trois millions — mais surtout je relève que 3 p. 100 des autres, c'est-à-dire des quinze millions de contribuables qui paient l'impôt sur le revenu, supportent 32 p. 100 de son produit.

Or, mes chers collègues, c'est précisément dans cette classe de contribuables, cadres moyens et supérieurs, que l'on trouve selon toute vraisemblance le maximum de personnes susceptibles de créer une entreprise, d'oser engager leurs biens propres dans l'aventure d'une entreprise nouvelle.

Troisième constatation : le poids de l'impôt sur les grandes fortunes est aggravé et cela même si l'effet ne porte pas sur des sommes importantes, contrairement aux promesses formelles que le Premier ministre d'aujourd'hui, alors à l'époque ministre délégué au budget, avait faites devant notre Haute Assemblée ; il s'était engagé à ce qu'il n'y ait pas de dérive de l'I. G. F.

Or, cette année, les tranches de l'impôt sur les grandes fortunes sont moins réévaluées que celles de l'impôt sur les personnes physiques. C'est une disposition que votre commission des finances vous demandera de redresser.

Aucune limite, mes chers collègues — et nous aurions souhaité qu'après trois ans de réflexion le Gouvernement entre dans nos vues, car le Sénat, voici déjà trois ans, l'avait demandé — aucune limite n'est fixée, contrairement à ce qui se passe dans les pays industriels comparables aux nôtres, à l'imposition globale supportée par certains contribuables. Chez l'un, c'est 70 p. 100, chez l'autre — en Suède par exemple — c'est 80 p. 100. Il arrive, en France, aujourd'hui, que certains contribuables, pour honorer leur cascade d'impôts, soient obligés de « mordre », si j'ose dire, sur leurs biens propres. Cela n'est pas sain et votre commission des finances vous demandera de bien vouloir la suivre en adoptant l'amendement qu'elle déposera en ce sens à l'instigation de son président.

Enfin, dernier point relatif à l'I. R. P. P. — impôt sur le revenu des personnes physiques : aucun remède n'est apporté au privilège fiscal dont jouissent aujourd'hui les couples non mariés par rapport à ceux qui le sont. Actuellement, mes chers collègues, le concubinage permet de diviser par deux le revenu imposable d'un couple dont les deux partenaires travaillent. Tel est le constat d'un éminent rapport que vient de publier tout récemment le comité économique et social. C'est ainsi que plus de deux millions de personnes vivent dans notre pays en cohabitation. Il faudrait, même si la mesure est techniquement délicate, et nous le savons bien, penser à porter remède à une situation qui favorise et accélère la désagrégation de la cellule familiale.

Mais dans le temps même où l'impôt sur les personnes physiques connaît une légère décade, les taxes sur les produits d'usage ou services similaires, sur les produits pétroliers — plus 14 milliards de francs — sur le téléphone — plus 8 300 millions de francs — augmentent, et de quelle façon !

S'agit-il, mes chers collègues, d'un retour à la vérité des prix ? S'il en était ainsi, nous pourrions l'entendre et l'accepter. En fait, j'observe que le prix du pétrole baisse même si, en francs constants, il baisse beaucoup moins qu'en dollar ; j'observe surtout que le téléphone, de son côté, bénéficie des progrès des techniques de la communication qui sont considérables. Comment expliquer que leur coût pour l'utilisateur augmente alors que leur prix de revient baisse ? Faire un pari comme celui-ci, monsieur le ministre, c'est tout simplement transformer la redevance en impôt.

Cela pose plusieurs problèmes et, tout d'abord, deux problèmes de droit. Puisqu'il s'agit d'un impôt, il doit être soumis au Parlement, ce qui n'est pas le cas. En outre, le budget annexe des P. T. T. est convié à abonder le budget général bien au-delà des dispositions prévues par la loi organique de 1959.

Mais au fond, il s'agit d'une aggravation de la fiscalité indirecte si souvent dénoncée par la majorité d'aujourd'hui lorsqu'elle était dans l'opposition parce que la plus injuste.

Il est vrai — et cela explique tout — qu'il ne s'agit pas de prélèvements obligatoires. On oserait presque les qualifier de prélèvements semi-obligatoires ou facultatifs et, du même coup, la fiction de l'allègement des prélèvements vraiment obligatoires est sauve.

Au total, mes chers collègues, la ponction sur le revenu des ménages sera réduite d'environ 10 milliards de francs.

Qu'en est-il des entreprises ? Je relèverai deux points positifs.

D'abord, la taxe professionnelle est réduite de 10 milliards de francs, c'est un premier pas ; ensuite, le niveau de son plafonnement sur la valeur ajoutée est ramené de 6 p. 100 à 5 p. 100, c'est un second pas, même si c'est très loin des vœux exprimés par l'ensemble des organisations professionnelles, qui souhaitent que l'on descende à 3 p. 100, voire 2 p. 100 ; mais enfin, la mesure va dans la bonne direction.

En revanche, ces mêmes entreprises subissent de plein fouet l'alourdissement des taxes dont je parlais tout à l'heure et dont le poids est estimé à environ 8 milliards de francs.

La provision pour investissements, au titre de la participation, une des rares dispositions qui avaient survécu au changement de Gouvernement en 1981 — et Dieu sait si nous avons besoin d'investir — est supprimée dans le régime commun et réduite dans le régime dérogatoire.

Votre commission, sur ce point également, vous proposera un redressement du dispositif. Aucune incitation n'est prévue pour l'investissement ; vous vous en êtes expliqué, monsieur le ministre, et j'ai lu le discours que vous avez prononcé à l'Assemblée nationale ; je dois dire que votre réponse ne m'a pas satisfait.

Pourquoi ne pas faire tout simplement ce qu'ont fait les Allemands l'année dernière, ce qu'ont fait les Britanniques, ce que font, d'une manière détournée, les Américains du nord, pourquoi ne pas prendre le pari de donner un coup de fouet à l'investissement, alors que nous avons sur nos concurrents un retard considérable ?

Cela coûte cher, me direz-vous ! Je le sais bien, mais vous savez aussi qu'au terme du mécanisme vous récupérez, grâce à un sursaut d'activité, ce que vous aurez consenti en perte d'impôts.

Il est une autre raison que vous tairez peut-être, mais que je crois connaître : il est vrai que si nous relançons fortement l'équipement des entreprises, nous serions conduits, comme l'a d'ailleurs fait la République fédérale d'Allemagne elle-même, l'année dernière — car les importations de biens lourds se croisent — à importer davantage d'Allemagne ou d'ailleurs. D'où un péril pour notre balance commerciale.

Et voilà bien où le bât blesse. Si nos équilibres extérieurs étaient moins fragiles, nous pourrions nous permettre une authentique relance de l'équipement. Mais parce que nous sommes, sur ce point, en état perpétuel de dérapage, vous êtes condamné à vous interdire de prendre une mesure qui aurait été essentielle pour le réveil de la compétitivité des entreprises françaises.

L'Assemblée nationale a introduit, avec raison, dans le projet de budget qui lui était soumis, un article qui prévoit le report en arrière des pertes des entreprises. C'est le système bien connu, que pratiquent nombre de pays — Grande-Bretagne, Etats-Unis et autres — du carry back, disposition heureuse et dont il faut se féliciter qu'elle vienne très étrangement — mais les temps changent — de l'Assemblée nationale.

Je formulerais simplement à cet égard l'observation suivante : ce dispositif est devenu, par le fait du Gouvernement, moins généreux que ne le proposait le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale lui-même. Il est assorti de conditions tellement limitatives que l'on peut craindre, à l'évidence, qu'il ne produise pas son effet. De fait, il est sans efficacité financière. Votre commission des finances, mes chers collègues, vous en proposera l'assouplissement.

Enfin — cela ne figure pas dans le budget, mais comment l'oublier ? — au moment où vous hésitez, monsieur le ministre, à prendre des mesures de relance de l'investissement qui me paraissent essentielles, au moment où vous acceptez le principe du carry-back, qui va dans le sens d'une meilleure gestion financière des entreprises, bref, au moment où tout le discours public paraît conduire à une constatation, à savoir que vous prenez enfin en compte les soucis des producteurs de ce pays, voilà que, sans bruit, il y a quelques semaines, vous décidez que le versement des cotisations sociales sera avancé d'un mois. Cela représente — les comptes sont faciles à faire — une avance de trésorerie à la sécurité sociale de 8 milliards de francs.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. De trois milliards de francs !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Cette décision va rendre plus difficile, je le crains, la situation des sociétés les plus fragiles et en particulier celles du bâtiment. En ces matières, voyez-vous, donner et retenir ne vaut. Les charges des entreprises, dans votre budget, sont freinées, elles ne seront pas allégées. Vous me direz certainement que leurs marges sont en évidente et indiscutable amélioration ; je vous en donne acte. Effectivement, les résultats des entreprises, depuis le milieu de l'année en cours, se sont améliorés. Mais elles reviennent de loin. J'en conclus que cela ne suffit pas pour relancer l'investissement productif puisqu'il n'augmentera cette année, dans le secteur industriel concurrentiel, que de 1,2 p. 100 ou 1,3 p. 100. N'oubliez pas que les taux d'intérêt réels payés par les entreprises — c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt nominal et le cours des prix, actuellement à 6 p. 100 — il n'y a pas si longtemps, avant 1981, étaient nuls ou négatifs.

J'en terminerai, mes chers collègues, par quelques réflexions sur la fiscalité des collectivités locales. Nous l'avons échappé belle mais enfin le prélèvement initialement prévu de quelque 3 milliards de francs sur les impôts que l'Etat perçoit pour les collectivités locales et qu'il doit leur reverser a été, félicitons-nous-en, abandonné devant les protestations, ô combien légitimes, de l'ensemble de nos collègues de l'Assemblée nationale.

La dotation globale de fonctionnement augmente de 5,18 p. 100 au rythme de la T.V.A. Rappelons-nous que la moitié des ressources actuelles et futures des communes provient désormais de l'Etat et suit le cours d'une activité économique générale sur lequel elles sont évidemment sans prise.

Parallèlement à cette augmentation, que constatons-nous ? Leurs tarifs sont bloqués ; le rendement de certains impôts transférés à la région ou au département est en baisse ; les charges transférées, surtout en matière sociale, augmentent du fait de la crise — M. Maurice Schumann nous l'a répété en commission des finances et je sais qu'il n'est pas le seul à s'en soucier ; les frais de gestion s'accroissent du fait des nouvelles responsabilités qu'il faut honorer ; la part des emprunts à taux bonifié que les collectivités locales souscrivent auprès de la Caisse des dépôts et consignations régresse ; enfin, dans ce budget que nous avons longuement étudié au cours des semaines passées, nous avons découvert plusieurs exemples de désengagement subtil et discret de l'Etat à l'égard des collectivités locales.

Pour ne pas allonger mon propos, mes chers collègues, je ne vous en citerai que deux.

En matière scolaire, la décentralisation des crédits avait été initialement prévue, vous le savez, au 1^{er} janvier 1985. Ces crédits, intégrés à la dotation globale de décentralisation, auraient dû augmenter de 5,8 p. 100. Or, ce transfert a été reporté au 1^{er} janvier 1986. De ce fait, les crédits seront maintenus en 1985 au niveau de 1984, d'où un manque à gagner pour les collectivités locales.

En matière culturelle, même habileté ! Les crédits transférables au 1^{er} janvier 1986 — écoles de musique, bibliothèques municipales, etc. — sont en baisse pour 1985. D'où encore, une base de calcul moins favorable pour les collectivités locales. Ainsi, pour résumer la situation, 1985 sera à coup sûr pour ces dernières une année d'austérité accrue.

J'en arrive, mes chers collègues, au dernier volet de cette analyse du budget 1985 : celui des dépenses. Elles n'augmentent, en valeur, que de 6 p. 100 contre une augmentation prévue de 7 p. 100 du produit intérieur brut. Vous aurez raison tout à l'heure, monsieur le ministre, d'insister sur la prudence avec laquelle ont été conçues, pour l'an prochain, les dépenses de l'Etat.

Je reconnais qu'un coup de frein significatif est donné — enfin — aux dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de 4,4 p. 100. J'observe cependant, mes chers collègues, que ce chiffre rejoint celui de 1980 ; il était proche de 4,5 p. 100, à cette époque. Si l'on retire, cependant, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement la charge de la dette publique, qui représente plus de 8 p. 100 du total des dépenses, les dépenses de fonctionnement réelles augmentent de près de 6 p. 100.

Comment êtes-vous parvenu à ce chiffre ? Cinq mille quatre cents postes de fonctionnaires ont été supprimés, soit 4 p. 100 des 124 000 emplois publics d'Etat créés depuis 1981. Les salaires de la fonction publique sont contenus : en 1984, ils augmentent de 3 p. 100 contre une hausse des prix de 6,5 p. 100 ou 7 p. 100 ; en 1985, ils n'augmenteraient que de 2 p. 100 pour une dérive de prix prévue d'environ 5 p. 100.

Autant dire qu'ayant créé plus de fonctionnaires, monsieur le ministre, vous êtes contraint de les payer moins. Cette correction était à coup sûr indispensable mais elle est insuffisante pour corriger la dérive des années antérieures : entre 1981 et 1984, ne l'oublions jamais, les dépenses ordinaires de fonc-

tionnement sont passées de 33,2 p. 100 à 35,5 p. 100 du budget général. Dans le même temps, les dépenses d'équipement — celles qui font l'avenir — ont stagné et représentent 8,5 p. 100 du budget général. L'an prochain, ces dépenses d'équipement augmenteront de 6,5 p. 100, c'est-à-dire davantage que les dépenses de fonctionnement : elles s'élèveront ainsi à près de 84 milliards de francs. Très curieusement — c'est bien sûr une coïncidence, mais elle est éclairante — ce chiffre de 84 milliards de francs, qui représente l'ensemble des crédits consacrés à l'équipement en 1985, ne dépasse pas la charge de la dette intérieure qui figure dans le projet de budget pour 1985.

Certains ministères sont épargnés : l'industrie, la formation continue, l'éducation nationale, la culture. Quant à la charge du secteur nationalisé, si elle n'augmente pas, elle reste quand même au plus haut niveau : 70 milliards de francs ; elle a plus que doublé en trois ans. En revanche, les crédits des ministères de la jeunesse et des sports et des relations extérieures sont singulièrement frappés. S'agissant des relations extérieures, il est triste de constater à quel point la France compromet aujourd'hui, faute de moyens, l'action culturelle qui constitue un de ses atouts maîtres à l'égard des pays étrangers.

J'observe enfin que la progression des crédits militaires ne respecte pas la loi de programmation : il en va de même de la progression des crédits de recherche, en dépit d'un effort non négligeable. Mais une loi de programmation existait également dans ce domaine. Je rappelle d'ailleurs que près des deux tiers de ces crédits affectés à la recherche vont au secteur public.

Mais j'insiste surtout, mes chers collègues, sur le fait qu'une part de ces crédits d'équipement — celle qui correspond à leur augmentation, à savoir environ 14 800 millions de francs — n'est plus prise en charge par le budget. Le phénomène de débudgétisation s'accroît donc.

Je citerai quelques chiffres : en 1982, 6 500 millions de francs étaient transférés du budget vers des organismes parallèles chargés de les prendre en charge ; en 1983, 10 800 millions de francs ; en 1984, 15 600 millions de francs et, en 1985, 17 milliards de francs. Ce transfert n'est certainement pas compensé par certaines opérations de rebudgétisation qui ont été effectuées dans le même temps.

Nous nous trouvons là devant une série d'habiletés budgétaires dont la liste est longue. Je m'en tiendrai à celles qui nous ont le plus frappés.

Il s'agit de la suppression, aux dépens des P.T.T., de la rémunération des chèques postaux : 6 milliards de francs. Il s'agit aussi de l'ouverture d'une nouvelle tranche — la quatrième me semble-t-il — du fonds de grands travaux qui continue à être partiellement abondé par le budget général mais, plus largement, par l'impôt : 4 milliards de francs. Il s'agit également du remboursement anticipé d'un prêt de 4 milliards de francs que l'Etat avait consenti à certaines entreprises nationales au moment même où la rémunération des dotations en capital versées à ces mêmes entreprises passe de 5 à 8 p. 100. Il s'agit enfin du prélèvement de 7 milliards de francs sur le fonds de garantie des caisses d'épargne ; le fonds de développement économique et social est convié à emprunter auprès des banques, ce qui permettra de diminuer d'autant la dotation que l'Etat lui accordait jusqu'alors. De plus, on crée le budget annexe de la navigation aérienne, le B.A.N.A. Techniquement, l'initiative peut se comprendre : cela permettra d'y voir tout à fait clair dans l'équilibre entre les recettes et les dépenses d'un budget en évolution technique rapide.

Cependant, l'objectif poursuivi est la diminution de la part que l'Etat prenait jusqu'alors dans le financement des télécommunications liées aux contrôles aériens.

Enfin, une ultime disposition nous a été transmise samedi par l'Assemblée nationale. Elle démontre à quel point le Gouvernement est obligé d'envisager jusqu'au plus petit détail pour tenter d'éviter le déséquilibre de son budget. La commission des opérations de bourse — C.O.B. — qui voyait jusqu'alors son financement assuré par l'Etat, verra maintenant son financement provenir du produit d'une taxe sur les opérations de bourse. Il s'agit d'une petite économie, elle porte sur 30 millions de francs.

Dans le domaine social enfin, nous avons constaté un certain nombre d'opérations de moindre importance. Elles traduisent toutes le même effort : la réduction artificielle des dépenses du pays. Elles portent tant sur le B.A.P.S.A., que sur le fonds commun des accidents du travail dans l'agriculture, le fonds de retraite de la caisse de sécurité sociale dans les mines et même la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Dans le seul domaine social, le désengagement de l'Etat atteint 43 millions de francs.

Malgré toutes ces mesures, dont beaucoup ressemblent fort à des expédients et qui visent toutes — vous l'avez constaté — à une minoration apparente des dépenses de l'Etat, le déficit budgétaire ne diminue pas. Celui de 1984, que nous aurons à connaître bientôt, sera supérieur de plus de 10 milliards aux prévisions initiales ; malgré des annulations de crédits en cours d'année, il atteindra en effet de 140 milliards à 150 milliards de francs. Celui de 1985 s'élèverait à 140 milliards de francs, soit une augmentation de 14 milliards par rapport au budget primitif de 1984 ; ce chiffre représente très exactement — est-ce un hasard ? — l'augmentation de la charge de la dette intérieure.

Mes chers collègues, telles sont les grandes lignes du budget pour 1985. Tel qu'il nous est présenté, il apparaît fragile, obéré par le poids du passé, construit à partir de mesures prises sous le coup de la nécessité ou à des fins électorales qui ressemblent — il faut bien le dire — souvent à des artifices.

Il va de soi que votre commission des finances ne pouvait songer à en présenter un autre. Ce budget est, en effet, la conséquence de choix économiques qu'elle condamne et dont elle n'a ni la responsabilité ni la maîtrise.

Elle a simplement eu le souci d'effacer de la première partie de la loi de finances — celle qui concerne les recettes, la seule qui nous intéresse pour le moment — ce qui lui paraissait accentuer une dérive fatale à la motivation des agents économiques et à la santé des entreprises, dérive que la majorité de l'Assemblée nationale a quelque fois aggravée.

C'est ainsi que votre commission des finances n'a pas accepté la remise en cause, à l'occasion de l'emprunt à 7 p. 100 1973 de l'engagement de l'Etat à l'égard des épargnants. (*Exclamations sur les travées communistes.*)

M. Camille Vallin. Ne touchez pas au grisbi !

M. Pierre Gamboa. C'est l'œuvre de Giscard !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Elle ne peut pas davantage accepter que les contribuables qui sont soumis à l'impôt sur les grandes fortunes ne bénéficient pas, comme les autres, de la réévaluation des tranches de cet impôt et que certains d'entre eux se voient imposer une nouvelle surtaxe et, surtout, comme l'a demandé et obtenu le parti communiste à l'Assemblée nationale, que certains d'entre eux soient soumis à l'obligation de déclarer leurs biens, ce qui ressemble fort, disons-le tout clair, à une inquisition. (*M. le secrétaire d'Etat fait un geste de protestation, rires sur les travées communistes.*)

Si elle se félicite que l'Assemblée nationale ait pu faire reconnaître le principe du report en arrière des pertes des entreprises qui est adopté depuis longtemps par d'autres pays, elle considère qu'il conviendrait d'aller au-delà d'une simple créance fiscale sur l'Etat et elle vous proposera donc une nouvelle version de ces dispositions.

Votre commission des finances ne comprend pas qu'une nouvelle — et aussi lourde — taxation frappe l'essence au moment où l'industrie automobile connaît les difficultés que l'on sait.

M. Christian Poncelet. C'est un scandale !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Elle ne comprend pas non plus qu'on ait pu songer à surtaxer le fuel lourd — que consomment les entreprises — et l'Assemblée nationale y a contribué pour une large part !

Enfin, il lui est apparu tout à fait déraisonnable de frapper une nouvelle fois encore les banques dont on connaît la pauvreté en fonds propres ou les compagnies pétrolières qui ont précisément le plus investi en forages et en recherches sur le territoire national, contribuant ainsi à la diminution de notre charge en matière de produits énergétiques. (*M. Jean-François Pintat applaudit.*)

Votre commission des finances vous proposera donc des amendements sur l'ensemble de ces sujets.

Ce faisant, nous avons fait les comptes. Nous réduisons les recettes prévues au budget de quelque 5 milliards de francs, dont 4 milliards de francs pour 1985 et 1 milliard de francs pour 1986. Pour éviter — et vous ne manquerez pas de m'en faire la critique, monsieur le ministre — que le déficit déjà lourd, et que je critiquais tout à l'heure, ne s'aggrave d'autant, il nous semble que les solutions ne manquent pas. Je voudrais, monsieur le ministre, en terminant mon exposé, vous en suggérer quelques-unes.

J'observe d'abord que ces crédits — 5 milliards de francs — correspondent à peu près au coût annuel d'indemnisation des actionnaires des sociétés récemment nationalisées. Si vous remettez en cause un jour — mais, comment y croire ? — le choix dicté par la seule idéologie, vous feriez déjà une assez belle économie. De même, la loi dite de « respiration » du secteur public qui devait permettre aux sociétés récemment nationalisées de faire revenir dans le secteur privé une partie des

actifs, ne vient toujours pas en discussion devant le Parlement. Pourquoi ce retard dont le haut conseil du secteur public vient de s'étonner ? Ce serait pourtant une belle occasion pour l'Etat de rentrer partiellement dans ses fonds.

Enfin, j'observe que 320 milliards de francs — soit plus de tiers des dépenses ordinaires — sont consacrés au titre IV relatif aux interventions économiques de l'Etat. Dans ce titre IV, 11 milliards de francs, dont 3 milliards de francs au titre de l'augmentation de 1985 sur 1984, sont réservés aux bonifications d'intérêts à l'intention des entreprises dont, par ailleurs, la plupart des prix restent bloqués. Monsieur le ministre, si vous aviez la volonté, le courage, la détermination d'engager une plus ample et, demain, totale liberté des prix, je ne doute pas que les entreprises vous en seraient reconnaissantes. En effet, mieux vaut produire et vendre dans la vérité plutôt que de se voir condamné à la situation d'assisté de la puissance publique.

Mes chers collègues, les amendements de votre commission des finances visent — comme vous le voyez — à tempérer la nocivité des dispositions qui vont à l'encontre de la motivation des entrepreneurs et de l'allègement des charges des entreprises hors desquelles il est vain d'espérer le réveil de l'économie française.

Toutefois, ne nous y trompons pas, ces amendements ne suffiront pas à faire que ce budget soit, comme vous l'espérez, monsieur le ministre, porteur d'avenir. En réalité, vous êtes prisonnier de choix qui ont gravement compromis la santé financière du pays et le poids accablant des dettes intérieure et extérieure ou des déficits budgétaires accumulés en témoignent. Ce sont autant de milliards de francs de crédits qui manquent aujourd'hui pour investir.

C'est pourquoi, mes chers collègues, votre commission ne peut vous recommander l'adoption de ce budget dans la rédaction qui nous a été transmise par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de la gauche démocratique, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget est le principal instrument économique d'un Etat. Son examen par le Parlement est l'occasion d'un débat en profondeur sur l'évolution de la situation économique, sur les objectifs que s'est fixé le Gouvernement et sur les moyens qu'il met en œuvre pour les atteindre.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des documents budgétaires qui sont issus des travaux de votre commission des finances. Je tiens à remercier ses membres, tout particulièrement son président, M. Edouard Bonnefous, pour la qualité du travail accompli. Mes remerciements vont également au rapporteur général, M. Blin.

Je viens d'entendre son rapport oral qui était un peu différent de son rapport écrit. J'y ai trouvé moins de sérénité. Il vient en effet de présenter un véritable réquisitoire contre la politique du Gouvernement, ce qui est parfaitement son droit. De toute façon, la clarté de son exposé facilitera nos débats. Il conviendra cependant que, à un moment ou un autre, on ne tiennne plus le raisonnement suivant : « Il faut dépenser plus et il faut moins d'impôts. »

L'explication m'est apparue, à cet égard, un peu insuffisante mais je conçois parfaitement que, sur beaucoup de points, votre commission des finances exprime des opinions différentes de celles du Gouvernement. C'est dans la logique des choses. La majorité qui s'exprime ici n'est pas celle de la politique que nous suivons.

Je souhaite cependant, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les sénateurs, que nous puissions discuter sérieusement de ce qui nous sépare, en espérant que des convergences pourront s'établir dès lors qu'il s'agira d'apprécier des faits et des chiffres de façon objective et — pourquoi pas ? — de retenir ce qui est conforme à l'intérêt du pays.

Monsieur le rapporteur général, je vous sais gré d'avoir situé le débat budgétaire dans le cadre le plus large de l'évolution de notre économie. J'ai lu attentivement votre note de conjoncture dont vous nous avez rappelé les principales conclusions. Je ne les partage pas toutes et je m'en expliquerai dans un instant. Mais je voudrais d'abord revenir sur le constat.

Comme vous l'avez souligné, non dans votre rapport oral mais dans le rapport écrit, la situation de l'économie française se caractérise par un « mieux fragile ». J'ai retenu du rapport oral la « fragilité », je n'ai pas entendu rappeler « le mieux » qui figure en titre du chapitre II du rapport écrit que j'ai lu avec une grande attention.

Notre économie sort très lentement de dix ans de crise marqués par une forte inflation et un recul de l'investissement qui, tout au long d'une décennie, ont affaibli la compétitivité de notre appareil productif et provoqué un chômage qui est, à bien des égards, dramatique. Cela est vrai.

Le réveil qui se dessine et que vous avez souligné, je le répète, dans le rapport écrit, doit beaucoup à la prise de conscience, qui s'opère, au-delà des décideurs, en profondeur dans le pays, de la nécessité de nous guérir de l'inflation.

Mon prédécesseur, M. Jacques Delors, y a beaucoup travaillé et je tiens à lui rendre l'hommage qu'il mérite.

Sans doute, monsieur le rapporteur général, nous faudra-t-il encore insister longtemps sur l'importance que revêt pour notre pays le recul de l'inflation, nourrie tout autant par une insuffisante productivité que par la hausse des taux d'intérêt due pour partie — je l'ai reconnu devant l'Assemblée nationale — aux besoins de financement public et, pour une autre partie, nous pouvons le reconnaître ensemble, à ce qui s'est passé aux Etats-Unis depuis un certain nombre d'années.

De même, il nous faudra encore insister — je souhaite que nous le fassions plus largement — sur l'absolue nécessité de la modernisation de notre appareil industriel, de nos circuits financiers et, bien entendu, de notre administration.

Je sais bien que cette modernisation est redoutée par ceux dont elle bouscule les habitudes — ils sont nombreux — et encore plus par ceux dont elle affecte les postes de travail. Nous devons être attentifs aux inquiétudes qui s'expriment face à la modernisation dans le monde salarial.

Mais chacun doit savoir que la modernisation, conçue comme l'introduction de nouvelles technologies appuyées sur un vaste effort de formation, est la condition nécessaire, indispensable, d'une expansion économique plus forte, de la conquête de nouveaux marchés et, finalement, de la création d'emplois.

Je voudrais, à partir de là, insister sur trois éléments du constat.

Premier élément : l'amélioration des résultats financiers des entreprises est indéniable et se poursuivra l'an prochain. Elle est à l'origine du redressement, assez spectaculaire cette année, de l'investissement industriel dans le secteur concurrentiel puisque l'investissement industriel dans le secteur public et nationalisé avait été très important les deux années précédentes.

Rattrapage ou amorcé d'un retournement de tendance ? demandez-vous, monsieur le rapporteur général, dans votre rapport écrit. Je penche, pour ma part, pour la seconde hypothèse.

Je considère aussi, comme vous l'avez écrit, que « seul un allègement des contraintes financières pesant sur les entreprises pourrait provoquer une croissance durable de l'effort d'équipement ».

Il faut pour cela que les entreprises fassent davantage appel à leurs actionnaires pour renforcer leurs fonds propres — c'est là un des avantages du deuxième marché boursier qui fonctionne bien et qui est train d'étendre ses activités — et, dans le même temps, il faut diminuer les taux d'intérêt réels. Ceux-ci sont, en effet, trop élevés, même si l'importance de la part des crédits bonifiés conduit à revaloriser cette appréciation car les crédits bonifiés qui coûtent au budget de l'Etat, comme vous l'avez souligné, ont effectivement pour objet de diminuer les taux d'intérêt réels.

Je souhaite que l'on arrive, tout en maintenant certaines priorités, à plus de vérité dans ce domaine, comme dans d'autres, mais il faut bien voir que l'on ne peut pas à la fois demander des taux d'intérêt moins élevés et regretter la charge de bonification pesant de ce fait sur le budget de l'Etat.

Deuxième élément du constat : la hausse des prix sera, cette année, limitée à 7 p. 100, peut-être même à un peu moins, et le différentiel avec nos principaux partenaires, s'il reste trop élevé, se réduit progressivement : en octobre, il a été nul. Notre hausse des prix, d'après les premières prévisions, a été, pour ce mois, de 0,6 à 0,7 p. 100. Or la hausse des prix a été de 0,6 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, de 0,6 p. 100 en Suisse, de plus de 0,8 p. 100 au Japon et de 1 p. 100 en Italie, ce qui veut dire que le mois dernier — évidemment, une hirondelle ne fait pas le printemps — nous nous situons dans la moyenne de la hausse des prix des pays de l'O. C. D. E., car toutes les économies subissent le contrecoup d'un cours élevé du dollar.

Il y a d'autres signes encourageants.

La progression continue de nos ventes à l'étranger qui peut naturellement connaître encore des fluctuations dans les mois à venir, montre que la compétitivité de nos entreprises reste bonne. Le décrochage entre les coûts de production et les prix, phénomène nouveau, prouve qu'une marge de désinflation existe et il nous faut, bien entendu, l'exploiter.

C'est pourquoi je ne partage pas la crainte exprimée par M. le rapporteur général concernant la parité du franc. La solution aux faiblesses de notre appareil productif réside ailleurs que dans les ajustements monétaires. Elle repose sur l'amélioration de la productivité globale des facteurs de production de tous les secteurs d'activité.

Troisième élément du constat : la rigueur nécessaire s'est faite dans la solidarité. L'effort, notamment fiscal, demandé aux Français a été mieux réparti que par le passé. Les prestations sociales, après les fortes revalorisations de 1981 et 1982, voient leur pouvoir d'achat globalement maintenu. En 1983, les pensions de retraite ont progressé de 10,4 p. 100 et les allocations familiales de 12,5 p. 100. En 1984, compte tenu de l'évolution des prix, les rattrapages nécessaires interviendront en fin d'année, comme cela était prévu et comme je l'avais indiqué au poste ministériel que j'occupais précédemment.

Certes, mesdames, messieurs les sénateurs, il nous a fallu mettre un peu d'ordre dans notre système de sécurité sociale. Nous avons simplifié les allocations familiales dont la complexité alourdit le coût de gestion. Nous avons entrepris d'assainir la gestion des hôpitaux et je reconnais volontiers que ce n'est pas une tâche aisée, tant de mauvaises habitudes ayant été prises.

Mais, à ce propos, il a été écrit que les hôpitaux ont été conduits à s'endetter auprès de leurs fournisseurs et de l'Etat. Cela est vrai, mais cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Seulement, ce qui a été longtemps nié est actuellement reconnu : il est, en effet, des hôpitaux qui avaient depuis longtemps et qui ont toujours des difficultés et il en est d'autres qui en ont moins. D'où l'importance, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il y a à mener l'assainissement engagé à son terme et à préserver l'équilibre retrouvé de la sécurité sociale. C'est tout d'abord une question de volonté. A cet égard, monsieur le rapporteur général, vous avez fait appel, tout à l'heure, à mon courage. Sachez que je ne crois pas en manquer !

Mais c'est en même temps une question de conviction : en effet, je crois profondément que l'on peut maîtriser l'évolution des dépenses de santé ; si ces dernières augmentent naturellement en volume de manière plus rapide que la production nationale, il est néanmoins possible de faire en sorte que l'écart soit réduit.

Pour ma part, je ne laisserai pas se défaire ce qui a été organisé grâce aux concours des assurés, des professions médicales et paramédicales — même si quelques difficultés de compréhension ont pu parfois être observées — des gestionnaires de la sécurité sociale et des hôpitaux, de tous ceux, enfin, qui ne supportaient plus de s'entendre reprocher périodiquement le « trou » de la sécurité sociale.

C'est bien entendu une tâche qu'il nous faut poursuivre. Mais il ne faut pas dire d'inexactitudes à ce propos ! L'amélioration de la trésorerie de la sécurité sociale réside simplement dans une bonne gestion ; or cela ne rapportera pas huit milliards de francs, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur général, mais simplement trois milliards de francs.

Mesdames, messieurs les sénateurs, de quoi s'agit-il ? Une entreprise verse à la fois des salaires et des cotisations. Elle verse les salaires le 31 du mois et les cotisations le 5 ou le 15 du mois suivant. Trop d'entreprises, c'est vrai, ont pris l'habitude de payer leurs salaires le 1^{er} du mois pour ne verser les cotisations que le 5 ou le 15 du mois suivant, gagnant ainsi un délai de paiement de 35 jours, voire de 45 jours. Est-ce vraiment une mauvaise méthode que de faire en sorte que la gestion soit la même pour toutes les entreprises ?

Il est des formes de démagogie qui ne se justifient pas.

Mesdames, messieurs les sénateurs, dans le débat, chacun pourra s'exprimer. J'estime que la rigueur dans la gestion ne se mesure pas aux discours que l'on prodigue mais aux actes que l'on a le courage d'accomplir. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Parlons maintenant de l'avenir et abordons la principale question qui se pose à nous : l'économie française a-t-elle les moyens de retrouver un taux de croissance comparable à celui de nos partenaires ? Je crois qu'il nous faut répondre « oui ». Si j'admets volontiers que tout ne va pas encore très bien, je crois que personne — il suffit de consulter les experts internationaux — ne nie que les fondements du redressement se construisent solidement jour après jour.

L'objection principale — il y en a eu d'autres — soulevée par M. le rapporteur général est celle de l'endettement de la France. J'entends répondre franchement à cette question comme aux autres.

Depuis 1981, notre endettement s'est incontestablement accru. C'est le résultat d'un choix qui était nécessaire pour limiter la progression du chômage. Nous regrettons, comme vous tous ici, je pense, l'augmentation du nombre des chômeurs ; mais ce nombre aurait été sans doute majoré de un million au moins si nous n'avions pas fait ce choix.

Cela étant dit, l'encours de l'endettement interne et externe de la France reste modéré ; en pourcentage du produit intérieur brut, il est le plus faible des pays industrialisés. Cela n'est nié

par personne et, dans ce débat, nous nous livrerons, le moment venu, à des confrontations de chiffres. Voilà un sujet sur lequel j'attends que nous nous montrions les uns et les autres sereins. Je vous demande de comparer nos chiffres aux pourcentages d'augmentation de la dette des Etats-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de quelques autres pays. Mais M. le secrétaire d'Etat reviendra, je pense, sur ce point.

Que représente cet endettement, notamment l'endettement extérieur, pour les Français ? Ce point vous préoccupe à juste titre, comme il préoccupe normalement quiconque exerce des responsabilités.

Vous avez avancé, monsieur le rapporteur général, le chiffre de 12 000 francs par habitant — je croyais avoir lu dans une note 10 000 francs. Cela correspond à l'encours de l'endettement brut par habitant. Mais cette approche ne donne pas une exacte appréciation des charges liées au service de notre dette extérieure.

Pourquoi ?

D'abord, parce que la France n'aura pas à rembourser en une seule fois des emprunts dont l'amortissement, chacun le sait, s'étale sur plusieurs années. De fait, si l'on prend l'échéancier de nos remboursements en capital et en intérêts tel qu'il se présente aujourd'hui et, par exemple, pour les années 1986 à 1988, qui seront les plus lourdes, l'effort par Français serait annuellement de l'ordre de 1 500 à 1 700 francs.

Mais ce serait encore oublier qu'en face de notre dette nous avons aussi des créances sur l'étranger. C'est la différence entre les deux qui constitue l'endettement réel, qui est la seule base permettant en toute logique d'apprécier la charge de la dette. Or, que constatons-nous ? Actuellement, nos créances sur l'étranger représentent environ 60 p. 100 de notre endettement brut ; cela veut donc dire que, toutes choses égales par ailleurs — l'évolution du cours du dollar peut légèrement modifier ce chiffre, dans un sens ou dans un autre — et si cette proportion se maintenait, la charge de la dette par habitant serait de 600 à 700 francs par an. Nous sommes bien loin du chiffre indiqué par M. Blin !

Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà la réalité. La polémique est tout à fait normale dans une démocratie ; pourtant, elle ne doit pas conduire à gonfler artificiellement des chiffres aux fins de susciter une inquiétude que rien ne justifie. Comme tous les pays du monde, la France doit de l'argent et on lui en doit, et ce que nous devons sera remboursé à l'heure dite, rubis sur l'ongle.

Déjà, l'amélioration de notre balance des paiements, observée depuis le début de l'année, montre que nous sommes sur la bonne voie. Notre balance a été excédentaire de 5 milliards de francs au cours du troisième trimestre et notre déficit sera de 10 milliards de francs, contre plus de 33 milliards de francs l'an dernier. C'est là, monsieur le rapporteur général, convenez-en, une évolution favorable.

Vous vous posez la question de savoir « comment serait mis un terme à l'accroissement de l'endettement extérieur, qui fragilise notre situation financière ». Je vous répondrai très simplement : en faisant moins d'inflation et davantage de croissance. Je me suis expliqué sur ce point l'autre jour devant votre commission, mais permettez-moi d'y revenir.

Moins d'inflation : l'objectif fixé pour 1985 est un glissement sur l'année limité à 4,5 p. 100, correspondant à une moyenne annuelle de 5,2 p. 100. Cela nécessite de la part de tous les agents économiques une discipline rigoureuse.

L'efficacité économique le commande, la justice sociale l'exige : il nous faut vaincre l'inflation, dont le Président de la République disait que c'est un impôt supplémentaire pour les pauvres et une subvention pour les plus riches.

Il nous faut vaincre l'inflation, et les deux points et demi que nous voulons gagner l'an prochain seront décisifs pour le pouvoir d'achat des Français, certes, mais aussi pour la capacité de vente à l'extérieur de la France.

Modération des coûts salariaux — qui n'est niée par personne — allègement de la charge sociale et fiscale, réduction du coût du crédit : pour la première fois depuis le début des années soixante-dix, les conditions sont réunies pour une désinflation en profondeur.

Certes, les comportements inflationnistes n'ont pas disparu. D'aucuns — trop nombreux encore — croient qu'une augmentation du prix conduit nécessairement à une amélioration des marges. Mais je constate que certains acteurs économiques considèrent que cette « drogue douce » que constitue l'inflation met en péril mortel le corps économique quand la dose est trop forte, et nombre d'entreprises estiment que leurs gains de productivité dus à la modernisation leur permettent de ne pas accroître leurs prix ou de ne les accroître que de façon raisonnable.

Cette évolution permet de poursuivre la libération progressive des prix. Je vous ai entendu dire, il y a un instant, monsieur le rapporteur général, que les trois quarts des prix étaient bloqués ; je constate qu'au début de l'année prochaine, à la suite des décisions prises aujourd'hui, 72 p. 100 des prix industriels, dont certains prix de services industriels, seront libérés. Et je dis qu'il dépend des entreprises et non pas de l'Etat qu'on aille plus ou moins vite ; s'il y a plus de concurrence, plus de compétitivité, les choses iront mieux. Mais, naturellement, je resterai vigilant ; aucun dérapage ne sera permis, car il y va du redressement de notre économie.

Plus de croissance : c'est la condition, personne n'en doute, pour améliorer l'emploi et faire régresser progressivement le chômage.

Je ne partage pas, sur ce point non plus, les conclusions de M. Blin. Notre économie n'est pas à la traîne. A la différence de nos partenaires, la France n'a pas connu de récession de 1981 à 1984 et sa croissance totale, au cours de ces quatre années, a été de 5 p. 100, c'est-à-dire deux points de plus que la moyenne des pays de la Communauté économique européenne et trois points de plus que la République fédérale d'Allemagne, qui avait connu une baisse de son activité.

L'hypothèse de croissance que nous faisons pour 1985 dans le projet de budget est celle d'une croissance du produit intérieur brut total de 1,8 p. 100. Elle est conforme, monsieur le rapporteur général, à un dixième de point près, à celle qu'annoncent les experts internationaux de l'O.C.D.E. et du F.M.I. Elle n'est donc pas trop optimiste — moi, je la crois réaliste — et je suis même convaincu que l'on pourra faire mieux si l'inflation est bien maîtrisée et si la conjoncture internationale évolue comme on peut raisonnablement le prévoir — comme vous l'avez d'ailleurs prévu — c'est-à-dire avec une croissance un peu supérieure en Europe, tempérée par un certain ralentissement aux Etats-Unis, encore que le dynamisme de l'économie américaine me soit apparu très fort lors de ma récente visite dans ce pays, à l'occasion de la réunion du fonds monétaire international.

Sur quoi reposera, en 1985, notre croissance ? Sur l'investissement et sur l'exportation.

Tout indique que l'investissement industriel est bien reparti — en volume, l'augmentation est de 12 p. 100 depuis le début de l'année. Il sera encouragé par les mesures fiscales adoptées par l'Assemblée nationale — notamment celles que vous avez jugées insuffisantes — tandis que la décade des taux d'intérêt — à laquelle je travaille actuellement, comme vous le savez — permettra d'améliorer la reprise des investissements, laquelle doit s'étendre aussi aux commerces et aux services — il ne faut pas, en effet, que des retards interviennent dans ces secteurs.

De leur côté, nos exportations se développent ; les résultats sont très encourageants pour ce qui est des produits industriels et des services, ainsi que pour le secteur de l'agro-alimentaire, ce qui m'amène à souligner la place importante que doit avoir l'agriculture dans notre économie. Des dispositions fiscales — qui n'ont pas été relevées — et des aides aux secteurs en difficulté, en particulier dans l'élevage, ont été prévues. Elles expriment notre volonté de préserver le revenu d'une profession qui a fait beaucoup et peut encore faire plus pour notre balance commerciale.

Pour l'équilibre de notre commerce extérieur, la capacité de nos entreprises à accroître leur part de marché en France et à l'étranger compte autant, sinon plus, que l'évolution du dollar.

Certes, le cours élevé de la monnaie américaine pèse lourdement sur notre facture pétrolière, qui sera de 185 milliards de francs en 1984. Ce seul chiffre, monsieur le rapporteur général, montre l'intérêt qu'il y a à réduire nos achats de pétrole en poursuivant notre effort d'économies d'énergie et en encourageant la consommation de l'énergie que nous produisons chez nous.

Mais un cours élevé du dollar n'a pas que des conséquences négatives. Il présente aussi l'avantage d'offrir des débouchés à nos industries à l'exportation. Aux entreprises d'en profiter ! Il s'agit donc à la fois de limiter les inconvénients et d'exploiter les avantages d'un cours élevé du dollar.

Bien entendu, à l'inverse, une baisse du dollar nous serait bénéfique sur bien des points, notamment pour nos importations ; mais il ne faudrait pas que cela décourage nos exportateurs. C'est donc en tenant compte de ce double aspect de la question que nous devons continuer à agir.

Le revenu disponible des ménages croîtra en 1985 de 1,8 p. 100. C'est au cours du second semestre que cette amélioration se fera le plus sentir grâce aux réductions d'impôts que nous avons décidées.

Le pouvoir d'achat moyen des salaires devra être maintenu, et je souhaite que les négociations salariales s'adaptent aux réalités du terrain. La politique contractuelle — et nous pourrions, sur ce point, trouver un large accord entre nous — est

l'une des conditions essentielles d'un bon climat social. Il nous faut attacher autant d'importance à la modernisation des rapports sociaux, engagée grâce à l'application des lois Auroux, qu'à la modernisation de notre appareil industriel ; l'une ne va pas sans l'autre.

Mesdames, messieurs les sénateurs, les choix du projet de budget pour 1985 s'inscrivent dans la perspective ainsi tracée. Ils sont au nombre de trois : baisse du taux des prélèvements obligatoires d'un point ; réduction du déficit public limité à 3 p. 100 du P. I. B. ; enfin, ordre de priorité donné aux dépenses. Je commencerai par ce dernier point.

On peut distinguer dans ce projet de budget quatre groupes de dépenses.

Premièrement, les dépenses de sécurité civile et militaires : l'effort nécessaire au renforcement de la sécurité est préservé. Il se traduit par un budget militaire de 150 200 millions de francs, dont la croissance est particulièrement forte pour les dépenses d'équipement : 7,6 p. 100 par rapport à 1984.

Les budgets civils comportent également des créations de postes dans la justice et l'administration pénitentiaire, ainsi qu'un renforcement des crédits de modernisation des moyens techniques de la police. Le débat en première lecture à l'Assemblée nationale a d'ailleurs permis de dégager 80 millions de francs de plus pour les commissariats de police.

Deuxièmement, les dépenses de fonctionnement : elles augmentent de 4,5 p. 100. Leur croissance sera compatible avec une progression de 5,2 p. 100 de la masse des traitements et pensions.

Priorité — vous avez bien voulu le reconnaître — est donnée aux dépenses qui concourent à la modernisation, s'agissant notamment de la formation et de la recherche. Dans les autres secteurs, une meilleure productivité — je l'ai réclamée dès le début de mon propos — permettra d'aboutir à une très légère baisse des effectifs, qui sera facilitée par l'amélioration des équipements informatiques des services.

Le budget comporte donc une diminution d'environ 5 000 emplois, mais les secteurs prioritaires bénéficient de créations d'emplois : 2 289 pour l'éducation nationale, 600 pour la recherche, 200 pour la formation professionnelle.

Troisièmement, les dépenses d'investissement qui sont nécessaires, comme chacun le sait, à l'équipement du pays sont en augmentation de 6,5 p. 100 avec 15 200 millions de francs, ce qui est important, pour les dotations en capital aux entreprises publiques. Ainsi pourront être à la fois poursuivis l'assainissement financier du secteur nationalisé — certaines entreprises sont en convalescence, d'autres se portent nettement mieux — et le renforcement de la compétitivité pour l'ensemble.

Quatrièmement, la charge de la dette interne s'accroît fortement, comme vous l'avez dit, de 20 p. 100 en 1985. Si cette augmentation devait se poursuivre, je l'ai déclaré à l'Assemblée nationale, elle entamerait durablement notre marge de manœuvre budgétaire au détriment de la stimulation de notre économie.

Nous avons calculé les taux d'intérêt — il n'y aura pas de dérapage, monsieur le rapporteur général — de façon très raisonnable. En 1983, le taux d'intérêt des bons du Trésor était de 12,5 p. 100 ; ce dernier mois, il est inférieur à 9,5 p. 100. Reconnaissez que l'objectif de 9 p. 100 n'est pas déraisonnable.

Quant au financement à long terme, nous avons prévu un taux de 11 p. 100. De juin 1984 à octobre 1984, il est passé de 12,9 p. 100 à un peu moins de 11,60 p. 100. La dernière émission de l'Etat s'est faite au taux de 10 p. 100. Vous constatez donc que nos chiffres sont raisonnables. J'ai tenu à ce qu'il en soit ainsi afin qu'il n'y ait pas d'augmentation de la charge de la dette en 1985. Le déficit d'exécution ne serait pas conforme au déficit initial, comme cela s'est toujours fait avant 1981. Je souhaite que la marge soit la plus réduite possible. Tout dérapage dans ce domaine est préoccupant. Il nous faut l'éviter.

J'ai donc préféré prévoir avec M. le secrétaire d'Etat au budget des taux d'intérêt un peu plus élevés afin d'empêcher une mauvaise surprise.

Je ne sais pas si vous serez rassuré pour autant, monsieur le rapporteur général, étant donné la charge de votre réquisitoire. Je dis les choses comme elles sont, en m'efforçant de préciser de façon objective, chaque fois que la question m'est posée, les difficultés que je rencontre et les espoirs que je peux voir poindre à l'horizon.

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif de réduire le déficit public. Il nous faut, bien entendu, agir de façon progressive, afin de ne pas casser la reprise économique en cours. Nous pouvons y parvenir avec un peu de volonté et beaucoup de rigueur, à condition de ne pas toujours demander plus en proposant moins.

La réduction du déficit public facilitera la baisse des taux d'intérêt réels, qui doit accompagner la désinflation. Le niveau élevé des taux d'intérêts réels, que vous avez d'ailleurs relevé à juste titre, monsieur le rapporteur général, montre qu'une marge existe pour aller dans ce sens, même si une certaine prudence et une certaine progressivité s'imposent.

La maîtrise de la dépense publique et du déficit budgétaire permettra donc de réduire le taux des prélèvements obligatoires, pour la première fois depuis plus de dix ans. Cette baisse sera d'un point. Elle concernera, vous l'avez dit, les ménages et les entreprises. Au total, le rapport des prélèvements obligatoires au P.I.B. passera de 44,7 p. 100 à 43,7 p. 100 selon les normes des comptes nationaux qui sont conformes à celles des organisations internationales.

Si l'on estime qu'une variation existe par rapport aux normes, je souscris tout de suite aux avis des experts.

Les prélèvements ont augmenté depuis 1981, avez-vous dit. On ne peut le nier. Mais ils ont crû moins vite qu'entre 1974 et 1981. Je ne veux pas polémiquer sur ce point. Cela tenait à certaines raisons. Mais lorsque l'on atteint un tel niveau, il faut avoir la lucidité et le courage de s'arrêter.

Vous faites des comparaisons avec la République fédérale d'Allemagne. On ne peut pas comparer, à mon avis, ce qui n'est pas comparable. En effet, parmi les sommes prélevées, certaines sont transférées, par exemple, aux allocations familiales ou à des dépenses, telles que les pensions de vieillesse. M. Pierre Uri, expert, dont chacun reconnaît la compétence, a expliqué à plusieurs reprises que, si nous disposions d'un système de protection sociale semblable à celui des Etats-Unis d'Amérique, — c'est d'ailleurs ce que certains envisagent ici ou là — c'est-à-dire un système où l'assurance individuelle prend le pas sur l'assurance collective, le taux de prélèvement en France serait de l'ordre de 34 p. 100, donc à un niveau inférieur à celui de la République fédérale d'Allemagne et guère supérieur à celui des Etats-Unis d'Amérique.

Une part des prélèvements revient à la consommation ; par conséquent, il faut parler sérieusement et ne pas se livrer à des polémiques qui ne me paraissent pas de mise, s'agissant des affaires, surtout financières, de l'Etat.

Sans doute y aura-t-il moins d'impôts, a-t-on dit ; mais, comme les taxes augmentent, la baisse des prélèvements obligatoires ne sera pas de 1 p. 100. Ce n'est pas exact ! La majoration des recettes fiscales due à la hausse de la taxe sur l'essence, pour prendre cet exemple, est bien comprise dans nos calculs. Cela, c'est une réalité ! Si cette taxe n'avait pas augmenté, la baisse des prélèvements aurait été supérieure à 1 p. 100.

J'ai dit qu'il fallait réduire notre facture pétrolière ; à cet égard, j'ai entendu un homme qui n'appartient pas à la majorité, M. Albin Chalandon, dire qu'elle pesait beaucoup sur notre balance commerciale. Il n'existe, a-t-il ajouté, que deux solutions pour réduire la consommation des produits pétroliers : ou bien le rationnement, mais personne n'en veut, ou bien la dissuasion par le prix. Bien sûr, si le dollar et le prix du pétrole diminuent, celui de l'essence augmentera moins vite.

M. Albin Chalandon a eu le courage de tenir ces propos, qui à mon avis, sont exacts. Monsieur Poncelet, j'ai entendu des récriminations aussi bien sur les bancs de la majorité que sur ceux de l'opposition.

M. Christian Poncelet. Qui a crié au scandale ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. On ne peut pas parler, comme vous l'avez fait, de l'endettement extérieur de la France, qui est dû tout simplement au déséquilibre de notre balance commerciale, et, en même temps, regretter nos efforts pour modérer la facture pétrolière. Il existe là, me semble-t-il, une contradiction.

De telles mesures ne sont pas populaires, mais il ne faut pas toujours chercher à plaire. Les hommes politiques qui aspirent à des responsabilités doivent avoir le courage de dire les choses telles qu'elles sont, même s'ils risquent, ici ou là, de choquer telle ou telle fraction de l'opinion. C'est ainsi, croyez-moi, que l'on doit gérer les affaires d'un pays.

Je tiens à ajouter que la hausse moyenne des tarifs des services publics indispensables aux usagers sera de 4,5 p. 100 pour 1985. Il s'agit, bien entendu, d'une moyenne tenant compte de la diversité des services. Voilà ce qui a été dit et qui n'a pas, jusqu'à maintenant, été contesté.

Enfin, ce projet de budget renforce par plusieurs dispositions l'effort de justice sociale et de solidarité nationale. Oui, monsieur le rapporteur général, nous avons demandé à ceux qui ont le plus de venir en aide à ceux qui ont le moins. Il est singulier qu'après avoir parlé des conséquences dramatiques du chômage vous ayez regretté certaines mesures fiscales retenues par l'Assemblée nationale.

Oui, nous avons dit que les seuils de l'impôt sur les grandes fortunes évolueraient moins vite que les autres, tandis que serait maintenue la majoration de 8 p. 100 sur cet impôt. L'Assem-

blée nationale a ajouté à ce dispositif, sur la proposition du Gouvernement, une tranche spéciale à 2 p. 100 pour les fortunes supérieures à 20 millions de francs, afin de financer un effort particulier pour les plus démunis de notre société.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. C'est un point de doctrine, sur lequel M. Fabius, lorsqu'il était ministre du budget, s'est exprimé clairement. Il a été entendu une fois pour toutes que l'impôt sur la fortune ne suivrait pas la voie de l'impôt sur le revenu. C'est ce que vous essayez de faire et nous nous y opposons.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, il est parfaitement normal que vous ne partagiez pas le point de vue du Gouvernement et que vous exprimiez votre opinion.

M. Serge Boucheny. Il faut faire payer les pauvres ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je suis attentif à ce que vous dites de façon générale ; nous sommes actuellement calmes les uns et les autres. Je comprends que l'on se pose de telles questions. Je ne tiens pas généralement deux discours.

Il existe une contradiction, qui m'effare, entre l'homélie pratiquée par certains sur la nouvelle pauvreté, les conséquences dramatiques du chômage — et je suis prêt à m'expliquer sur l'U. N. E. D. I. C. dont le système a été dénoncé par le C. N. P. F. en 1982, lequel a imposé au Gouvernement de prendre à sa charge le système dit de solidarité — et le refus de tout véritable effort de solidarité.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons ramené le régime fiscal de l'emprunt à 7 p. 100 de 1973 au droit commun des emprunts indexés. Nous n'avons pas modifié autre chose que le privilège fiscal dont bénéficiait cet emprunt et qui ne paraissait pas de mise.

Je vous ai entendu parler de notre gestion et de l'augmentation de la charge de la dette. Quand je pense que nous devons inscrire au budget chaque année, pour l'emprunt 7 p. 100 de 1973, la somme de 4,5 milliards de francs — somme naturellement financée par les contribuables — alors que cet emprunt n'a rapporté que 6,5 milliards de francs ! C'est une faute grave : un taux d'intérêt de l'ordre de 69 p. 100 n'est guère acceptable par toute personne qui raisonne sainement en dehors de tout esprit partisan.

L'Etat, les collectivités locales, la sécurité sociale doivent, chacun dans leur domaine, contribuer à réduire, par la maîtrise de leurs dépenses, le poids des prélèvements obligatoires. Cela nécessite une vigilance et une rigueur dans l'exécution, dont M. Henri Emmanuelli et moi-même faisons notre règle.

L'Etat a élargi les pouvoirs des collectivités locales par la décentralisation et transféré les crédits correspondants au centime près.

Mais la réussite de cette grande réforme suppose que nous soyons capables collectivement — je dis bien « collectivement », et je vous propose ce débat — de clarifier les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

Le système des avances sur recettes, vous le savez bien — mes prédécesseurs, en tout cas, le savent bien — n'est pas, à cet égard, satisfaisant. Il n'est pas logique, monsieur le rapporteur général, que l'Etat verse 100 francs quand il n'encaisse que 96 francs. Nous devons donc trouver une solution à ce problème dans les prochains mois. Celle que nous préconisons n'est peut-être pas la bonne, et j'ai été sensible, ainsi que M. Henri Emmanuelli, aux arguments et aux objections qui ont été développés par la commission des finances, mais aussi par l'Assemblée nationale. Quoi qu'il en soit, M. Henri Emmanuelli s'expliquera sur cette question des recettes complémentaires ; mais il n'empêche que, pour quiconque doit gérer une affaire, pour quiconque doit gérer une commune, il n'est pas satisfaisant que lorsque l'Etat encaisse 96 francs pour la ville de Nevers, par exemple, celle-ci perçoive 100 francs. Il y a là quelque chose qui ne convient pas à l'esprit peut-être un peu trop cartésien qui m'anime, et j'aurais souhaité entendre sur ce point autre chose qu'une récrimination, même si je peux naturellement, la comprendre. Cependant, vous qui êtes les représentants des collectivités locales, vous devez avoir, dans un tel débat, la volonté d'approfondir un dossier dont nous savons bien qu'il existe depuis des années.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je conclus maintenant. Bien des efforts — oui ! bien des efforts — restent à faire pour gagner la bataille économique dans laquelle la France est engagée. Tout ne va pas encore très bien, c'est sûr, même si la situation s'améliore ici et là. Quand on est responsable de l'économie — je parle devant deux de mes prédécesseurs — je ne crois pas que l'on puisse se satisfaire des résultats obtenus : on doit toujours vouloir que cela aille encore mieux.

Produire plus et vendre mieux, voilà ce qu'il convient de rechercher inlassablement, car il nous faut endiguer le chômage, puis le faire reculer. C'est notre priorité.

M. René Monory. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Monory, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. René Monory. Monsieur le ministre, vous vous demandez si, en matière de dégrèvements, il est normal que l'Etat encaisse moins qu'il ne verse. Mais les dégrèvements accordés le sont non par les collectivités locales, mais par l'Etat. A vous de les décider ou non et, si vous les décidez, d'en prendre la responsabilité !

Cependant, je voudrais vous poser une question. Depuis trois ans, chaque année, un budget est voté par le Parlement, selon des règles constitutionnelles définies. Or, chaque année, ce budget contient des subventions spécifiques pour les collectivités locales. Est-il normal que, régulièrement depuis trois ans, vous n'accordiez que 75 p. 100 de ces subventions, puis qu'au mois d'octobre vous demandiez aux maires de « repasser l'année prochaine » pour les 25 p. 100 restants ?

Je réponds donc à votre interrogation par une autre interrogation : pourquoi, depuis trois ans, n'avez-vous pas respecté une seule fois le budget voté par le Parlement ?

M. Camille Vallin. Ce n'est pas nouveau, hélas !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Monory, je vous remercie pour votre intervention car elle démontre qu'à une question — dont vous ne niez pas l'existence — on peut opposer une autre question — dont je ne nie pas non plus l'existence. Permettez-moi cependant, monsieur Monory, d'apporter une précision supplémentaire : cette situation ne date pas, en effet, de 1981.

S'agissant du chômage, je disais, au moment où j'ai été interrompu, que la lutte contre le chômage devait être la priorité absolue pour notre pays, et que c'est grâce à la reprise économique que le Gouvernement entendait le faire reculer. Dans le même temps, les travaux d'utilité collective, dont nous avons décidé la création, permettront aux jeunes d'avoir une activité rémunérée — 1 200 francs mensuels de la part de l'Etat et 500 francs de la part de ceux qui voudront y faire appel — au service des municipalités et des associations de solidarité. Cette mesure ne peut pas se substituer à la croissance économique, mais elle est nécessaire si nous voulons que moins de jeunes se trouvent aujourd'hui sans activité.

Mesdames, messieurs les sénateurs, il nous faut travailler d'arrache-pied pour que cela aille mieux. Constaté cette nécessité ne doit pas vous conduire à noircir la réalité, à faire l'impasse sur le dynamisme des entreprises et des salariés qui affirment, dans bien des secteurs, la vitalité de notre économie.

Je souhaiterais — j'emploie le conditionnel à dessein — que vous fussiez plus nombreux sur ces bancs à combattre le doute et le scepticisme qui servent trop souvent de paravent à des préoccupations politiciennes. Vous avez écrit, monsieur le rapporteur général — et je vous ai compris — que la confiance était indispensable. Vous avez raison, mais nous ne devons pas choisir — c'est peut-être le point le plus important — la confiance des uns sans celle des autres. Tous les décideurs économiques et tous les partenaires sociaux — je dis bien « tous » — doivent être associés à l'effort commun et tous les Français, en particulier les plus démunis, doivent pouvoir bénéficier le plus vite possible des résultats obtenus.

Mesdames, messieurs les sénateurs, la confiance qui m'importe, à moi, ministre chargé des questions économiques, c'est celle que j'ai — comme vous, je l'espère — dans les chances de la France, dans sa capacité d'innovation, dans sa volonté d'entreprendre, dans sa volonté d'expansion que je crois profonde et dans sa volonté de progrès. Ce devrait être notre bien commun ; c'est en tout cas la préoccupation qui inspire l'action du Gouvernement. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

(M. Etienne Dailly remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, comme nous serons appelés à débattre pendant de longues heures lors de la discussion des articles, je serai relativement bref dans cet exposé général en me bornant à quelques réponses, et peut-être à quelques questions.

Je dois vous dire, et chacun le comprendra, que si je ne suis pas surpris par le ton qu'a employé M. le rapporteur général ainsi que, il me permettra de le dire, par le caractère très unilatéral de son intervention, il n'en reste pas moins que quelques questions demeurent présentes à mon esprit.

Monsieur le rapporteur général, évoquant la réduction des prélèvements obligatoires, vous avez d'emblée placé votre discours sous un éclairage très particulier en parlant de choix malencontreux. Je souhaite que la suite de la discussion devant la Haute Assemblée nous permette de mieux nous comprendre. En effet, que signifie exactement votre expression ? Signifie-t-elle que vous auriez souhaité que les prélèvements obligatoires continuent à augmenter ? Signifie-t-elle que vous regrettiez qu'ils baissent ?

Cette question, monsieur le rapporteur général, je la reprendrai souvent car il serait souhaitable de savoir quelle est exactement la position de la commission des finances du Sénat sur ce sujet central. Que, sur les modalités ou sur la réalité, il y ait discussion, cela va sans dire ; mais, sur l'orientation stratégique, j'avoue ne pas vous avoir compris.

S'agissant du budget lui-même, monsieur le rapporteur général, vous vous êtes longuement exprimé, non pas sur le taux du déficit, mais sur la charge de la dette intérieure. M. le ministre de l'économie, des finances et du budget ayant donné un certain nombre de réponses, je me contenterai de présenter quelques remarques.

En ce qui concerne la débudgétisation, dont vous avez laissé entendre qu'elle venait, en quelque sorte, amoindrir la réalité du déficit, je ne vous ai, là non plus, pas compris, monsieur le rapporteur général. Etes-vous pour ou contre ?

Vous avez qualifié les débudgétisations de « subreptices ». Ce n'est pas, à mon avis, tout à fait exact, car nous les avons présentées devant la commission des finances de l'Assemblée nationale comme devant celle du Sénat. Je ne vois donc pas ce qu'elles ont de subreptice.

Vous avez reconnu la justification de la débudgétisation de certains budgets, celui de la navigation aérienne notamment. Mais, s'agissant de la commission des opérations de bourse, la C.O.B., vous n'avez pas dit que nous ne faisons que mettre en pratique les recommandations du rapport Tricot, selon lequel l'Etat ayant alimenté la création et le fonctionnement de cette commission, il était normal et légitime que, comme cela se pratique dans les autres pays, le relais soit pris. Sur ce point également, j'aimerais savoir, monsieur le rapporteur général, si la commission des finances du Sénat — en tout cas sa majorité — est favorable au maintien pour une période infinie du financement de la C.O.B. par des prélèvements publics, et donc par des prélèvements obligatoires, ou si elle estime qu'il faut au contraire se replacer dans une autre logique, qui est celle du Gouvernement et dont vous m'excuserez de dire que je pensais qu'elle était la vôtre. A ce point de la discussion, on ne s'y retrouve plus très bien.

Vous avez pris, monsieur le rapporteur général, des accents tragiques pour évoquer la charge de la dette intérieure. Je voudrais resituer celle-ci dans son environnement international. Elle est, avez-vous dit, grave et préoccupante ; elle est presque, selon vous, le signe d'une faillite financière. Mais si nous sommes, en France, en situation de quasi-faillite financière, je crains qu'un véritable cataclysme ne menace le monde occidental, car vous ne pouvez ignorer, monsieur le rapporteur général, que l'endettement intérieur de la France s'élève à 22,3 p. 100 du produit national brut, et qu'un seul pays parmi les dix premiers pays industriels connaît de meilleurs résultats : il s'agit de la République fédérale d'Allemagne, dont l'endettement représente 20,4 p. 100. Vous ne pouvez pas ignorer, ainsi, que les Etats-Unis et le Canada sont à 35,5 p. 100, l'Italie à 78,9 p. 100, le Japon à 52,5 p. 100, la Grande-Bretagne à 38,3 p. 100, la Belgique à 89,4 p. 100, le Danemark à 68,7 p. 100 et les Pays-Bas à 46 p. 100.

Alors, monsieur le rapporteur général, pouvez-vous expliquer au Gouvernement et aux Français en quoi supporter un endettement intérieur de 22,3 p. 100 est une catastrophe financière alors

que supporter un endettement intérieur cumulé de 52,5 p. 100 serait un signe de bonne santé? Je vous accorde cependant, car je ne voudrais pas moi non plus tomber dans les raisonnements unilatéraux, que ce type de problème doit être examiné dans un environnement qui comprend l'endettement global, la tenue de la monnaie nationale et les méthodes de financement. Toutefois, si nous pouvons discuter et avoir des points de vue différents sur telle ou telle approche, il n'est pas convenable de présenter les choses comme vous l'avez fait, encore que vous soyez tout à fait maître, bien entendu, du choix de votre présentation.

Monsieur le rapporteur général, s'agissant des dépenses, vous venez de faire un certain nombre de commentaires; d'autres figurent dans votre rapport. Les sénateurs seront appelés à en discuter budget après budget. Donc, je ne m'attarderai pas sur ce sujet, si ce n'est pour dire — mais vous le savez — que les priorités sont respectées. J'y insiste devant la Haute Assemblée, car c'est l'une de ses préoccupations.

C'est ainsi que, notamment, les engagements pris au titre du Plan sont respectés, plus particulièrement lorsqu'il s'agit des contrats signés entre les collectivités locales et l'Etat. Les crédits qui sont affectés à ces opérations sont en progression de 7,2 p. 100, soit un taux très supérieur à celui qui était annoncé.

Sont également respectés les engagements contractés envers les collectivités locales. M. Pierre Bérégoï, à l'instant, vient d'évoquer les raisons pour lesquelles nous avons jugé souhaitable de ne pas insister sur cette mesure. L'intervention de M. Monory ne me paraît pas avoir éclairé le sujet, et je m'explique : pour affirmer que l'Etat était débiteur net envers les collectivités locales, nous avons tenu compte, bien entendu, de l'ensemble des relations financières qui existent entre lui et les collectivités locales, c'est-à-dire non seulement du débit du compte d'avance à ces dernières et des dégrèvements auxquels faisait allusion M. Monory — pas un instant ne nous est venu à l'esprit qu'il revenait aux collectivités locales de financer le dégrèvement consenti par l'impôt — mais aussi des dépôts qu'elles ont effectués auprès du Trésor. Nous avons examiné l'ensemble et est apparu un solde négatif de 3 milliards de francs.

Cela dit, le Gouvernement a renoncé à la mesure qu'il envisageait. Il n'en reste pas moins qu'il convient, dans la sérénité et en prenant le temps nécessaire, d'étudier le problème dans sa totalité, afin de pouvoir raisonner sur l'ensemble des facteurs. C'est ce que vous proposera le Gouvernement; vous verrez que la plupart des objections techniques ne tiennent pas et que se pose un véritable problème.

Des facteurs, on pourrait en évoquer d'autres. Il faudra que cette discussion ait lieu dans le cadre de ce comité spécialisé dont tout le monde — je crois — respecte les avis et qui, tout au long de ce gigantesque processus de décentralisation, a fait preuve de sagesse et de sérénité dans l'appréciation tant des textes que des modalités financières d'application.

Je ne peux pas laisser dire que, vis-à-vis des collectivités locales, l'Etat serait, en quelque sorte, un mauvais tuteur. Je tiens à rappeler que la perte de recettes non fiscales, consécutive au retrait de cette mesure de trois milliards de francs, sera intégralement compensée, à la fois par des recettes nouvelles, d'un montant de 1,8 milliard de francs résultant notamment de dispositions fiscales que nous examinerons en temps voulu, et par des économies supplémentaires s'élevant à 1,180 milliard de francs.

Je rappellerai également que les concours de l'Etat aux collectivités locales représenteront 166,4 milliards de francs en 1985 — soit 12 p. 100 de plus qu'en 1984 — que la dotation globale d'équipement progressera de 42 p. 100 en crédits de paiement et que la dotation générale de décentralisation connaîtra une augmentation de 79 p. 100.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je me souviens parfaitement de la discussion que nous avons eue l'année dernière, à pareille époque, sur l'avenir financier des départements. Or, contrairement aux craintes qui avaient été exprimées alors, la trésorerie des départements s'est portée beaucoup mieux cette année que les années passées. Je tiens à la disposition du comité des finances locales ou de la commission des finances du Sénat les courbes de trésorerie telles qu'elles sont relevées tous les mois par mes services.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le secrétaire d'Etat, je croyais que ce débat était télévisé et que, par conséquent, le pays tout entier entendait les chiffres que vous donniez.

Il me semble de la plus élémentaires objectivité de constater que, dans le pourcentage d'augmentation que vous venez d'indiquer, figure...

M. Camille Vallin. Des transferts!

M. Jacques Descours Desacres. ...une somme correspondant à l'augmentation de la dotation générale de décentralisation mais que, hélas! à cette augmentation de recettes pour les collectivités locales correspond, en contrepartie, un accroissement des dépenses de plus en plus lourd!

M. Camille Vallin. Cela représente 5 p. 100!

M. le président. Monsieur Descours Desacres, le débat, s'il n'est pas intégralement retransmis, est couvert par la télévision. Par conséquent, vous avez toujours le droit d'espérer qu'une certaine fraction de votre intervention sera diffusée au cours du journal télévisé. C'est, en tout cas, un espoir avec lequel vous pouvez vivre! (*Sourires.*)

Veillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Descours Desacres, M. Bérégoï et moi-même responsables de collectivité locale. Je ne dis pas qu'il n'existe pas de problèmes; nous ne l'avons jamais prétendu à cette tribune. Je me souviens même avoir déclaré, l'an passé, que le processus de décentralisation serait lent, qu'il faudrait dans certains domaines revenir en arrière et dans d'autres, au contraire, avancer plus encore. Mais ce qui ne serait pas souhaitable, c'est que l'on se contente d'émettre des arguments sans se fonder sur des chiffres.

Je préside un conseil général et, surtout, chaque fin de mois, me sont fournis les chiffres relatifs aux trésoreries des départements. Je vous les communiquerai et vous pourrez constater quelles ont été les positions des trésoreries des départements mois après mois en 1984 par rapport à ce qu'elles ont été en 1983. Mais je referme là ce dossier, car il ne me semble pas constituer matière à débat.

S'agissant toujours des dépenses, monsieur le rapporteur général, toutes vos appréciations n'ont pas été foncièrement négatives. Certaines même — elles étaient rares, mais je les ai notées — ont été positives. C'est ainsi que, selon vous, les priorités ont été respectées. Vous avez formulé ce jugement sous une forme un peu moins directe — mais cela revenait au même — en précisant que certains budgets étaient épargnés.

M. Camille Vallin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Avec plaisir.

M. le président. La parole est à M. Vallin, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Camille Vallin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je désire intervenir très brièvement à propos de la progression des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales et non sur la trésorerie des départements.

Je voudrais confirmer ce que disait notre collègue M. Descours Desacres. Le comité des finances locales en a été informé: si l'on déduit la dotation générale de décentralisation, la progression réelle des concours financiers de l'Etat, en 1985 par rapport à 1984, ressort à 5,04 p. 100. Je tenais à apporter cette précision. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. Christian Poncelet. Exact!

M. le président. Veillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je considère ces applaudissements comme un encouragement! (*Sourires.*)

Le taux que vous citez est supérieur au dérapage prévu de la hausse des prix. Je ne vois donc pas où est le scandale que certains — je ne dis pas dans ces rangs — dénoncent. J'observe simplement qu'un certain nombre d'élus, surtout au moment d'établir les budgets, expliquent allègrement que la responsabilité de l'augmentation de la fiscalité locale repose exclusivement sur les épaules de l'Etat. J'espère que de nombreuses collectivités locales auront à cœur de faire la démonstration contraire.

Je rappelle aux membres de la Haute Assemblée que, lorsque nous avons renoncé à la mesure de 3 milliards de francs, lors du débat à l'Assemblée nationale, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget a dit qu'en contrepartie nous espérions que les collectivités locales feraient un effort de modération dans la progressivité de leur fiscalité. Par conséquent, les gestes de bonne volonté du Gouvernement n'ont pas manqué.

Très rapidement, monsieur le rapporteur général, j'en viendrai aux recettes. Dans ce domaine également, j'avoue ne pas avoir très bien compris votre raisonnement. Vous avez essayé — mais

sans aller très avant dans les chiffres — de démontrer que cette baisse des prélèvements obligatoires, que vous avez d'ailleurs condamnée d'entrée de jeu comme constituant une mauvaise orientation, serait en quelque sorte occultée par d'autres taxes. Nous avons eu ce même débat à l'Assemblée nationale et je ne désespère pas que le Sénat évolue comme cette dernière.

Je m'explique. Au début, à l'Assemblée nationale, l'opposition disait qu'il n'y avait pas de baisse réelle des prélèvements obligatoires et expliquait — comme vous l'avez fait pour partie — que la baisse de la fiscalité directe était compensée par la hausse de la fiscalité indirecte. Or — je le dis aussi pour le ministre avec lequel j'ai le plaisir de travailler — à la fin du débat, le même raisonnement n'était plus tenu ! En effet, nous étions arrivés à la conclusion suivante : la baisse n'est pas de 1 p. 100, elle est de 0,9 p. 100. Nous avions donc beaucoup progressé et je pense que nous y arriverons aussi au Sénat.

Monsieur le rapporteur général, je ne vous ferai pas l'injure — ni à personne d'autre, d'ailleurs — de vous expliquer ce qu'est le taux de pression fiscale. Vous le savez parfaitement, ce taux est calculé depuis des décades. Dans ce domaine aussi — M. Bérégovoy l'a dit précédemment — il faut savoir si nous utilisons toujours les mêmes mesures, les mêmes étalons, ou si nous changeons de thermomètre en fonction des démonstrations. Dans ce dernier cas, peut-être entrerions-nous dans le domaine de l'idéologie que vous avez si fortement condamnée. En tout cas, ce ne serait certainement pas du rationalisme.

Ce taux de prélèvement a baissé, monsieur le rapporteur général, vous ne l'ignorez pas ; il inclut la fiscalité tant directe qu'indirecte. Ce taux a été de 18,1 p. 100 en 1983 et de 18 p. 100 en 1984 ; il sera de 17,7 p. 100 en 1985, c'est-à-dire que nous allons retrouver le niveau de 1978.

Certes, la décentralisation peut jouer, mais je suis prêt à incorporer cet élément et à faire le calcul avec vous.

Vous verrez qu'en tout cas, lorsque nous disons que les prélèvements obligatoires de l'Etat ont baissé d'un point, c'est la réalité, même si ce point est quelque peu entamé par les dispositions arrêtées lors de l'examen de la première partie de la loi de finances ; nous constaterons plus tard dans quelle proportion.

Je ne comprends pas pourquoi le débat s'amorce dans cette incertitude et avec cette absence totale de clarté : si un plus un font deux, ils ne font pas trois ! Dans ce pays où nous ne sommes pas d'accord sur grand-chose — la démonstration en a été faite tout à l'heure — on pourrait quand même, y compris au plus haut échelon, s'accorder à nouveau sur ce qui constituait une égalité arithmétique. A ma connaissance, malgré les modifications intervenues dans l'enseignement des mathématiques, les postulats qui fondaient les égalités arithmétiques n'ont pas changé. Donc, je pense qu'on pourrait au moins reconnaître que un plus un font deux.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous m'avez posé beaucoup de questions.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous aurez le temps d'y répondre !

M. Maurice Blin, rapporteur général. J'ai choisi de ne répondre qu'à la dernière d'entre elles, sinon nous engagerions trop tôt un long débat. Vous paraissez croire que je me suis trompé dans les calculs et qu'à l'évidence les prélèvements obligatoires ne sont pas pris en compte comme ils devraient l'être.

Je vous réponds par une seule question. L'économie française connaît actuellement une croissance plus lente que celle des autres pays.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non !

M. Maurice Blin, rapporteur général. En 1984, monsieur le ministre, les faits le crient : la croissance a été plus forte en Allemagne, aux Etats-Unis et ailleurs qu'en France !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais pas en moyenne !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Par ailleurs, le chômage s'aggrave et, par conséquent, les frais sociaux de la nation augmentent. Or, alors que nos ressources n'évoluent pas, que notre croissance reste lente et que nos charges s'aggravent, vous réussissez le coup de prestidigitation de diminuer les prélèvements obligatoires ! Je vous réponds que c'est possible, mais

à deux conditions que vous ne dites pas et qu'il faut pourtant connaître afin d'être pleinement éclairés : premièrement, l'endettement de la nation augmentera inexorablement ; deuxièmement, le déficit du budget, lui aussi, est voué à croître.

Il n'y a pas de miracle. Vous pouvez en apparence diminuer la fiscalité, mais aux dépens de l'ensemble de la nation qui s'endette inexorablement et dont le déficit budgétaire s'accroît. Au prix de cette gymnastique budgétaire, vous pouvez, en effet, donner l'impression à l'auditeur ou au lecteur que le taux des prélèvements obligatoires diminue. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Bernard Barbier. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous ne m'avez toujours pas convaincu, monsieur le rapporteur général.

Vous avez dit : « dans un pays où la richesse ne croît pas ». Il me semble pourtant que M. Pierre Bérégovoy, tout à l'heure, vous a cité des chiffres d'évolution qui portaient sur quatre ans ; par là même, vous auriez dû constater que nous n'avons rien à envier aux pays étrangers y compris à ceux auxquels vous vous êtes référé.

Ces chiffres sont ceux de l'O.C.D.E. et non des chiffres que M. le ministre de l'économie, des finances et du budget aurait inventés pour la circonstance. Voilà pour votre première objection qui tombe, monsieur le rapporteur général.

Vous parlez ensuite de l'accroissement des charges sociales, dû notamment à celui du chômage. Oui, mais par ailleurs, vous faites l'impasse sur les économies qui ont été réalisées. Il n'y a pas de miracle, monsieur le rapporteur général. Il y a simplement des faits que vous n'évoquez pas, c'est différent.

Vous dites également que le déficit budgétaire va croître. Vous le verrez en temps utile, à la fin de l'année 1985. Mais cette condamnation *a priori* ne me paraît pas justifiée.

Monsieur le rapporteur général, je vous donnerai les chiffres et vous constaterez que ce gouvernement, comme les précédents, s'agissant de l'exécution des lois budgétaires, a été plus strict que ne l'étaient les gouvernements d'avant 1981. Je vous fournirai les taux d'écart de réalisation des lois de finances en pourcentage du produit intérieur brut et vous constaterez, là encore, monsieur le rapporteur général, que nous n'avons pas de leçon à recevoir. En tout cas, ces chiffres ne justifient pas le scepticisme dont vous semblez faire preuve.

Mais ce qui m'étonne beaucoup, monsieur le rapporteur général, c'est que vous ne parliez pas de notre programme d'économies. Si vous omettez de rappeler ce programme, j'avoue alors que cela relève de la haute voltige. Je suis tout de même surpris que le rapporteur général du Sénat ne se soit pas rendu compte du train d'économies important qui figure dans le budget de 1985.

Sur ce point, je tiens à rappeler que nous avons réalisé des économies — vous avez pu le constater — tant horizontales que verticales, budget par budget.

Parmi les économies horizontales — M. le ministre de l'économie l'a dit, je n'y reviendrai pas — nous avons consenti un effort sur les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire sur le train de vie de l'Etat. Nous avons également pris des mesures non négligeables qui n'étaient pas faciles à prendre, notamment la réduction du nombre des fonctionnaires.

Mais, dans ce domaine, il ne faudrait pas dire n'importe quoi et je voudrais profiter de ma présence à cette tribune pour dire ma stupeur, à la lecture attentive, dans un quotidien du matin, de l'interview de M. le président du R.P.R., lorsque j'ai voulu méditer le seul exemple chiffré qu'il donnait. Dans cette interview, M. Jacques Chirac nous fait part de sa philosophie sur tous les sujets, ce qui est bien naturel, ce qui est son droit. Mais il ne cite qu'un exemple, un seul. Selon lui, il faudrait ramener le nombre des fonctionnaires à celui des années 1960.

Mesdames, messieurs les sénateurs, cela signifie 1 200 000 fonctionnaires en moins. Il faudrait quand même que M. Chirac nous dise comment il fera : dans un pays où existe un statut de la fonction publique, où l'on ne peut donc pas licencier dans la fonction publique — M. Chirac a d'ailleurs précisé qu'il ne le ferait pas — vous me pardonnez cette hésitation mais vous verrez qu'elle est de peu de conséquence — cela signifie, si mes souvenirs sont exacts, qu'il faudrait ne pas remplacer tous les fonctionnaires qui partent à la retraite pendant une période allant de trente à quarante-cinq ans.

On nous fait donc des propositions, on nous explique que nous ne savons pas faire des économies, mais lorsque l'on voit ce que l'on nous dit et ce que l'on nous propose, j'espère quand même que les Français y regarderont à deux fois avant de couper dans ce genre de propositions... pleines de bon sens.

Monsieur le rapporteur général, j'en terminerai là. Les économies existent et cette baisse sera bien de 1 p. 100. Du reste, à quoi bon polémiquer sur le sujet ? Les Français le verront bien, et d'abord sur leur feuille d'impôt !

Quant à l'exécution budgétaire, nous en reparlerons. C'est vrai — M. Pierre Bérégovoy l'a dit et devant votre commission des finances et devant celle de l'Assemblée nationale ; je ne vois donc pas pourquoi ses propos ne seraient pas repris à la tribune — en 1984, nous avons eu des difficultés en matière d'exécution budgétaire. Mais, contrairement à ce qui a été dit ici et là, ces difficultés ne sont pas dus à un dérapage des dépenses, pas plus d'ailleurs qu'en 1983. Ces difficultés, vous le savez parfaitement, monsieur le rapporteur général, sont dues à des moins-values, à des rentrées fiscales inférieures aux prévisions. Cela a été notamment le cas en 1983 et de manière assez sensible s'agissant de la T.V.A. Or, sachant que les chiffres de l'année 1983 servent de base de calcul pour ceux de l'année 1984, je ne vous ferai pas, là non plus, l'injure de vous dire que si, en réalité — cela a été rappelé tout à l'heure — nous avons dû demander aux Français un effort en matière de fiscalité indirecte pour 1984, c'était, non pas pour compenser *a priori* la baisse des impôts directs mais pour substituer des rentrées fiscales indirectes à d'autres rentrées fiscales indirectes et, surtout — M. le ministre de l'économie, des finances et du budget le disait tout à l'heure — pour faire un choix clair en matière de politique énergétique.

Telles sont, monsieur le rapporteur général, les questions que je me pose. La discussion, je l'espère, nous permettra de progresser parce qu'il serait tout de même bon, quel que soit le vote final qu'émettra votre assemblée, que les Français sachent si la majorité de la Haute Assemblée souhaite une baisse des prélèvements obligatoires ou si, au contraire, comme vous l'avez dit, elle considère qu'il s'agit d'un choix malencontreux. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le secrétaire verbal de cette séance lorsqu'il paraîtra. En effet, j'ai parlé de « choix malencontreux » s'agissant des décisions prises par le pouvoir politique depuis 1981. C'est donc un jugement que je réitère d'année en année et qui porte sur le passé. Je n'ai pas évoqué l'allègement des prélèvements obligatoires au titre d'un choix malencontreux. C'est donc une erreur d'interprétation de votre part.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Donc, vous l'approuvez !

M. Maurice Blin, rapporteur général. J'ai dit que je me référais aux lois de finances d'avant 1981. Je n'approuve ni ne désapprouve. Je fais un constat, et je dis que la réalité est différente.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, je veux intervenir dès maintenant dans le débat qui vient de s'instaurer.

Il est vrai — je ne le conteste pas — que le taux des prélèvements obligatoires a augmenté depuis 1981.

Il est vrai également — nul ne le conteste — que ce même taux a augmenté d'environ 1 p. 100 par an de 1974 à 1981. Cela est dû, pour partie, à la crise qui s'est intensifiée entre 1974 et 1981.

Monsieur le rapporteur général, il faut traiter ce sujet sans passion. Le nombre des chômeurs a certes augmenté de 1974 à 1981 et il a fallu prélever sur la richesse produite pour financer l'indemnisation des chômeurs ainsi que la protection sociale. Or, qu'avons-nous constaté ? Comme M. le Président de la République l'a dit, trop d'impôts tue l'impôt, c'est-à-dire moins d'impôts. Nous pensons que la capacité d'initiative risque de se scléroser lorsque le prélèvement sur la richesse produite croît vers des sommets.

Sur ce point, vous avez dit que vous étiez neutre. Mais il est bon que vous sachiez que pour nous le choix est fait : nous voulons moins de prélèvements obligatoires.

Bien entendu, il serait beaucoup plus facile de prélever moins si la croissance de la production était plus forte. C'est une des difficultés de cette opération que nous avons naturellement eue présente à l'esprit. Cette démarche devait être accomplie pour la première raison déjà avancée mais également pour une deuxième raison. M. le secrétaire d'Etat au budget vous le dirait aussi bien que moi ainsi que tous ceux qui ont exercé les mêmes responsabilités : il existe une tendance naturelle à augmenter les dépenses publiques de façon presque exponentielle. L'effort

d'économies, difficile — et vous le jugerez naturellement sur nos actes ; nous avons un an pour cela — a été bien entendu induit par la décision de limiter les recettes. L'un ne va pas sans l'autre. C'est dans la rigueur de l'exécution que la démonstration vous sera apportée.

J'en viens maintenant à deux autres sujets que vous avez évoqués.

Nous allons nous endetter, dites-vous. Vous ajoutez que le chômage va augmenter. Nous avons retenu dans ce budget une légère augmentation que nous espérons bien — je le dis tout de suite — endiguer. Mais retenons les chiffres donnés. Il est vrai qu'il faut consentir un effort de solidarité envers ceux qui arrivent en fin de droits.

Nous proposons un dispositif que, par ailleurs, vous critiquez — là encore, c'est votre droit. On peut parfaitement en concevoir un autre, monsieur le rapporteur général. Mais pour financer la charge que représente l'indemnisation du chômage, je ne connais que deux solutions : soit par le concours du budget de l'Etat — c'est le contribuable qui paie — soit par les cotisations sociales — et ce sont les entreprises et les salariés qui paient. Là est le débat.

On peut, certes, choisir entre l'une et l'autre méthode, mais on ne peut pas demander à la fois moins de charges, regretter que telle ou telle disposition frappe telle ou telle catégorie de personne, puis souhaiter qu'un effort de solidarité plus grand soit fait.

Evidemment, nous aurions pu avec un déficit budgétaire moins important — sur un P.I.B. en augmentation de 1,8 p. 100 le déficit prévu est de 3 p. 100 de P.I.B. — ne pas diminuer le taux des prélèvements obligatoires. Mais c'est précisément, parce que nous considérons que la baisse du taux des prélèvements — c'est au moins un point d'accord entre vous et nous, monsieur le rapporteur général — concourra à augmenter le volume de la richesse produite que nous avons procédé ainsi.

J'ajouterai une dernière remarque relative à l'endettement de la France dont il a été beaucoup parlé.

Nous avons chacun avancé nos chiffres. Nous pourrions certainement, si nous étions réunis autour d'une même table, nous mettre d'accord sur le montant de notre endettement net. En effet, chacun sait bien, en particulier quand il s'agit d'une entreprise, que l'on prête de l'argent, que l'on en emprunte et que la différence entre les deux sommes constitue la dette.

Mais qui nourrit la dette ? Ce point est très important. C'est le déséquilibre de la balance des paiements qui résulte lui-même du déséquilibre de la balance commerciale. Or la très faible relance que nous avons provoquée en 1981-1982 a induit, pour cette même période, un déséquilibre de notre balance commerciale.

Interrogeons-nous. Nous n'avons pas accepté, il est vrai, comme la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne de voir baisser notre taux de croissance. C'est pourquoi — cela a été dit tout à l'heure — il fallait se référer à la période 1981-1984. Vous avez d'ailleurs rectifié votre propos en disant que notre taux de croissance était « actuellement » plus faible que dans d'autres pays ; de peu d'ailleurs, puisqu'en République fédérale d'Allemagne, il sera cette année de 2,5 p. 100 et en France de quelque 1,5 p. 100. Les prévisions pour l'année prochaine sont respectivement de 2,5 p. 100 et de 1,8 p. 100, parce que nous sommes réalistes.

Qu'est-ce qui a induit le déséquilibre de la balance commerciale ? C'est notre industrie parce qu'elle n'a pas été capable de répondre au faible effet de relance par la consommation qui a été provoquée. Par conséquent, c'est bien la modernisation industrielle qui est la clé de ce problème. On peut regretter que celle-ci n'ait pas été entreprise — sauf dans quelques secteurs — avec suffisamment d'énergie avant 1981-1982, c'est-à-dire avant le moment où la relance que vous nous reprochez a été faite. Il faut essayer d'en analyser les causes ; voilà le véritable problème.

C'est pourquoi nous avons bien dit tout à l'heure — je le confirme — que le retour à la croissance suppose une modernisation, une reprise de l'investissement et le développement des exportations. Mais pour vendre à l'étranger, bien entendu, il faut moins d'inflation afin que les entreprises soient compétitives.

Je remarquerai que, depuis 1982, nous n'avons pas alourdi les charges sociales qui pèsent sur les entreprises — c'est un fait — et qu'à deux reprises, déjà, nous avons allégé le poids de la taxe professionnelle, impôt, entre nous soit dit, que nous n'avons pas inventé.

La direction que nous prenons est celle que nous croyons être la bonne dans un monde tourmenté. Permettez-moi de vous dire, monsieur le rapporteur général, que je rencontre régulièrement M. Stoltenberg et le chancelier Lanson ; s'ils vous entendaient, ils seraient stupéfaits ; ou peut-être diraient-ils qu'ils entendent le même discours de la part de leur opposition, ce qui pourrait

d'ailleurs très honnêtement nous renvoyer dos à dos. Ils seraient stupéfaits, dis-je, parce que leurs difficultés sont, dans une large mesure, les mêmes que les nôtres. Les buts que je viens de vous exposer aussi objectivement que possible sont ceux d'un gouvernement qui entend, en dehors de tout calcul politique, faire ce qu'il croit juste et nécessaire au pays. Où est d'ailleurs le calcul politique puisque vous nous reprochez à la fois de procéder à une baisse des impôts pour des raisons électorales et d'augmenter la taxe sur l'essence, ce qui mécontente, il faut bien le dire, une fraction de notre électoral. Le pays jugera. Dans le monde tourmenté où nous sommes, il faut être capable de prendre des décisions courageuses.

Je souhaite vraiment que l'on abandonne les querelles de chiffres tant que nous n'aurons pas élucidé la situation — j'ai déjà dit devant votre commission des finances que j'y étais prêt — et que l'on abandonne également la démagogie.

Parlons des besoins de financement public. S'agissant du déficit public, il y a le budget de l'Etat, les collectivités locales, les entreprises publiques et la sécurité sociale. C'est vrai, tout cela va ensemble. S'agissant de la sécurité sociale, il y a un excédent. Or, vous nous annoncez déjà un déficit.

Pour ma part, je continue à penser qu'il faut essayer de gérer avec rigueur. Autrement, cela se traduira, soit par des cotisations sur les entreprises ou sur les salariés, soit par un déficit du budget de l'Etat, soit enfin par l'absence de protection sociale de certaines catégories. Si on livre à l'assurance individuelle une certaine dépense, il s'agit alors d'une autre conception, dont on peut naturellement discuter, mais qui n'est pas celle qui a été pratiquée par la France depuis 1945.

J'entends, en même temps, gémir sur les déficits publics et dire que l'on ne doit pas essayer de mettre un peu d'ordre ! Certes, c'est difficile, concernant la gestion du secteur public hospitalier par exemple, beaucoup des responsables que j'ai rencontrés, de l'opposition comme de la majorité, m'ont signalé des abus évidents, ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas quelques hôpitaux en difficulté.

Le langage qu'il faut tenir, c'est celui de la responsabilité et non celui de la démagogie. Permettez-moi de vous dire que je n'ai pas du tout envie d'en changer car c'est à ce prix-là, me semble-t-il, que notre pays connaîtra le redressement économique qui s'impose. (*Applaudissements sur les travées socialistes et certaines travées de la gauche démocratique.*)

(M. Alain Poher remplace M. Etienne Dailly au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. Fosset, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en présentant l'an dernier, comme je le fais chaque année depuis dix ans, le résumé des observations contenues dans le rapport annuel de la Cour des comptes, je vous faisais part de la déception éprouvée par notre commission des finances en constatant que se faisaient de plus en plus rares les applications des mesures préconisées par la Commission des Suites pour conduire les services ou établissements objets de critiques à observer un comportement plus conforme aux règles administratives et plus respectueux des deniers publics, c'est-à-dire de la part que prélève l'Etat sur les ressources que tirent les contribuables de leur travail et de leurs efforts.

Je n'aurai pas aujourd'hui à exprimer cette déception car — sans doute pour m'en éviter la peine — cette année, pour la première fois depuis dix ans, le Gouvernement n'a pas été en mesure de produire, dans les délais habituels, le rapport de la Commission des Suites.

Ainsi s'éloigne un moyen — modeste certes, mais loin d'être inutile — qu'avait le Parlement de juger de l'aptitude du Gouvernement à obtenir des services de l'administration les redressements qui se révélaient nécessaires.

Ainsi se réalise, petit à petit, insidieusement mais effectivement, ce à quoi l'auteur du *Coup d'Etat permanent* soupçonnait son illustre prédécesseur de vouloir parvenir : l'abaissement de la fonction parlementaire. Le pamphlet de l'opposant serait-il devenu le bréviaire du gouvernant ?

Quoi qu'il en soit, nous cessons de ce fait d'être renseignés sur l'action qu'entreprend l'autorité politique et sur les résultats de cette action pour mettre un terme aux déviations administratives. Il est vrai que cette autorité politique elle-même donne l'exemple de son incapacité à s'amender.

Souvenez-vous, mes chers collègues, de la vigueur avec laquelle MM. Fabius, Rocard, Auroux et autres s'élevaient, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, contre les quelques annulations de crédits que — par une pratique, il est vrai « extensive », de l'article 13 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances — se permettaient, dans la modeste mesure de 3 milliards de francs annuels, les gouvernements du précédent septennat.

Dans son rapport de cette année, la Cour des comptes observe que les termes de cet article 3 « sont très largement appréciés » et que « cette constatation s'applique de façon plus nette encore que par le passé à la pratique suivie en 1982, en raison du montant des annulations de crédits ». Que dira-t-elle pour 1983 et pour 1984 ? « Il serait normal — conclut-elle — d'inclure de telles réductions de crédits dans une loi de finances rectificative. » Et elle ajoute : « Cette procédure a d'ailleurs été utilisée dans le passé. »

Décidément, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les gouvernements que vous critiquiez naguère étaient, de votre propre point de vue, beaucoup moins critiquables que celui auquel vous appartenez aujourd'hui ! Quand je vous entendais tout à l'heure, j'avais dans l'oreille, en contrepoint, les échos du langage que vous teniez voilà cinq ou six ans. Ah ! que j'aurais voulu qu'il eût ressemblé à celui que vous tenez aujourd'hui, mais hélas !

Peut-être jugerez-vous bon d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire de la session budgétaire de fin 1985 la proposition de loi qu'un député fort sympathique, mais imprudemment facétieux, a déposée récemment et qui reprend très exactement les termes de celle que M. le secrétaire d'Etat au budget avait signée voilà quelques années. A ce moment-là, son adoption ne pourrait qu'empêcher vos successeurs au Gouvernement — parmi lesquels ce député pourrait bien figurer, je le lui souhaite — de bénéficier des souplesses dont vous avez fortement abusé. Ce serait une consolation pour les rescapés de la défaite électorale que l'actuelle majorité se prépare à subir.

Il faut savoir gré à la Cour de cette invitation à une pratique moins extensive des dispositions de l'article 13 de la loi organique relative aux lois de finances. Mais on peut s'étonner qu'elle n'ait pas prêté la même attention aux conditions d'application des dispositions de l'article 11-3° de cette loi qui disposent que c'est seulement en cas d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national que des crédits peuvent être ouverts par décrets d'avances. Car, là encore, il paraît à votre commission des finances que c'est par une interprétation abusivement extensive qu'a été ouvert le décret d'avances de 2 150 millions de francs nécessaires au paiement de la fourniture de gaz algérien et la Cour semble n'avoir pas perçu cet abus.

Votre commission des finances éprouve, à propos du fonctionnement de la Cour, d'autres motifs d'inquiétude. Le premier est dû aux conséquences de cette lamentable affaire élégamment baptisée « des avions renifleurs ». Certes, il est regrettable que les résultats d'Elf-Aquitaine communiqués au Parlement n'aient pas été rectifiés pour corriger les effets de la dissimulation de certaines dépenses et qu'ait été retiré des archives de la Cour le rapport concernant cette affaire.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Détruit !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Il en est resté un exemplaire !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais pas à la Cour !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Pas à la Cour, mais « détruit » avez-vous dit ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Fosset, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Fosset, je ne pensais pas en reparler, mais puisque vous avez abordé le sujet, permettez-moi de vous rappeler que je me suis contenté de lire à l'Assemblée nationale un document — je ne l'avais pas signé — où il était question de « rapport détruit ». Encore une fois, ce n'est pas moi qui l'avais écrit. A la Cour, il n'y en avait plus.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. C'est bien ce que je viens de dire ! Il n'était pas dans les archives de la Cour !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ni dans celles de l'Etat, monsieur Fosset !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Possible !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais cela change tout !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. L'autorité morale de la haute juridiction et la confiance que peuvent avoir en sa discrétion les entreprises publiques qu'elle contrôle n'ont-elles pas été profondément altérées par la tapageuse publicité inutilement donnée à cette regrettable affaire et par la mise en cause totalement imméritée de son ancien Premier président dont la longue et brillante carrière a été un exemple d'intégrité, d'objectivité, de loyauté et de dévouement au service de l'Etat.

Second motif d'inquiétude : les troubles que ne manquera pas d'entraîner, dans le fonctionnement de la Cour, l'application des dispositions de la loi sur l'abaissement de la limite d'âge des fonctionnaires.

Ainsi que je l'ai déjà fait observer dans mon rapport sur ce projet de loi, en trois ans, la Cour va de ce fait se trouver décapitée par le départ en retraite de plus de la moitié de ses conseillers-maîtres dans une période où le surcroît de travail dû à l'extension du secteur public est loin d'être compensé par le transfert aux chambres régionales de ses compétences relatives aux collectivités locales. En effet, comme il est dit dans le préambule du rapport pour 1984, la Cour fait, depuis deux années, un effort particulier pour apurer la comptabilité des collectivités locales. De plus, elle continue d'assumer, à l'égard des chambres régionales dont elle constitue la juridiction d'appel, une fonction de formation, d'encadrement et de coordination.

Lors de la discussion du projet de loi, vous aviez promis, monsieur le secrétaire d'Etat, que des mesures seraient rapidement prises pour remédier à ces difficultés. Vous tiendrez sans doute aujourd'hui à nous apporter quelques précisions sur les mesures déjà prises et sur celles qui sont envisagées. La commission des finances le souhaite vivement, car elle se voit rétorquer, en réponse aux demandes qu'elle adresse à la Cour — conformément aux dispositions de l'article 47 de la Constitution et de l'article 10 de la loi du 22 juin 1967 —, que ces dernières ne peuvent être satisfaites, la Cour fonctionnant, en raison de l'ampleur considérable de ses missions, à la limite de ses capacités et ne pouvant vérifier que des comptes qui ont déjà été arrêtés.

La haute juridiction poursuit néanmoins ses investigations habituelles avec la perspicacité que chacun lui reconnaît et dont témoigne son rapport public pour 1984. Comme chaque année, il est difficile d'en faire la synthèse tant sont nombreuses et variées les anomalies relevées. Je me suis néanmoins efforcé d'y parvenir dans mon rapport écrit.

Ces observations sont regroupées en trois catégories : la perpétuation d'errements anciens, les difficultés rencontrées par les administrations du fait de l'évolution économique et sociale et les conséquences de l'extension, souvent contestable, des interventions de la puissance publique.

La perpétuation d'errements anciens se relève dans l'exécution de divers investissements importants. C'est le cas, par exemple, de l'institut du monde arabe dont les conditions de réalisation, de financement et de fonctionnement avaient pourtant déjà fait l'objet, voilà deux ans, de pertinentes observations, dont il a été fort peu tenu compte, du rapporteur spécial de notre commission des finances, M. Josy Moinet. C'est le cas de l'Hôtel de la communauté urbaine de Bordeaux, du port autonome de Dunkerque, du second paquebot de la ligne Nice-Bastia et du transfert de l'Ecole polytechnique à Palaiseau. L'ensemble de ces opérations, dont le coût final s'est révélé être plus du double de l'évaluation initiale, représente globalement un investissement de l'ordre de deux milliards de francs.

Pour toutes ces opérations sont signalées les prévisions financières mal calculées et largement dépassées, les insuffisances de préparation, les erreurs de conception, la remise en cause des choix initiaux, en cours d'exécution, qui a entraîné de lourdes dépenses inutiles, ainsi que certaines défaillances d'entreprises, anomalies auxquelles s'ajoutent dans certains cas, pour le fonctionnement de la société nationale Corse-Méditerranée qui effectue la liaison maritime Nice-Bastia par exemple, des conditions d'exploitation contestables.

Ces erreurs ont entraîné d'importants gaspillages. La seule remise en cause, par le ministre de la culture, de l'emplacement primitivement choisi pour l'institut du monde arabe a entraîné un gaspillage de six millions de francs que ne suffira pas à compenser, cette année, la recette attendue du reniement par l'Etat des engagements qu'il avait pris à l'égard des souscripteurs de l'emprunt 7 p. 100 de 1973.

De telles constatations — on les retrouve année après année pour de nombreuses opérations d'investissement — doivent nous inciter à une vigilance d'autant plus grande que les opérations sont plus importantes. Tel est le cas, en ce moment, pour les opérations en cours suivantes : le transfert des ministères des finances et des anciens combattants, l'opération Grand Louvre, l'établissement public, le musée des sciences et techniques, le conservatoire de la Villette, le carrefour de la communication, l'opération de la tête Défense qui engagent d'énormes crédits — plus de cinq milliards de francs pour les seules opérations de la Villette...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Que le Parlement a votées !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Encore faudrait-il que leur gestion en soit contrôlée pour ne pas encourir les observations que l'on retrouve chaque année dans le rapport de la Cour des comptes et sur lesquelles nous aurons à revenir lors de l'examen des fascicules qui comportent les dotations demandées par le Gouvernement car le Parlement se compose, monsieur le secrétaire d'Etat, de deux assemblées : l'Assemblée nationale et le Sénat. Or, le fait que l'Assemblée nationale vote des crédits ne signifie pas, pour autant, qu'ils seront adoptés ensuite par le Sénat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oui, mais l'Assemblée vote en dernière instance !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. C'est possible. L'Assemblée nationale prendra ses responsabilités. Nous en jugerons dans quelques années !

La gestion courante fait également l'objet de critiques : c'est, par exemple, l'organisation défectueuse de la comptabilité de l'école polytechnique ou l'insuffisance de contrôle du mobilier national, dont plusieurs pièces de valeur ont disparu sans laisser la moindre trace.

Mais les difficultés qu'éprouvent les services publics à surmonter les conséquences de l'évolution économique sont, elles aussi, fortement soulignées par la Cour qui s'inquiète, par exemple, de la situation financière d'Electricité de France.

Elle exprime, en particulier, les préoccupations que cause l'endettement — encore ce problème d'endettement ! — de cette société dont les frais financiers, qui atteignaient, en 1983, 22 400 millions de francs, avaient quadruplé en quatre ans, ce qui ne l'a pas empêchée de procéder à des recrutements massifs puisque, en 1982, ses effectifs se sont accrus de 5 081 unités et, en 1983, de 7 879, malgré le ralentissement de la progression des ventes, de sorte que le taux de productivité globale de l'établissement qui, de 1973 à 1981, était positif de 3,3 p. 100, est devenu, en 1982, négatif de 2,3 p. 100. « Il en résulte », note la Cour, « qu'en dépit de l'incidence du coût moins élevé de l'électricité nucléaire, le prix de revient s'élève plus rapidement que le produit intérieur brut marchand ».

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je connais bien cette entreprise, E.D.F., pour y avoir travaillé jusqu'en 1981. A cette époque, si j'ai bien compris, la productivité était bonne.

Je ne conteste pas les chiffres dont vous avez fait état. Mais lorsque l'on cite des chiffres, encore faut-il aller jusqu'au bout de l'analyse et vous me trouverez toujours présent pour vous accompagner dans vos réflexions.

Vous connaissez l'endettement d'E.D.F., qui est inclus d'ailleurs dans l'endettement de notre pays. Ce n'est pas nous qui avons incité E.D.F. à emprunter des dollars sur le marché international pour financer un programme d'équipement nucléaire qui est tout à notre honneur.

Monsieur Fosset, je vous pose une seule question : quelle a été la variation du cours du dollar entre 1980 — pour ne prendre que cet exemple — et 1982, 1983 et 1984 ? La réponse à cette question vous dispenserait d'un long discours.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Monsieur le ministre, je vous ferai observer que les propos dont j'ai fait état ne sont pas des propos personnels ; j'ai rappelé les commentaires du rapport de la Cour des comptes qui visent, non pas les années postérieures à 1983, mais les années antérieures à cette date. Certes, je le reconnais, parmi les emprunts contractés les années antérieures, certains l'ont été sous l'ancien septennat. Mais la Cour observe que, parallèlement à cette situation difficile, E.D.F. a procédé en 1982 et 1983 à des recrutements massifs, ce qui a eu pour effet d'affecter le taux de productivité ; alors qu'il était positif dans les années précé-

denes, il est devenu négatif et le prix de l'électricité, malgré la diminution de coût entraîné par l'électricité d'origine nucléaire, a progressé plus rapidement que le P.I.B.M. C'est la Cour qui le constate, ce n'est pas moi.

Celle-ci déplore également qu'en dépit de l'appel qu'elle doit faire à la solidarité nationale, l'assurance-vieillesse des artisans et des commerçants — dont le taux de couverture n'est plus, du fait de la concentration des entreprises et du vieillissement de la population concernée, que de 60 p. 100 pour les premiers et de 50 p. 100 pour les seconds — ne se montre pas plus rigoureuse dans sa gestion.

Elle consacre aussi plusieurs pages de son rapport à la gestion des offices d'H. L. M. dont elle convient qu'ils rencontrent des difficultés en raison de la situation des familles éprouvées par la crise. Mais, après avoir effectué des comparaisons sur les modes de gestion des différents offices, elle conclut que c'est l'inégale qualité des gestions plus que l'influence des facteurs extérieurs qui demeure la cause déterminante des résultats obtenus et elle recommande, en conséquence, que « l'exigence d'efficacité et la sanction de la responsabilité demeurent les critères fondamentaux d'une bonne gestion ».

L'extension du domaine d'intervention de l'Etat ou des établissements du secteur public en différents lieux d'activité conduit à des erreurs ou à des déviations fort coûteuses, elles aussi, au point que la Haute juridiction a été amenée à déférer devant la cour de discipline budgétaire les décisions par lesquelles a été financée une partie des dépenses de fonctionnement de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique.

Il en a été de même pour certaines de ces associations qui prolifèrent autour des administrations centrales des ministères et qui prennent en charge des tâches que ces administrations devraient exécuter elles-mêmes, voire, comme c'est le cas, pour le ministère des relations extérieures qui, en 1982, a versé à quatre de ces associations un montant global de 179 millions de francs de subventions pour acquitter, frais de déplacements, notes de restaurant, prêts sans intérêt pour les agents français et même des dépenses occasionnées par des recrutements de personnels.

Un long développement du rapport annuel est consacré à la mission laïque française dont la situation financière, complexe et confuse, que son système comptable n'a pu maîtriser, a permis à certains de ses dirigeants de bénéficier d'avantages occultes tels que la fourniture de cartes de crédit, la mise à disposition de logements et de véhicules de fonction ou l'attribution de prêts personnels.

D'autre part, devant les difficultés de financement d'investissements mal étudiés, l'Etat a dû supporter une grande part des dépenses du complexe scolaire de Valbonne, ce qui a entraîné une charge de 128 millions de francs.

Prolifèrent aussi les organismes d'intervention agricole dont le foisonnement engendre des problèmes de concurrence, de délimitation de frontières et de double emploi. Les exemples abondent, dans le rapport, des abus engendrés par cette situation anormale.

Je n'en citerai qu'un : la société nationale interprofessionnelle de la pomme de terre, bénéficiaire d'une taxe parafiscale et de subventions du F.O.R.M.A. — fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles — et qui a les mêmes objectifs, les mêmes moyens d'action, les mêmes interlocuteurs et les mêmes dirigeants que le comité national interprofessionnel de la pomme de terre qu'elle concurrence, a été utilisée par le F.O.R.M.A. pour gérer des programmes de distribution de lait dans les écoles — des pommes de terre et du lait, c'est probablement pour faire de la purée de pommes de terre (*sourires*) — pour une somme s'élevant à 400 millions de francs. « L'absence totale de contrôle a permis » — note la Cour — « un détournement de 8 millions de francs, qui a fait l'objet de poursuites judiciaires. »

Les diversifications hasardeuses et coûteuses de certaines entreprises publiques constituent, enfin, un des principaux chapitres du rapport de la Cour des comptes pour 1984.

J'en retiendrai quatre exemples. Premier exemple : l'entreprise CdF-Chimie s'est lancée dans la fabrication de sacs poubelles de qualité supérieure en reprenant le contrôle de la société Jet-Sac-Siep, malgré les préférences de la clientèle pour les produits bon marché. Il lui en a coûté 35 millions de francs.

Deuxième exemple : en prenant le contrôle des établissements Pierre Mangin et de leur société filiale, la Sofretes, le Commissariat à l'énergie atomique a pénétré dans le domaine, étranger à sa vocation propre, de l'assainissement et des hydropompes. « Au total », précise la Cour, « cette malencontreuse affaire aura coûté près de 85 millions de francs au C. E. A. »

Troisième exemple : la régie Renault a fait preuve d'une singularité légèreté en se lançant sans précaution, avec l'aide d'un associé qui s'est révélé être un escroc,...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il y en a eu d'autres !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... dans la lyophilisation du café colombien. Au total, la perte essayée par Renault dépasse 700 millions de francs.

Alors que c'était à l'instigation des pouvoirs publics que le C.E.A. avait pris le contrôle de la Sofretes-Mangin dans le cadre de la politique de développement d'énergies nouvelles, la régie porte l'entière responsabilité de ses décisions, sur lesquelles elle n'a fourni qu'un minimum d'informations aux autorités de tutelle. C'est sans doute pourquoi, bien qu'en l'occurrence les dégâts soient largement supérieurs à ceux qu'a causés l'erreur des avions renifleurs,...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ah ! non, monsieur le rapporteur.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... cette affaire a causé beaucoup moins de bruit.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fosset ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous y autorise une nouvelle fois.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Fosset, cela fait trois fois que vous évoquez l'affaire des avions renifleurs.

Or, je ne pense pas que la Cour des comptes y fasse référence dans son rapport. En tout cas, je n'ai rien vu à ce sujet. (*M. Fosset rit.*) Je suppose donc que vous avez décidé, en plus de la présentation du rapport de la Cour des comptes, d'évoquer systématiquement cette affaire.

Mais je vous répondrai. En effet, vous mélangez les francs 1976 avec les francs ultérieurs. Alors, si vous voulez que l'on fasse les comptes — et les bons ! — actualisons-les !

Par ailleurs — et même surtout — il existe une différence, monsieur le rapporteur : il y a des erreurs que l'on a cherché à cacher et d'autres que l'on n'a pas cherché à cacher. Si pour vous, cela ne fait pas de différence, pour moi cela en constitue une, qui est même importante.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je remarque qu'une telle erreur a été néanmoins commise et qu'elle a coûté 700 millions de francs ; si Elf-Erap est restée bénéficiaire, Renault est déficitaire et ce sont les finances publiques qui comblent le déficit.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Alors, cela vous paraît une justification ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Non, pas du tout !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je fais des comparaisons et non pas des justifications !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vivent les rapports déchirés ! Tout va bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le rapporteur, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je m'exprimerai avec beaucoup de sérénité et de courtoisie. Vous êtes en train d'exposer le contenu du rapport de la Cour des comptes. Rien de ce qu'il contient n'est contestable et rien n'est contesté par le Gouvernement. La question est de savoir quelle suite le Gouvernement entend y donner.

Le Gouvernement instruit ses dossiers. Il préfère un rapport, qui est pour l'instant sans suites, puisque nous ne les avons pas fait connaître — mais vous les aurez ! — à des déclarations d'intention qui ne seraient pas suivies d'effet ?

Il y aura des suites. J'enregistre vos propos, vous avez tous les droits ; mais je ne vous permets pas, monsieur le rapporteur, de mettre en cause les dirigeants de l'entreprise Renault en comparant leur situation à celle du groupe Elf-Aquitaine. Vous dites que l'une réalise des bénéfices et l'autre des pertes. Nous savons tous que l'industrie automobile a connu des difficultés dans le monde entier. Devrais-je vous citer ce qui s'est passé en Amérique, chez Fiat, ce qu'a connu le groupe Peugeot-

Citroën ? Et j'ai, pour les dirigeants des entreprises publiques et privées, confrontés à cette question, la même estime car leur tâche n'est pas aisée.

Or, ce procès que vous semblez faire à l'égard des dirigeants actuels de la régie Renault n'est pas juste. Je voulais vous le dire car cela ne me paraît pas conforme à l'esprit de justice qui doit nous animer tous.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Avec la même courtoisie, je vous répondrai, monsieur le ministre, que le débat sur l'industrie automobile, nous pourrions, en effet, l'entreprendre à une autre occasion, mais celui sur la lyophilisation du café, au titre de la diversification, n'est peut-être pas un choix parfaitement indiqué pour une telle discussion.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est vrai !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Sans mettre en cause qui que ce soit, je pense que les dirigeants de Renault ont pris là une responsabilité d'autant plus grave que les déficits de la régie doivent être comblés par les finances publiques.

Je n'ai rien dit d'autre et je confirme ce que j'ai dit.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais là, au moins, nous savons.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Oui, mais c'est mal venu.

Enfin, quatrième exemple, le Crédit agricole a développé, à côté de ses actions traditionnelles de distribution de prêts bonifiés à l'agriculture, de nouvelles interventions destinées à accroître sa clientèle. Ainsi la caisse nationale a-t-elle créé deux filiales tournées vers les activités de tourisme et plusieurs sociétés de placements immobiliers.

Or l'une de ces sociétés, destinée à diffuser et à gérer la carte de paiement accréditive du Crédit agricole, a coûté, en définitive, 17 500 000 francs à la caisse nationale.

Quant aux sociétés civiles de placements immobiliers, elles ont souvent mené leurs opérations dans des conditions douteuses, faisant intervenir des marchands de biens à qui elles rachetaient au prix fort les immeubles que ces derniers avaient préalablement acquis.

Le Crédit agricole a également été conduit à mener de nouvelles interventions en faveur de l'artisanat et de la petite et moyenne industrie en milieu rural.

Dans le domaine de la filière bois-papier, ces interventions se sont soldées, en 1981, par de lourdes pertes approchant 118 millions de francs et la caisse nationale a été contrainte, en 1980, par les pouvoirs publics, de souscrire pour 40 millions de francs des obligations de la société Chapelle-Darblay, deux mois avant que cette société dépose son bilan.

Certaines caisses régionales se sont, de leur côté, lancées dans des opérations douteuses. Ainsi en Haute-Garonne, la caisse nationale a dû intervenir en faveur d'un groupe de coopératives agricoles et de sociétés d'intérêt agricole. L'animateur de ce groupe — bien connu du monde politique et économique — qui avait déjà bénéficié de la part de la caisse régionale d'importantes facilités financières, en sa qualité d'exploitant agricole, ne s'est pas vu demander sa garantie personnelle pour les prêts qui lui étaient consentis, alors qu'il était actionnaire majoritaire d'importantes sociétés privées. Bien plus, il avait été précédemment nommé président d'une commission de vérification chargée d'examiner la gestion d'un groupe concurrent du sien.

J'ai été trop long, j'en conviens. Pourtant ce résumé a été bien incomplet. C'est une lecture intégrale que mériterait le rapport de la Cour.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est ce que nous avons fait !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. En tout cas, je regrette encore une fois, monsieur le secrétaire d'Etat, de n'être pas en possession du rapport de la commission des suites. Peut-être aurions-nous pu fournir quelques précisions supplémentaires. C'est la première fois depuis six ans que je ne le possède pas au moment où je présente ce rapport. Je suis obligé de le constater ; c'est une donnée objective.

C'est chaque année, et depuis longtemps, que la Cour relève dans son rapport annuel des défaillances, des déviations, des anomalies dans le fonctionnement des administrations. Ce n'est pas nouveau.

Elles sont la conséquence d'une certaine inertie, d'un certain laxisme, d'une mauvaise adaptation des procédures réglementaires à l'évolution des techniques et des méthodes.

De nombreux cas particuliers peuvent être résolus d'ailleurs par l'administration elle-même et c'est pourquoi votre commission des finances attache tant d'importance aux suggestions de

la commission des suites mise en place voilà une quinzaine d'années et dont l'action a eu des résultats largement positifs. C'est pourquoi elle regrette de n'avoir pas encore été cette année, et pour la première fois, saisie de son rapport.

Mais au-delà de ces cas d'espèce, au plan général, les redressements sont affaire de volonté politique. Et nous n'avons pas le sentiment qu'existe suffisamment cette volonté qui devrait pourtant se manifester plus fortement que jamais en cette période de rigueur imposée au pays.

Au contraire, la prolifération de bureaux et de comités, la multiplication d'associations satellites si dispendieuses voient accélérer leur rythme. Elles sont facteurs de dépenses aussi lourdes qu'inutiles.

Parallèlement, l'extension du service public s'accompagnant d'une substitution de l'autorité de l'administration aux pouvoirs que devraient normalement exercer, sous leur responsabilité propre, les dirigeants d'entreprise, aboutit au mieux à une dilution des responsabilités, au pire à des erreurs de gestion dont la collectivité nationale doit supporter les conséquences sans que le Parlement puisse exercer utilement et à temps sa fonction de contrôle.

C'est pourquoi au moment où s'ouvre la discussion budgétaire, votre commission des finances vous appelle, mes chers collègues, à vous montrer particulièrement rigoureux dans l'examen des propositions qui nous sont soumises.

Et si le Gouvernement trouvait cette rigueur excessive, nous pourrions lui faire observer qu'elle n'est qu'à la mesure de l'accueil que, malheureusement pour le pays, il réserve généralement à nos propres propositions. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, de la gauche démocratique, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ne voudrais pas que l'intervention de M. Fosset se terminât sur une équivoque. Monsieur Fosset, le rapport de la commission des suites sera publié. Je vais vous expliquer ce qu'il s'est passé.

L'an passé, on a, à juste titre, reproché à la commission des suites de n'avoir qu'une efficacité relative — ce qui n'était d'ailleurs pas une nouveauté. Aussi ai-je formulé tout au long de l'année des suggestions à M. le Premier ministre pour accroître son efficacité. Nous n'avons pas été prêts à temps parce que j'ai estimé qu'en dernier ressort le seul moyen de faire avancer certains dossiers était d'obtenir un arbitrage du Premier ministre. Je ne voulais pas laisser imaginer que le rapport de la commission des suites ne serait pas publié cette année.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je l'examinerai avec plaisir, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Mes chers collègues, je tiens à noter que c'est la première fois que le président de la délégation du Sénat pour la planification va parler *ès-qualité*.

Je vous laisse la parole, monsieur le président de la délégation.

M. Bernard Barbier, président de la délégation du Sénat pour la planification. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mes premiers mots seront pour remercier M. le président du Sénat et la conférence des présidents et, plus particulièrement, M. le président et M. le rapporteur général de la commission des finances, d'avoir accepté la nouveauté que constitue mon intervention faite aujourd'hui en ma qualité de président de votre délégation pour la planification, dont le rôle est d'informer le Sénat sur l'élaboration et l'exécution des Plans.

D'emblée, il doit être clair que, dans le cadre bien défini de ses compétences, votre délégation n'a pas à émettre un avis sur le projet de loi de finances pour 1985.

Il m'est simplement apparu que la discussion générale de ce projet pouvait être une occasion de vous présenter une courte communication complétant les rapports d'information qui ont été élaborés par la délégation et qui vous ont été distribués récemment.

Un premier rapport d'information sur les contrats de plan Etat-régions a été établi par notre collègue Jacques Moisson après une consultation de l'ensemble des régions. Ce rapport a été mis à votre disposition à la fin du mois d'octobre.

Plus récemment, j'ai préparé un rapport sur les résultats de projections à moyen terme, dont je me propose de vous présenter maintenant quelques enseignements.

Ce rapport veut favoriser la diffusion d'une information sur des travaux dont la technicité ne facilite guère l'utilisation mais qui peuvent, néanmoins, aider à la compréhension des mécanismes économiques ; il s'agit des résultats de projections réalisées à l'aide de modèles économiques.

Ces moyens d'analyse et de prévision sont largement utilisés au cours des travaux de planification et il est arrivé, dans le passé, que les assemblées parlementaires regrettent de ne pas y avoir accès et reprochent aux gouvernements de s'en réserver l'exclusivité.

Il était dans la vocation de votre délégation de tirer profit des possibilités offertes en la matière par les actions conduites depuis quelques années par l'administration du Sénat dans le domaine de l'utilisation des modèles économiques.

Je me félicite d'ailleurs de ce que les initiatives prises en ce domaine par nos services aient été conduites, non point dans un esprit de rivalité avec les administrations dépendant de l'exécutif mais, au contraire, dans un esprit de coopération fondé sur le respect des responsabilités et des contraintes de chacun. Il est, au demeurant, conforme à un usage rationnel des deniers publics que la représentation nationale ait accès aux instruments d'analyse et de prévision qui sont développés dans les administrations.

Il est de l'intérêt du débat parlementaire et, plus généralement, du débat démocratique, que les éléments d'appréciation ainsi élaborés puissent être largement connus et discutés.

C'est dans cet esprit que votre délégation pour la planification s'attache à mettre à votre disposition des documents de travail dont la finalité n'est pas de susciter des polémiques, mais d'éclairer nos débats, quelque diverses que soient nos sensibilités politiques.

Sans viser à l'exhaustivité, je voudrais centrer mon propos sur deux points : quelles sont nos perspectives de croissance à moyen terme comparées aux objectifs du 9^e Plan ? Quelles sont, au-delà de l'année prochaine, les données fondamentales de l'évolution des finances publiques ?

En fait, je traiterai plus longuement du premier point que du second pour lequel mon rapport d'information comporte un grand nombre de précisions chiffrées.

Le 9^e Plan n'a pas été adopté par le Sénat, mais votre délégation a quand même pour tâche de vous informer sur son exécution. Il lui appartient donc de remplir son rôle avec objectivité et sérieux, sans manifester pour autant un attachement dogmatique au contenu du 9^e Plan.

Ce plan comportait des objectifs à court terme et des objectifs à moyen terme.

A court terme, il s'agissait, essentiellement, de rétablir au début de 1985 l'équilibre de notre balance des paiements courants, condition première de la stabilisation de notre endettement extérieur net.

En fait, les projections étudiées situeraient plutôt la réalisation de cet objectif vers le début de 1986 — donc un an plus tard que prévu — à moins que le cours du dollar ne baisse rapidement.

De même, un délai plus long que prévu sera nécessaire pour ramener notre taux d'inflation au niveau de la moyenne de nos partenaires, tout en restant supérieur à celui de l'Allemagne et, pour que ce taux puisse correspondre à un rythme inférieur à 5 p. 100 l'an avant la fin 1985, il faudrait que le cours du dollar redescende, d'ici là, aux alentours de huit francs.

A moyen terme, le principal objectif que s'assignait le 9^e Plan était de parvenir à un taux de croissance en France supérieur d'un point à la moyenne de nos partenaires. Or si les projections étudiées par votre délégation montrent, certes, que l'écart entre la croissance française et la croissance étrangère varie d'un scénario à l'autre, il reste, dans tous les cas, que cet écart demeure négatif à l'horizon du Plan.

Sans doute y avait-il quelque paradoxe — et, peut-être, un peu de présomption — à vouloir intégrer davantage notre économie dans celles de nos partenaires tout en espérant pouvoir faire mieux que nos concurrents. En tout cas, il vaudrait mieux avoir une croissance de 2 p. 100 en France quand elle est de 3 p. 100 chez nos partenaires, qu'une croissance de 1 p. 100 en France contre zéro à l'étranger.

La question du différentiel de croissance entre la France et l'étranger fait actuellement l'objet de travaux d'experts. Aussi, je me limite, dans mon rapport, à proposer quelques éléments de réflexion sur le fait que l'économie française semble être devenue moins performante que par le passé.

On peut y voir, en particulier, un effet du vieillissement des capacités de production ainsi que les conséquences du freinage des dépenses de santé et de la récession du bâtiment, deux branches d'activités peu gourmandes en importations tout en étant riches en emplois. Il est également possible que la hausse du dollar nous soit plus défavorable qu'à nos partenaires.

Toujours est-il que le rétablissement de l'équilibre extérieur décrit dans les projections paraît se faire, non point selon un processus dynamique, mais selon un processus que je qualifierai — pour être bref — de récessif. C'est sur ce point particulièrement préoccupant que je voudrais réfléchir un instant.

Le premier indice de ce processus d'ajustement récessif est que la modération de la consommation des ménages que l'on observe depuis deux ans ne résulte pas, comme le souhaitait le 9^e Plan, d'une augmentation de leur épargne orientée vers l'investissement productif, mais d'une diminution du pouvoir d'achat de leur revenu, alors que le 9^e Plan prévoyait que celui-ci augmenterait d'un peu plus de 1 p. 100 par an.

La stratégie du 9^e Plan reposait sur un effort d'investissement industriel important en début de période pour accroître les capacités de production et, ce faisant, pour nous permettre d'exporter plus et d'importer moins, condition préalable à un retour à un plus grand dynamisme de la demande intérieure.

Or, qu'observons-nous ?

Il se produit, en 1984, une reprise de l'investissement des entreprises dont les projections montrent qu'en moyenne elle n'est pas très sensible et que son caractère durable n'est pas encore assuré.

Certes, cette moyenne correspond, comme toujours, à des évolutions contrastées et la reprise est plus nette si l'on considère seulement l'investissement industriel. Mais cette reprise tient, pour une large part, aux entreprises du secteur public qui sont surtout présentes dans la branche des biens intermédiaires alors que la stratégie du 9^e Plan supposait un développement des capacités de production dans les biens d'équipements, les biens de consommation et l'agro-alimentaire.

Ma principale crainte est qu'on perde de vue que la question essentielle est, non pas le niveau des investissements, mais celui des capacités de production. Un effort d'investissement en soi important peut être, en réalité, insuffisant s'il ne sert qu'à remplacer des équipements anciens.

Or, compte tenu de l'âge moyen des équipements de nos entreprises industrielles, je ne suis pas sûr que le niveau actuel de leurs investissements suffise seulement à maintenir leurs capacités de production. En résumé, je crains que nous ne soyons en présence non d'un effort d'investissement précurseur d'une reprise, mais, simplement, d'un « investissement de survie ».

Un autre indice de ce que j'ai appelé « un processus d'ajustement récessif » peut être trouvé dans la façon dont les projections retracent l'évolution de la rentabilité des entreprises.

En effet, compte tenu à la fois des gains de productivité et de la politique salariale stricte que simulent les projections, conformément d'ailleurs aux normes fixées par le Gouvernement, le partage de la valeur ajoutée se redresse assez rapidement en faveur des entreprises, par rapport à une situation de départ, il est vrai, très dégradée.

Toutefois, il s'agit là d'un résultat moyen qui, d'une part, correspond à des situations concrètes très contrastées et qui, d'autre part, est pour partie la conséquence « mécanique » de la disparition des entreprises les moins rentables. Or, une disparition d'entreprise correspond à un « manque à produire » et donc à un « manque à répartir ». Il ne faut par conséquent pas trop se réjouir de partager de manière mieux équilibrée une valeur ajoutée en quelque sorte « rétrécie ».

Enfin, l'indice le plus inquiétant du processus d'ajustement récessif que décrivent les projections est, sans nul doute, l'évolution de l'emploi.

Pris par leur souci prioritaire d'adapter l'économie française aux changements de l'environnement international, les rédacteurs du 9^e Plan ont sans doute fait preuve d'un intérêt, certes justifié, mais peut-être trop exclusif à l'égard de l'industrie et des grandes entreprises, et ont peut-être sous-estimé les conséquences de la récession du bâtiment et négligé les potentiels de créations d'emplois dans les branches tertiaires et dans les entreprises petites et moyennes qui sont des éléments essentiels des équilibres sociaux et économiques à l'échelon local.

Peut-être n'avait-on pas pris conscience de ce que la stratégie du 9^e Plan impliquait, au moins pour le début de la période, une croissance non seulement lente mais encore pauvre en emplois, tout en étant coûteuse en importations. Dans la logique du Plan, c'était là le prix à payer pour retrouver, en fin de période, une croissance plus forte.

Toujours est-il que le seul indice de réconfort en matière d'emploi que donnent les projections est que le solde des créations et des suppressions d'emplois pourrait cesser d'être négatif dans le courant de l'année 1986.

Mais, alors que, d'après les démographes et les sociologues, le nombre des actifs potentiels devrait être de l'ordre de 25 millions à la fin de la décennie, le nombre des emplois dans notre économie risque, au train où vont les choses, de n'être guère supérieur à 20 millions. On voit bien que l'écart est d'une toute autre ampleur que l'incertitude qui entoure le décompte du nombre des chômeurs.

Je sais qu'en économie on abuse quelque peu du mot « catastrophe ». Mais que dire d'une situation où notre pays serait incapable de tirer parti du potentiel de production d'un Français en état de travailler sur cinq ?

Alors que pendant les deux premiers tiers de ce siècle, la France a manqué de bras, on en arrive, maintenant, à oublier que les hommes sont non une charge, mais un atout. Alors qu'une démographie en expansion était une chance à saisir, faut-il que notre pays se résigne à glisser dans une sorte de sénilité précoce, avant de vieillir pour de bon ? Quel serait le coût social et humain d'un tel gâchis ?

Pour en terminer sur ce point, je voudrais citer une apostrophe que M. Jacques Delors, à l'époque ministre de l'économie et des finances, avait lancée à ses collègues de l'O. C. D. E. : « La manière dont on parle du chômage me fait penser à ces gestes rituels que font des pratiquants entrant dans une église, devant des statues secondaires, de peur qu'on ne les voie pas faire ce salut. Malheureusement il y manque la foi. » Cette réflexion peut tous nous inciter à la méditation.

Il me reste maintenant à vous communiquer, en quelques phrases, les principaux éléments d'appréciation que fournit la projection à moyen terme des finances publiques qui est présentée dans mon rapport d'information.

La réduction des prélèvements obligatoires n'étant pas inscrite dans les objectifs du 9^e Plan et les orientations fixées par ce dernier en ce qui concerne le financement des transferts sociaux ne paraissant pas avoir été prépondérantes dans le choix des mesures arrêtées par le Gouvernement en ce domaine — en particulier la majoration de un point des cotisations vieillesse au début de 1984 — cette projection des finances publiques ne prétend pas illustrer en tous points la politique suivie par le Gouvernement.

Son premier mérite est de mettre clairement en évidence les problèmes que pose, au-delà de l'année prochaine, le financement des prestations sociales. Compte tenu, d'une part, de la contraction, en francs constants, de la masse salariale qui sert d'assiette aux cotisations existantes et, d'autre part, de l'évolution des dépenses qui ne sont pas compressibles à volonté — notamment les prestations vieillesse — la projection indique qu'il faudrait dégager plus de 110 milliards de francs de recettes nouvelles en 1988.

Pour les finances de l'Etat, la projection montre la difficulté de procéder aux allègements fiscaux annoncés sans aggraver le déficit budgétaire, même en retenant l'hypothèse d'une forte baisse des taux d'intérêt. Or, cette hypothèse est d'autant plus cruciale que l'accumulation des déficits augmente d'année en année l'encours de la dette publique. On en arrive d'ailleurs à une situation où, compte tenu du niveau de cet encours, il devient chaque année plus tentant de « laisser filer » le déficit budgétaire, car vouloir le réduire ne serait pas plus gratifiant à court terme que de retirer une goutte d'eau d'une coupe qui déjà déborde. Le fait qu'il existe des situations analogues à l'étranger n'est pas vraiment rassurant.

Quant aux collectivités locales, pour ramener leur besoin de financement au niveau prévu par le Plan tout en faisant face à l'accroissement prévisible de leurs charges — en particulier, les dépenses d'aide sociale et les dépenses d'équipement — elles seront contraintes d'augmenter le poids de leur fiscalité propre, ne serait-ce que parce que la dotation globale de fonctionnement est indexée sur la T. V. A. et qu'elle augmentera moins vite que le produit intérieur brut.

En conclusion, je rappellerai que le 9^e Plan faisait obligation au Gouvernement de présenter, chaque année, en annexe au projet de loi de finances, une projection triennale des finances publiques qui permette de « révéler certaines contraintes ou contradictions peu visibles la première année ».

Il semble que le Gouvernement éprouve quelque difficulté à s'acquitter de cette obligation. Pourtant, il n'est pas douteux que le projet de loi de finances pour 1985 rendait particulièrement opportun ce genre d'exercice. C'est pourquoi, en vous proposant cette base de réflexion, votre délégation pour la planification pense s'être conformée à sa mission. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, j'interviendrai assez brièvement — il se fait tard en effet — sur les deux rapports qui viennent d'être présentés.

M. Henri Emmanuelli ayant déjà en partie répondu au rapport de M. Fosset, je compléterai simplement son propos et commencerai par apporter une précision.

M. Fosset a déclaré qu'il approuvait le langage que j'avais tenu et qu'il regrettait que ce langage n'ait pas été le nôtre à l'époque où nous étions dans l'opposition. Je lui concéderai

volontiers qu'il existe toujours une différence entre le langage de l'opposant et celui du gouvernant ; ce n'est pas nouveau. A vous écouter, monsieur Fosset, je l'ai d'ailleurs singulièrement observé aujourd'hui. Mais ceux qui me connaissent — et plusieurs sénateurs, qui siègent d'ailleurs sur divers bancs, me connaissent depuis longtemps — savent que j'ai toujours tenu un langage de rigueur. Je m'honore d'ailleurs d'avoir travaillé avec Pierre Mendès-France qui était animé par une telle conception de la gestion financière. Je voudrais donc vous rassurer, monsieur Fosset, et vous assurer que je m'efforcerai de ne pas y déroger.

Je tiens à dire, afin que les choses soient tout à fait claires entre nous, que le texte lu par M. Fosset est le rapport élaboré par la Cour des comptes. Les membres du Gouvernement l'ont lu et entendent y donner des suites. Je souhaiterais même, avec M. Henri Emmanuelli, que les suites soient plus nombreuses qu'elles ne le furent jamais.

Je pourrais à mon tour, si j'acceptais de me livrer à une polémique de cette nature, lire les rapports de la Cour des comptes qui ont été publiés depuis 1959 ou 1960. Phrase après phrase, entreprise après entreprise, je pourrais souligner des abus qui avaient une importance sans doute aussi grande, si ce n'est plus. Mais ce genre d'exercice ne me satisfait point !

Par ailleurs, je voudrais défendre le secteur public et ses dirigeants qui sont des gestionnaires de grande qualité. M. Boiteux, pour l'E. D. F., a été mis en cause, il ne le mérite pas. J'ai déjà dit ce que je pensais de M. Albin Chalandon qui a bien géré Elf-Aquitaine ; et son successeur, M. Pecqueur, agit de même. Ces remarques sont également valables par M. Hanon qui dirige la régie Renault ainsi que pour quelques autres, même si, bien sûr, ici ou là, quelques erreurs ont pu être commises.

Permettez-moi de vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, que je pourrais tracer, depuis 1959, l'histoire de la sidérurgie de notre pays dirigée par des groupes privés. Je pourrais additionner les concours publics que l'Etat lui a apportés de 1959 à 1981. Or, je constate que, depuis 1981, ces entreprises appartiennent au secteur nationalisé et que, si les concours financiers de l'Etat sont aussi importants que dans la période précédente, ils sont assortis de plans de restructuration qui auraient dû être engagés bien avant.

Mesdames, messieurs les sénateurs, voulez-vous que nous parlions de Creusot-Loire ? Voulez-vous que nous parlions de quelques unes des entreprises textiles dont nous avons tous les noms en mémoire ?

Je voudrais que, pour de tels dossiers, nous fassions preuve de beaucoup de décence.

J'ai eu l'occasion de parler avec l'actuel président du groupe Peugeot-Citroën, M. Calvet. Rien ne me lie, en termes politiques, à cet homme dont chacun d'entre vous connaît à la fois la compétence et les engagements précédents. Lorsqu'il me parlait de la nécessité de la mise en ordre qu'il devait exécuter dans son groupe, permettez-moi de vous dire qu'il jetait un regard sévère sur ce qui s'était accompli avant lui.

M. Christian Poncelet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je m'exprime comme je l'entends, mais je vous donne volontiers l'autorisation de m'interrompre.

M. le président. La parole est à M. Poncelet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, je vous remercie de me donner l'occasion de vous répondre.

J'ai moi-même défendu, en Lorraine, le plan énergétique qui avait été établi sous l'autorité de M. Pierre Messmer, alors secrétaire d'Etat. Je tenais le langage suivant aux mineurs de Lorraine : compte tenu des considérations économiques, de l'environnement international, ce plan énergétique postule que nous ne pouvons extraire plus de 15 millions de tonnes de charbon par an et qu'il nous faudra construire neuf centrales nucléaires.

Peu de temps après, à Merlebach-Freyding, le 14 janvier 1981, quelqu'un est venu leur dire que ce langage était celui d'un responsable de droite qui organisait délibérément le chômage et qu'il fallait non limiter l'extraction du charbon à 15 millions de tonnes, mais la porter à 30 millions, 40 millions, voire 50 millions de tonnes. Il ajoutait par ailleurs qu'il ferait réduire le nombre de centrales nucléaires en prévision, à savoir neuf.

Voyons où nous en sommes aujourd'hui. L'extraction du charbon est voisine de 8 millions de tonnes et, s'agissant des centrales nucléaires, vous serez contraints, après avoir accepté la construction de six centrales malgré l'opposition de Mme Bouchardeau, d'en construire neuf.

Si le langage de la vérité auquel vous avez fait référence voilà un instant avait été tenu auparavant, peut-être n'en serions-nous pas là ! (Applaudissements sur les travées du R. P. R.)

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Poncelet, nous aurons l'occasion de reparler de ce problème.

A propos du rapport de la Cour des comptes, je tenais à me faire l'avocat des responsables actuels du secteur public et à souligner que s'ils avaient sans doute pu, ici ou là, commettre quelques erreurs, bien d'autres erreurs avaient été commises en d'autres lieux et en d'autres circonstances. Dans un tel domaine, il faut savoir raison garder.

Je voudrais présenter deux observations supplémentaires sur l'exposé de M. Fosset.

Premièrement, en 1982, la Cour des comptes notait une progression des dépenses budgétaires supérieure au produit intérieur brut et regrettait la croissance des prélèvements obligatoires. Or, nous venons de constater que, pour la première fois, l'Etat a inversé cette tendance historique et j'aurais aimé que cette remarque figurât parmi les observations qui viennent d'être présentées sur le rapport de la Cour des comptes.

Deuxièmement, la commission des finances du Sénat recommande la généralisation des contrôles internes des administrations en sus de ceux qui sont réalisés par la Cour des comptes et l'inspection des finances afin d'améliorer l'efficacité du service public. Je vous dis tout de suite que nous sommes bien entendu d'accord et que le budget pour 1985 reflète une volonté d'amélioration générale de la productivité de nos services.

J'en viens maintenant à l'essentiel, et l'essentiel, c'est le rapport de la commission des suites. Celui-ci n'est pas encore disponible, mais, ainsi que l'a dit M. Henri Emmanuelli, il le sera.

Je partage tout à fait l'avis de M. Fosset : les suites doivent être connues. J'ajouterai même que si nous pouvons, M. Henri Emmanuelli et moi, conclure à la suppression de quelques organismes publics ou para-publics dont l'utilité n'est plus évidente — dont beaucoup sont antérieurs à 1981 ! — nous y procéderons volontiers. Nous allons nous mettre au travail et nous vous ferons des propositions, en espérant que nous serons entendus lorsque nous viendrons les présenter aux uns et aux autres.

Je dois dire à M. le sénateur Barbier que j'ai beaucoup apprécié son rapport. Je partage plusieurs de ses analyses, notamment celle qui est relative aux branches tertiaires. Celles-ci doivent jouer, ainsi que les petites et moyennes entreprises, un rôle plus important dans la création d'emplois, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le sénateur. Je pense que notre industrie doit être modernisée, mais que nous commettrions une grave erreur si l'effort d'investissement ne portait pas aussi sur les services, le commerce, les petites et moyennes entreprises. Les services, eux aussi, peuvent être exportateurs ; l'amélioration de leur productivité nous permet d'améliorer notre balance des paiements courants. Par ailleurs, quand on porte un regard, qui peut être un peu différent de celui qu'avaient porté les experts du 9^e Plan, sur l'évolution de la situation mondiale, sur ce qui se passe aux Etats-Unis ou dans d'autres pays, on constate que la grande industrie ne sera plus créatrice nette d'emplois. Les emplois vont devenir plus qualifiés — c'est en tout cas ce que nous pouvons espérer — d'où l'effort de formation qui a été engagé par les précédents gouvernements depuis 1981 et que nous poursuivons. C'est dans le secteur de la petite et moyenne entreprise, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, par exemple, comme vous l'avez dit, dans le secteur des services, que de nombreux emplois ont été créés aux Etats-Unis — il ne faut pas sans cesse se référer aux Etats-Unis, mais il faut parfois observer ce qui s'y passe. Le secteur des P. M. E. doit aujourd'hui, c'est vrai, être encouragé à investir et à produire. Je confirme mon accord sur ce point.

L'amélioration de la balance commerciale et de la balance des paiements est une action de tous les jours, qu'il nous faut poursuivre ; il va de soi que rien n'est jamais gagné d'avance.

Grâce à ce que nous avons déjà fait, grâce à la réduction de certaines importations, auxquelles nous pouvons substituer, comme vient de le dire M. Poncelet, une énergie nucléaire, nous devons pouvoir réduire un peu la demande d'importations.

Mais plus notre économie croîtra, plus les biens d'équipement coûteront cher, d'où la nécessité d'exporter. C'est une bataille. Et, dans cette bataille — j'y reviens — les petites et moyennes entreprises ont, de par leurs potentialités nouvelles, un rôle important à jouer. Les quelques mesures que j'ai été amené à proposer au Premier ministre, qui a bien voulu les retenir — notamment l'assouplissement du contrôle des changes — ont eu justement pour objet de favoriser le secteur des petites et moyennes entreprises ; je pense au relèvement du seuil de 150 000 francs à 250 000 francs, à l'utilisation des cartes de crédit et à certaines mesures plus récentes. Je crois que nous détenons là une clé qui peut améliorer, peut-être un peu plus vite qu'on le pense, l'état de notre balance commerciale.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous — il y a quand même un ou deux points de divergence entre nous (*Sourires*) — c'est le pessimisme avec lequel vous considérez l'évolution des capacités de production.

La marge moyenne de capacités disponibles — nous avons regardé cela de près — est actuellement de 21,5 p. 100, contre 18 p. 100 en 1983. Je suis donc moins pessimiste que vous. Je crois qu'il vaut mieux moderniser les équipements plutôt qu'accroître immédiatement les capacités de production — nous avons d'ailleurs des capacités inemployées. Encore une fois, c'est la modernisation industrielle qui me paraît être aujourd'hui la clé de beaucoup de choses.

Mais il est encore un point sur lequel nous pourrions peut-être nous retrouver : je crois, moi aussi, qu'une baisse trop forte de la demande intérieure peut avoir des effets négatifs sur certains types d'entreprises dont nous avons parlé et que, dans le même temps où nous faisons un effort important sur les exportations, il ne faut pas négliger l'effet « récessif » que peut avoir une trop faible demande intérieure — je pense en particulier au bâtiment et aux travaux publics. Il y a là un équilibre que le 9^e Plan a tenté de trouver et que, pour notre part, nous cherchons à maintenir.

Vous avez parlé du rétrécissement de la valeur ajoutée des entreprises. Vous n'avez pas nié — et je vous en remercie — l'amélioration globale des résultats. Mais vous dites — ce que je crois vrai — que deux entreprises sur trois ou quatre se portent bien, ont vu leur situation s'améliorer et qu'il y en a une sur trois dont la situation n'est pas bonne. Eh bien, nous devons nous préoccuper en priorité de celles qui ne vont pas bien.

Je voudrais maintenant apporter une petite correction à l'un de vos propos. Il y a eu, c'est incontestable, des défaillances d'entreprises. Mais ce qui me paraît intéressant, c'est qu'en 1983 — et le mouvement continue cette année — il y a eu quatre fois plus de créations d'entreprises que de défaillances, ce qui prouve que notre économie est plus mobile qu'on le croit. C'est un pas dans la bonne direction.

Je voudrais maintenant revenir à l'une des questions que vous avez posées concernant le chômage.

Je crois tout comme vous que les chiffres qui figurent dans le rapport annexé au projet de loi de finances traduisent une situation dramatique. Celle-ci n'est malheureusement pas spécifique à la France : si, pour l'Allemagne, les chiffres sont inférieurs aux nôtres, ils sont, pour tous les autres pays européens, bien supérieurs ; mon collègue des Pays-Bas, où le taux de chômage par rapport à la population active est pratiquement le double du nôtre, reconnaît bien volontiers, lui qui n'est pas de ma tendance politique et serait plus près de la vôtre, qu'il s'agit là de problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre.

Mais puisque j'ai trouvé dans les propos que vous avez tenus de nombreux points d'accord, permettez-moi d'en citer encore un.

Une population nombreuse, due à une bonne démographie, n'est pas un handicap ; je crois, tout comme vous, que c'est un atout. A observer ce qui s'est passé au fil de l'Histoire, on constate qu'il existe un rapport entre le nombre de ceux qui aspirent au travail — les jeunes — et la vitalité d'une économie.

Pour valoriser cet atout, il faut respecter deux priorités, sur lesquelles le 9^e Plan n'avait peut-être pas suffisamment mis l'accent : d'une part, la modernisation, dans le sens où nous l'entendons l'un et l'autre et, d'autre part, la formation. Cette dernière est à la base de tout ; tous ceux qui, ici, exercent des responsabilités municipales — pour ma part, je l'observe à Nevers — ont rencontré des chefs d'entreprise qui se plaignent de n'avoir pas trouvé les personnels dont ils ont besoin alors que, par ailleurs, le nombre de chômeurs est important.

Je souhaiterais terminer en abordant le problème de l'évolution des dépenses sociales.

Monsieur Barbier, vous avez trop écouté les experts, qui sont d'ailleurs les mêmes que les miens ! En effet, si l'on extrapolait l'évolution des dépenses sociales depuis 1970, par exemple — pour ne pas remonter plus loin — par rapport au produit

intérieur brut, il arriverait un moment où l'on dépenserait plus en matière sociale que l'on produirait. C'est la démonstration de l'absurde ! Il faut sortir de ce raisonnement purement mathématique. Je suis convaincu qu'on peut se soigner mieux en dépensant moins ; je crois qu'on peut mieux gérer notre système de santé ; il n'y avait pas de raison pour que les dépenses sociales augmentent toujours de 7 p. 100 en volume. Je me suis reporté au taux de « morbidité » — excusez l'emploi de ce terme affreux — de notre pays ; j'ai constaté que la situation s'est plutôt améliorée — peut-être parce qu'il n'y a pas eu d'épidémie de grippe — entre 1982 et 1983.

Je vais vous faire une confidence : lorsque j'étais à l'Élysée, j'ai reçu un rapport, très bien fait, qui annonçait, pour 1982, un déficit de 10 milliards de francs — c'était vrai, et il a fallu y remédier — et, pour 1983, un déficit de 30 milliards de francs — c'était également en partie vrai ; et l'on m'annonçait, en suivant la courbe de croissance naturelle, un déficit de 50 milliards de francs pour 1984 : il y aura un excédent de l'ordre de 17 à 18 milliards de francs ! Et, pour 1985, c'était plus : on était sur la piste des 100 milliards de francs, davantage encore pour 1988 ! Dans ce domaine, il convient d'être un peu plus optimiste et aussi un peu plus volontaire, il faut savoir qu'un tel phénomène peut être maîtrisé.

Il faut, dit-on, rendre les gens responsables ; il faut instituer l'assurance privée. Soit. Mais l'assurance privée ne réduira pas la dépense, elle l'augmentera, et comme vous serez obligés, quelle que soit votre opinion, de vous préoccuper de ce qui est coûteux pour les populations les plus démunies, ce sera finalement une économie pour rien, j'en suis absolument convaincu.

M. Bernard Barbier, président de la délégation du Sénat pour la planification. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la délégation du Sénat pour la planification, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Bernard Barbier, président de la délégation du Sénat pour la planification. Je ne veux nullement polémiquer. Je ne suis pas un grand expert. J'appartiens au monde de la petite entreprise et, à ce titre, j'ai été très heureux d'entendre vos propos.

Je veux simplement rappeler que, pour l'établissement de son rapport, la délégation du Sénat pour la planification s'est servi de six scénarios élaborés à l'aide des modèles de l'I.N.S.E.E. et de la direction de la prévision. Je n'ai pas pris partie. Mais ce qui est impressionnant, c'est que, dans ces six projections, on trouve des convergences. C'est cela que nous avons voulu dire. Par nature, je suis optimiste, comme tous les Bourguignons. Mais j'ai bien été obligé, là, d'être réaliste.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne conteste pas la qualité des experts ; d'ailleurs, je vous ai dit que je me faisais beaucoup à leurs travaux.

Je ne conteste pas qu'il y aura une augmentation en volume des dépenses de santé, ne serait-ce qu'en raison du progrès médical. Mais entre une augmentation en volume de 2 à 3 p. 100 par an et une augmentation de 6 à 7 p. 100, vous avez la différence dont j'ai parlé.

Enfin, monsieur Barbier, je veux répondre à l'inquiétude que vous avez exprimée quant à la projection triennale des finances publiques.

Le Gouvernement s'acquitte tout à fait normalement de cette obligation, comme il l'a fait l'an dernier. Ce document sera disponible dans une quinzaine de jours. Le changement de responsable au ministère a conduit à un léger retard, mais vous aurez la projection triennale des finances publiques, avec un certain nombre d'indications quant à l'évolution du déficit, du taux de croissance, de l'emploi, qui vous montreront qu'un grand effort reste à faire, certes — nous en sommes tous convaincus — mais que la France dispose de quelques atouts pour, je l'espère, amplifier — car c'est de cela qu'il s'agit — l'effort de redressement qui a été engagé. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq, est reprise à vingt et une heures cinquante, sous la présidence de M. Pierre Carous.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste, 52 minutes ;
Groupe socialiste, 51 minutes ;
Groupe du rassemblement pour la République, 46 minutes ;
Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 41 minutes ;
Groupe de la gauche démocratique, 35 minutes ;
Groupe communiste, 27 minutes.
La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, m'exprimant au nom du groupe du rassemblement pour la République et en mon nom personnel, je me réjouis tout d'abord de constater que le projet de loi soumis à notre examen au cours de cette session budgétaire possède une caractéristique intéressante, qui, à mes yeux, n'est pas d'ailleurs son moindre mérite : c'est le dernier budget de la législature que la majorité actuelle présentera et exécutera dans sa totalité.

Il n'est pas nécessaire d'être devin, en effet, pour prévoir que, si cette dernière aura encore la responsabilité d'assurer la préparation du prochain budget, elle n'aura vraisemblablement plus celle de son entière exécution.

Par ailleurs, il faudrait veiller à ce que le budget qui nous sera présenté en novembre 1985 ne soit pas trop marqué par des perspectives purement électoralistes et nous condamne alors à appliquer à ce projet une formule empruntée au monde du commerce, à savoir le solde avant départ !

Pour l'heure, tel n'est pas encore le cas, même si le projet du Gouvernement paraît peu satisfaisant.

Avant d'en analyser le contenu, je ferai une remarque liminaire sur une évolution qui me préoccupe gravement concernant le rôle des assemblées parlementaires.

Temps fort dans la vie du pays, le vote de la loi de finances constitue une des prérogatives essentielles du Parlement. Vous-même, monsieur le ministre, avez fort justement insisté sur ce point, cet après-midi.

L'expérience des années passées me conduit cependant aujourd'hui à m'interroger sur l'attitude du Gouvernement. Pendant vingt jours, en effet, le Sénat va siéger le matin, l'après-midi et le soir jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Une question se pose dès lors immédiatement à moi, comme à tous mes collègues, j'en suis sûr : est-ce bien nécessaire ? Est-il vraiment utile que nous soyons là ? N'est-il pas vain que nous mettions tant d'énergie, de dévouement et de compétence, comme vous avez bien voulu le reconnaître, pour tenter d'améliorer un budget que le Gouvernement n'aura, par la suite, aucun scrupule à ne pas respecter ?

Que restera-t-il en fin de compte, de tous nos travaux, mes chers collègues ? La question mérite d'être posée, tant il est vrai que le Gouvernement donne, chaque jour davantage, l'impression de tenir pour quantité négligeable les activités du Sénat.

La parcimonie avec laquelle ses membres sont présents sur les bancs de cette assemblée, justement dénoncée voilà quelques jours encore par notre président M. Alain Poher en apporte une bien triste confirmation. Une telle attitude est non seulement choquante, mais de plus extrêmement nuisible au bon fonctionnement de nos institutions.

Mme Hélène Luc. Mais cela ne date pas d'aujourd'hui !

M. Christian Poncelet. Je pensais que vous représentiez le changement. Votre position aurait-elle varié depuis ?

Ce sont les pouvoirs non seulement du Sénat, mais également du Parlement dans son ensemble qui sont aujourd'hui malmenés par le Gouvernement. L'année 1984, en particulier, aura été la période pendant laquelle l'abaissement des prérogatives financières du Parlement aura été portée à son comble.

Je n'insisterai pas sur les infractions à l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances, que révèle presque quotidiennement la lecture du *Journal Officiel*, je veux parler de ces multiples décrets d'avance, transferts, virements et reports de crédits injustifiés, qui à la longue défigurent le budget que nous votons.

Oh ! cela ne date pas d'hier, me direz-vous, peut-être ! mais pas dans les mêmes proportions.

En mars 1984, quelques mois après le vote du budget, un arrêté d'annulation a profondément modifié les orientations qui nous avaient été présentées. Lorsque vous étiez dans l'opposition, vous aviez, devant de tels faits, présenté une proposition de loi pour remédier à cette situation. L'auriez-vous oubliée ?

Je prendrai trois exemples de l'abaissement des prérogatives financières du Parlement.

Le plus frappant d'entre tous est, sans conteste, la majoration de la redevance téléphonique, par laquelle le Gouvernement a, selon mon opinion qui est aussi celle, j'en suis sûr, de la majorité des Français, instauré un véritable impôt, droit jusqu'alors exclusivement réservé au Parlement dans un régime démocratique.

Le deuxième exemple concerne les augmentations incessantes de la taxe parafiscale au profit de la caisse nationale de l'énergie. Des milliards de francs sont ainsi collectés, sans que nul sache l'usage qui en est fait. Cette taxe, j'y reviendrai tout à l'heure, a, selon moi, perdu aujourd'hui son caractère parafiscal. Il s'agit, à l'évidence, d'un véritable impôt que seul le Parlement a le droit de voter.

Le troisième exemple, enfin, a trait à ces annulations de crédits, qui, année après année, amputent le budget qui nous est soumis. Or, je le rappelle, pour nous, le budget est un tout. Nous sommes parfois portés à accepter certaines de ses dispositions qui ne nous conviennent pas parce que d'autres, au contraire, nous tiennent à cœur. C'est trahir notre vote que d'éliminer, arbitrairement et surtout quelques semaines après le vote, certaines dépenses qui figurent au budget et qui sont approuvées par le Parlement.

Dès lors que l'exécution du budget n'est pas sincère, peut-on attendre que le projet dont nous débattons aujourd'hui le soit ? Je dois, hélas ! répondre ici par la négative.

Le budget que nous allons examiner n'est pas irréprochable. Je prendrai quatre exemples pour le démontrer.

Tout d'abord, le budget de 1985 repose sur des hypothèses économiques beaucoup trop optimistes qui le rendent peu crédible. Il est marqué par de multiples sous-évaluations de dépenses et de nombreuses débudgétisations. Il sacrifie les collectivités locales, alors que le Gouvernement actuel prétend être celui de la décentralisation. Enfin, il n'est le budget de la baisse du prélèvement obligatoire qu'au prix de nombreuses manipulations.

Je ne m'apesantirai pas outre mesure sur la fragilité d'un budget fondé sur des prévisions officielles trop optimistes. J'indique seulement que le groupe d'analyse macro-économique appliquée, un des organismes de conjoncture les plus réputés, auquel certains membres du Gouvernement font référence et qui travaille en liaison étroite avec la Communauté économique européenne, a fait les estimations suivantes.

Il a prévu qu'en 1985 la croissance sera de 0,83 p. 100 au lieu de 2 p. 100, taux indiqué par le Gouvernement ; que le pouvoir d'achat des ménages augmentera de 0,4 p. 100 seulement au lieu de 1,6 p. 100 ; que la consommation des ménages croîtra de 0,2 p. 100 au lieu de 1,5 p. 100, et que les prix augmenteront de 6,5 p. 100 en moyenne au lieu de 5,2 p. 100, taux prévu par le Gouvernement.

Dès lors, le déficit budgétaire devrait atteindre 3,4 p. 100 du produit intérieur brut, au lieu de 3 p. 100.

Je rappelle que, l'an dernier, à cette tribune, j'avais annoncé que le déficit du budget serait supérieur à 3 p. 100. Cela m'avait été contesté. Aujourd'hui, après exécution, on s'aperçoit que le déficit budgétaire sera de l'ordre de 3,3 p. 100 du produit intérieur brut. J'ai le regret de constater que j'avais eu raison trop tôt.

Par ailleurs, les hypothèses que je viens de rappeler doivent être confrontées aux évolutions prévisibles pour nos principaux partenaires. Or, ces comparaisons aboutissent à des conclusions qui, *a priori*, ne sont pas favorables à la France.

D'une part, s'agissant de la croissance, la France ferait moins bien que le Japon : 4 p. 100 ; les Etats-Unis : 3 p. 100 ; la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne : 2 p. 100.

Par conséquent, lorsque l'exposé des motifs du projet de loi de finances fait mention, à juste titre, d'un « nouveau mode de croissance », il est permis de s'interroger sur la vérité de celle-ci.

D'autre part, s'agissant des prix, la France devrait faire moins bien que ses partenaires du « serpent » monétaire européen, à l'exception toutefois de l'Italie, et souffrir à leur égard d'un différentiel d'inflation moyen de 0,5 p. 100. De même, si l'on étend le calcul du différentiel d'inflation aux huit principaux partenaires de la France, s'aperçoit-on que cette dernière souffrira d'un décalage par rapport à ses partenaires de 0,3 p. 100.

Deux conséquences découlent tout naturellement, à mes yeux, de ces observations : la croissance ne pourra pas, en tout état de cause, permettre d'accomplir des pas sensibles vers le plein emploi ; le différentiel d'inflation rendra malaisé l'effort d'exportation indispensable — vous avez eu raison de le souligner tout à l'heure, monsieur le ministre — à une amélioration de notre balance extérieure.

Pour parvenir à surmonter ces obstacles, le budget de l'Etat devrait tendre vers deux objectifs.

D'abord, un allègement réel de sa part dans le produit intérieur brut permettant d'accroître le taux d'épargne des ménages et l'autofinancement des entreprises. Cet objectif ne sera pas véritablement atteint dans la mesure où le déficit budgétaire représentera, en 1985, plus de 3 p. 100 du produit intérieur brut et où le service de la dette publique augmentera, lui, de 17,3 p. 100, passant ainsi à 1,72 p. 100 du produit intérieur brut.

Ensuite, une réduction effective des dépenses de l'Etat. Cet objectif, lui non plus, ne sera pas réellement atteint. Certes, des compressions sont effectuées — il faut le souligner — mais on n'observe aucun désengagement réel. La vérité est que le budget général — dépenses civiles plus dépenses militaires plus dette publique — s'accroît, selon vos chiffres mêmes, de 5,94 p. 100, soit un point de plus que la hausse attendue des prix.

Après avoir évoqué rapidement le peu de fiabilité des hypothèses économiques, je constate, en second lieu, que ce projet de budget pêche également par une débudgétisation et une minoration de certaines dépenses.

En effet, le projet de budget pour 1985 sous-évalue systématiquement certaines dépenses. Je soulignerai un seul chiffre : l'évaluation des intérêts de la dette extérieure n'est, dans votre budget, que de 6 milliards de francs. Même en admettant une légère diminution du cours du dollar et des taux d'intérêt, je ne vois pas comment ce chiffre pourrait être « tenu », l'encours actuel de la dette extérieure de l'Etat s'élevant à 70 milliards de francs, ce qui implique, pour 1985, une charge d'intérêt d'environ 9 milliards de francs.

Par ailleurs, ces deux chiffres n'incluent pas l'emprunt contracté auprès de l'Arabie saoudite, dont le montant et les conditions ont été tenus secrets jusqu'à présent. Mais je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur de nous apporter des précisions sur ce point, afin que puissions affiner, et, éventuellement, corriger nos hypothèses.

En outre, comment qualifier de franc et loyal un budget où les manipulations de la nomenclature sont innombrables ? Je suis le rapporteur spécial du fascicule qui retrace l'évolution des comptes spéciaux du Trésor. Or, depuis 1981, une action aussi importante, tant du point de vue financier que de celui de la politique internationale de la France — je veux parler de la consolidation des prêts accordés aux Etats étrangers — ne fait plus l'objet d'une inscription dans un compte spécial du Trésor ; elle a été transférée à la banque française du commerce extérieur. C'est non plus l'Etat qui remboursera les créances qu'il aura contractées, mais la banque française du commerce extérieur ; nous n'aurons donc plus aucun contrôle.

Cette année, des dépenses prises en charge jusque-là par l'Etat sont transférées — M. le rapporteur général l'a souligné dans son excellent exposé — au budget annexe de la navigation aérienne, au fonds spécial de grands travaux, au budget annexe des postes et télécommunications.

La philosophie qui inspire ces débudgétisations est simple : il s'agit de limiter, apparemment, le déficit budgétaire en transférant sur d'autres acteurs que l'Etat la charge d'emprunter pour couvrir le besoin de financement du secteur public. Ou alors — plus grave encore — il s'agit de substituer au paiement par le contribuable le paiement par l'usager, afin de diminuer d'une manière assez factice le déficit budgétaire.

On a beaucoup parlé de l'augmentation de 25 p. 100 de la redevance téléphonique qui rapportera 8 milliards de francs au budget annexe des P.T.T. ; lequel prendra en charge des actions assurées jusqu'à présent par le budget de l'Etat, tels la filière électronique et le fonctionnement du centre national d'études spatiales.

Puisque je viens de parler des communications, l'occasion m'est donnée de dénoncer ici, monsieur le ministre, certaines dispositions du budget qui prévoient une diminution de 20 p. 100 du remboursement des communications téléphoniques des correspondants de presse et des transmissions par fac-similés, et une baisse de près de 4 p. 100 des réductions de tarifs consenties par la S.N.C.F. pour le transport de la presse. Ces mesures remettent en cause des franchises fondamentales pour la diffusion de la presse nationale et régionale. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a envisagé d'amender ces dispositions lorsqu'elles viendront en discussion devant notre assemblée.

J'en viens à un autre transfert sur les usagers, moins spectaculaire celui-là, mais que je juge également grave. Le budget de l'environnement prenait en charge jusqu'à présent, avec les collectivités locales, le financement des ouvrages de protection contre les eaux. Cette année, cette charge est transférée aux agences de bassin.

Ces établissements publics prélèvent une redevance sur les industries polluantes, mais aussi sur les collectivités locales. Ces dernières vont donc être indirectement conduites à financer l'intégralité des ouvrages de protection contre les eaux. Si le prix de l'eau est libéré, elles pourront récupérer cette charge sur le consommateur — c'est l'usager qui devra faire face à la dépense supplémentaire — mais s'il reste bloqué, comme c'est le cas actuellement, elles risqueront d'être financièrement asphyxiées ; pour tenter de desserrer le garrot mis en place par le Gouvernement, les collectivités locales n'auront d'autres possibilités que d'augmenter les impôts locaux et d'en assumer ainsi l'impopularité.

A mon avis, cet exemple démontre mieux qu'un long discours toute la duplicité du Gouvernement qui, d'un côté, se glorifie d'être celui de la décentralisation et, de l'autre, se sert en réalité de celle-ci pour effectuer des transferts de charges déguisés sur les collectivités. Dans le passé, de tels transferts de charges ont été vigoureusement combattus par l'opposition de l'époque. Or, aujourd'hui, ils s'aggravent et certains maires ne comprennent plus.

Un autre exemple de débudgétisation me paraît particulièrement grave : l'article 83 du projet de loi de finances supprime la prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance maladie des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité qui relèvent du régime des non-salariés. La caisse nationale d'assurance maladie devra assurer dorénavant le financement de l'indemnité de départ des commerçants et artisans âgés. Cette mesure risque de déboucher sur une diminution du montant de cette indemnité de départ dont ne peuvent bénéficier que les commerçants et artisans les plus modestes.

En troisième lieu, ce budget me paraît contenir des dispositions fallacieuses, lésant les collectivités locales. J'ai évoqué voilà un instant le transfert du financement des ouvrages de protection contre les eaux ; je pourrais également citer l'évolution très défavorable des crédits destinés à être intégrés, l'an prochain, dans la dotation générale de décentralisation. Par exemple, on observe une régression systématique des crédits du budget du ministère de la culture.

Mais le plus grave est, sans nul doute, le transfert aux communes du financement de la lutte contre la grande pauvreté. Le nouveau régime d'indemnisation du chômage, institué par le décret du 24 novembre 1982, qui multiplie le nombre de chômeurs en fin de droits, implique, en effet, la prise en charge par le bureau d'aide sociale de personnes de plus en plus nombreuses et sans ressources. J'en appelle ici au témoignage de celles et de ceux qui sont maires. D'après l'I.N.S.E.E., de 900 000 à 1 300 000 chômeurs, selon le mode de calcul, ne disposeraient actuellement d'aucune ressource.

Or, pour lutter contre ce phénomène dramatique, que nous propose-t-on ? Une augmentation de l'impôt sur les grandes fortunes dont le produit, par ailleurs, m'apparaît dérisoire au regard de l'importance des besoins...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Rajoutez-en !

Mme Hélène Luc. C'est vrai ! C'est trop faible !

M. Christian Poncelet. Ce crédit va se perdre dans le grouffre des finances de l'Etat. Sur un sujet aussi grave, je pense, monsieur le ministre, que vous serez d'accord avec moi pour ne pas engager une polémique qui, sans nul doute, serait indécente.

M. le président. Monsieur Poncelet, M. le ministre souhaiterait vous interrompre.

M. Christian Poncelet. J'aimerais poser une question à M. le ministre. Ensuite, bien entendu, je l'autoriserai à m'interrompre comme il m'a aimablement permis de le faire cet après-midi.

Monsieur le ministre, je vous demanderai de bien vouloir rédiger un amendement d'affectation, que seul, aux termes de l'article 18, le Gouvernement peut déposer, afin que les plus démunis de nos concitoyens ne connaissent pas la même mésaventure que celle que les personnes âgées ont pu vivre au moment où nous avons instauré la vignette automobile. Vous le savez, on a accusé longtemps le Gouvernement de ne pas consacrer le produit de cette vignette à l'amélioration du sort des personnes âgées. Aujourd'hui, je vous pose la question : les sommes que vous proposez de prélever sur le produit de l'impôt sur les grandes fortunes, pouvez-vous les affecter, par amendement, à l'objet que vous vous êtes fixé afin d'éviter qu'elles ne se perdent dans le budget général ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Puis-je vous interrompre maintenant, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne veux pas spécialement vous répondre sur l'affectation de ces crédits, mais il va de soi que je vais examiner votre proposition en vertu de la tradition parlementaire et gouvernementale que vous connaissez aussi bien que moi puisque vous avez été secrétaire d'Etat au budget.

Je souhaiterais revenir sur votre affirmation selon laquelle plus de 1 300 000 personnes...

M. Christian Poncelet. Ce sont les chiffres de l'I.N.S.E.E.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour l'instant, je développe votre argumentation ! Donc, selon vous, 1 300 000 personnes seraient aujourd'hui sans ressources. A cet égard, je m'étonne que l'ancien syndicaliste que vous êtes ne fasse pas plus exactement le tour de la question.

Le système d'assurance-chômage de l'U.N.E.D.I.C. a été fondé par un accord paritaire entre les partenaires sociaux, syndicats d'un côté et C.N.P.F. de l'autre. Il s'est développé et, en 1979, une loi a étendu ce système aux préretraités ; il a été convenu, en outre, que dans l'hypothèse où un déficit surviendrait, il appartiendrait aux partenaires sociaux d'y remédier et, en cas de carence de ceux-ci, à l'Etat, donc au Gouvernement, de prendre des décisions.

Or, il se trouve, monsieur le sénateur, qu'en 1982 telle était la situation : l'U.N.E.D.I.C. se trouvait en déficit. Et devant le refus du patronat d'augmenter les cotisations sociales, ce qu'acceptaient les organisations syndicales, l'Etat a pris ses responsabilités, d'autant que le C.N.P.F. ayant dénoncé l'accord sur l'assurance-chômage, à partir de 1983 nous nous trouvions devant un vide juridique. Les partenaires sociaux se sont donc mis d'accord pour créer un système d'assurance. La partition a été décidée par plusieurs syndicats et le C.N.P.F. L'Etat, lui, a pris la charge du régime de solidarité ; c'est ainsi qu'ensuite un accord unanime a pu être signé.

Je constate que le C.N.P.F. a porté la responsabilité de la dénonciation du premier accord et que, ensuite, les partenaires sociaux ont décidé de la durée et du montant des indemnités. Le Gouvernement s'est substitué, en matière de solidarité, aux partenaires sociaux en instituant deux allocations : une allocation d'insertion pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi pendant une durée d'un an, une allocation de solidarité pour les chômeurs en fin de droits qui, lorsqu'ils ont travaillé pendant cinq ans, bénéficient, quel que soit leur âge, d'une indemnité — faible, il est vrai — de 40 francs par jour ; lorsqu'ils atteignent cinquante ans, cette indemnité est portée à 60 francs par jour et lorsqu'ils atteignent cinquante-cinq ans, à 80 francs.

Le Gouvernement a donc assumé pleinement ses responsabilités, en palliant la défaillance non pas des partenaires sociaux, mais du C.N.P.F.

Telle est la réalité.

Bien entendu, d'une part, cette allocation de solidarité est sans doute d'un montant encore insuffisant et, d'autre part, n'est-elle versée, en fonction de critères définis par les partenaires sociaux, qu'aux seuls chômeurs ayant exercé une activité pendant une durée de cinq ans. Voilà d'ailleurs un sujet de réflexion pour le Parlement, Sénat et Assemblée nationale, sur lequel, à l'occasion, je reviendrai.

Il n'est donc pas convenable d'imputer au Gouvernement des responsabilités qui ne sont pas les siennes, d'autant plus qu'il s'est substitué, lui, à la défaillance — je viens de le dire — du patronat pour mettre en place un système de solidarité. En cette matière comme en d'autres, on ne peut défendre à la fois deux positions. Il est toujours nécessaire de rétablir la vérité.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, je n'aurai pas l'inélégance de vous faire l'injure — d'autres pourraient le faire ; certains l'ont fait — de considérer qu'en la circonstance, ayant accepté la position du patronat, vous vous êtes fait le complice bienveillant des patrons en n'exerçant pas sur eux l'action nécessaire pour qu'ils maintiennent les accords qu'ils avaient antérieurement conclus.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit !

M. Christian Poncelet. Il n'en demeure pas moins vrai qu'aujourd'hui, le nombre des chômeurs en fin de droits et aux ressources très faibles est de plus en plus important. Ceux qui exercent des responsabilités dans les communes le disent ; vous êtes vous-même maire, et je suis bien persuadé que votre bonne foi vous conduira peut-être à le répéter avec moi : nous sommes tous les jours interpellés par un plus grand nombre de personnes au chômage, en fin de droits.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Puis-je me permettre à nouveau de vous interrompre ?

M. Christian Poncelet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Comment puis-je me faire comprendre de vous objectivement ?

Je vous dis que les chômeurs en fin de droits qui ont travaillé au moins cinq ans ont droit à l'allocation de solidarité — c'est le premier point.

Second point, vous dites que nous n'avons pas exercé sur le patronat la pression qu'il eût fallu. Si vous vous étiez associés à nous, sans doute celle-ci eût-elle été plus efficace !

Je vous répète qu'il y a eu accord de plusieurs syndicats et du patronat pour réaliser la partition du système. Une fois que nous avons constaté cet accord, nous nous sommes substitués à une partie défaillante en créant le régime de solidarité.

Je vous demande simplement de constater le fait ; je ne vous demande même pas de le juger ! Mais il ne s'agit pas de tourner autour de la question : le patronat n'a plus voulu assumer les charges qui étaient, à mon avis, légitimes, car c'était ainsi que le système fonctionnait depuis 1958. Les partenaires sociaux, qui ont quand même voulu sauvegarder l'essentiel, ont accepté la partition du système — je n'ai pas à en juger. Mais c'est l'Etat, et en particulier le gouvernement de Pierre Mauroy, auquel j'appartenais, qui a mis en place un système de solidarité pour se substituer à celui qui n'existait plus. Voilà les faits.

Si vous voulez présenter des propositions pour améliorer le système ou inciter le patronat à augmenter ses cotisations, je n'y verrais que des avantages !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poncelet.

M. Christian Poncelet. Dans le système ancien, monsieur le ministre, l'Etat devait lui aussi intervenir en cas de défaillance. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Vous ne le contestez pas. Je vous en remercie.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai dit non !

M. Christian Poncelet. En outre, je crois savoir que tous les partenaires n'ont pas, bien sûr, souscrit aux nouvelles propositions.

Monsieur le ministre, je veux vous sensibiliser à la situation que nous devons affronter. Je veux ignorer les conditions dans lesquelles le décret en question a été pris et si des raisons impératives le justifiaient. Je vous dis simplement, en toute honnêteté, monsieur le ministre, qu'il y a un problème : les maires sont aujourd'hui de plus en plus interpellés par un nombre de plus en plus croissant de personnes dont les ressources sont en diminution ou quasi inexistantes. Or nous n'avons comme solution que de les envoyer vers le bureau d'aide sociale, ou voter des impôts supplémentaires pour ouvrir dans nos communes — vous le savez bien — des soupes populaires.

Un problème se pose. Ne le niez pas si vous voulez qu'ensemble nous l'étudions pour tenter d'y apporter une solution. Pour cela, il est nécessaire que chacun d'entre nous fasse un effort d'imagination et de bonne volonté. Mais encore faut-il reconnaître, monsieur le ministre, le problème.

J'en arrive maintenant aux multiples manipulations qui ont permis au Gouvernement d'annoncer une diminution de 1 p. 100 du montant des prélèvements obligatoires.

Je me garderai, bien sûr, de reprendre le débat qui s'est ouvert sur la réalité de cette diminution ; M. le rapporteur général a longuement insisté cet après-midi, dans son exposé, sur cette question. Je me contenterai donc de présenter deux remarques.

Il convient d'abord de noter que les nombreux amendements adoptés par l'Assemblée nationale, avec l'accord du Gouvernement, menacent de ruiner l'objectif de ce dernier, à savoir obtenir, même en apparence seulement, une diminution des prélèvements obligatoires.

Je rappellerai ensuite un point important sur lequel il est trop peu insisté : la « défiscalisation » des versements dus par les entreprises au titre du 0,1 p. 100 additionnel à la taxe d'apprentissage et du 0,2 p. 100 additionnel à la taxe de formation

continue, qui ne supprime en rien l'obligation de la dépense pour les entreprises, amènera-t-elle ou non une diminution du prélèvement obligatoire ? Telle est ma question. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point, monsieur le ministre ? Si la réponse devait être positive, je n'hésiterai pas alors à qualifier cette diminution de factice dans une certaine mesure. J'attends, avec intérêt, votre réponse.

Ce budget, bâti sur des hypothèses un peu fragile, sur le sable, et aux nombreuses dispositions fallacieuses, ne répond manifestement pas aux besoins réels de la France d'aujourd'hui.

Certes, il contient des aspects positifs et il est honnête de reconnaître que, globalement, un effort de compression des dépenses budgétaires est réalisé. Mais un même souci d'honnêteté nous conduit cependant à tempérer notre satisfaction excessive en constatant, d'une part, que si l'Etat modère la progression de ses dépenses, il ne renonce à aucun de ses objectifs pernicieux de 1981 et, d'autre part, que cette modération s'exerce dans des limites très étroites.

D'abord, une politique de gel d'un emploi sur cent et de suppressions d'emplois est mise en œuvre. Il est vrai que 4 279 emplois devraient être supprimés dans les services civils de l'Etat. *A priori*, cette mesure semble positive. On est toutefois conduit à s'interroger sur sa cohérence avec la politique de recrutement, en début de septennat, de 216 000 fonctionnaires en plus qui pèseront longtemps encore sur le budget de l'Etat.

Ensuite, j'observe que les moyens des services de l'Etat croissent plus vite — 6,08 p. 100 — que le budget lui-même qui croît de 5,94 p. 100. Aussi, tous les discours sur la modération du train de vie de l'Etat paraissent notablement disproportionnés quand on connaît ce chiffre.

En réalité, la rigueur budgétaire s'applique surtout à la partie traditionnellement incitative du budget : les crédits d'intervention, notamment pour le fonctionnement des associations, sont en hausse de 1,6 p. 100 en francs constants alors que, dans le même temps, le Gouvernement et sa majorité déclarent soutenir les associations. Il y a là une contradiction. Certains diront facilement, une de plus ! Par ailleurs, les investissements directs de l'Etat et les subventions de fonctionnement progressent de 1,25 p. 100 seulement en francs constants.

La rigueur s'applique surtout à ce qui n'est pas l'administration de l'Etat.

De plus — et c'est important — le budget de l'Etat traîne toujours des boulets, si je puis m'exprimer ainsi, conséquences dans une large mesure des décisions prises les années précédentes : les 6 280 millions de francs pour « éponger » les nationalisations ; les 6 800 millions de francs de subvention d'équilibre aux Charbonnages de France — on a ouvert des mines, recruté, et aujourd'hui on doit en fermer et licencier — les 79 800 millions de francs de charge de la dette publique, entre autres.

Par ailleurs, certains secteurs où l'Etat devrait remplir pleinement son rôle risquent d'être quelque peu sacrifiés. Ainsi, les crédits militaires ne croissent que de 1,4 p. 100 en francs constants, ce qui pose naturellement des interrogations quant à la capacité à terme de nos forces armées à remplir correctement leurs missions.

La question que je vous pose nous intéresse tous : avec cette croissance de 1,4 p. 100, sera-t-on en mesure de respecter correctement la loi-programme militaire ?

De même, les crédits du ministère des relations extérieures régressent de 2,3 p. 100 en francs constants. Comment, dans ces conditions, maintenir le prestige de la France à l'étranger, notamment sur le plan culturel ?

Ce budget comporte aussi des dispositions qui me paraissent aberrantes. Je relève par exemple — c'est un chiffre faible — que 2 100 000 francs sont consacrés à l'assistance militaire à la Libye, qui n'est pourtant pas véritablement ce que l'on pourrait appeler un pays ami, surtout actuellement. Des soldats français sont morts en luttant contre l'expansionnisme libyen. Il ne doit pas vous paraître normal, vous connaissant, monsieur le ministre, même si la somme est faible, que nous aidions la Libye militairement. N'est-ce pas lui donner — pour reprendre une formule populaire — des verges pour demain se faire battre ?

Est-il normal également que le budget de la culture voie ses crédits d'investissement consacrés pour 50 p. 100 à des dépenses de prestige à l'heure de la grande pauvreté ! Est-il normal, par exemple, que le Grand Louvre voie ses crédits passer de 350 millions de francs en 1984 à 720 millions de francs en 1985, soit une augmentation de 105 p. 100, et que l'opéra de la Bastille grimpe de 150 millions de francs à 500 millions de francs, soit une progression de 233 p. 100 ?

Allons ! devant une telle situation, que diriez-vous si vous étiez aujourd'hui dans l'opposition ? Ah ! Je vous entends d'ici !

M. Tony Larue. Ce n'est pas bien !

M. Christian Poncelet. Manifestement, les grands travaux vivent à l'ère des fastes d'un siècle qui fut grand. Pour peu, nous pourrions nous croire revenus au temps de la royauté où le roi, dans sa magnificence, oppose au peuple et à sa pauvreté les ambitions et les réalisations de prestige de sa majesté !

M. Jacques Ménard. Très bien !

M. Christian Poncelet. En revanche, votre projet de budget, monsieur le ministre, n'institue pas de mesure suffisamment favorables à l'investissement ou à l'épargne. Bien au contraire, l'article 14 du projet de loi de finances, véritable provocation pour nous, gaullistes, tend à réduire à 50 p. 100 des sommes en cause la provision pour investissement dans le cadre de la participation que peuvent constituer les entreprises. Ces mesures à finalités économique et sociale sont pourtant indispensables pour résorber le chômage et la pauvreté ! Elles améliorent les ressources des travailleurs tout en permettant à l'entreprise de disposer de moyens pour investir, au moment où précisément le Gouvernement cherche par tous les moyens à renforcer — et sur ce point il a raison — l'investissement.

C'est pourquoi j'insiste sur le caractère essentiel des amendements relatifs au *carry-back* et au bénéfice consolidé. Oui, cette disposition est bonne dans son principe, mais elle est nettement insuffisante. C'est pourquoi nous avons, bien sûr, déposé des amendements pour en renforcer l'efficacité.

Si le bénéfice consolidé avait existé dans notre législation, Creusot-Loire n'aurait peut-être pas connu la débâcle, et des milliers d'emplois auraient sans doute pu être sauvés !

Je veux toutefois terminer sur une note d'espoir. Sur tous ces points, en effet, les amendements du Sénat contribueront, croyez-le, monsieur le ministre, à améliorer le projet de budget que vous nous soumettez. Mon plus cher souhait serait que le Gouvernement veuille bien les accepter. Mais là, je le crains, nous sommes sans doute dans le domaine du rêve !

Alors, avec un déficit budgétaire trop élevé, un différentiel d'inflation avec nos partenaires trop important, un déficit commercial toujours préoccupant, un niveau d'endettement extrêmement inquiétant et une montée du chômage particulièrement angoissante, l'économie française traverse une période bien sombre après un peu plus de trois années de gestion socialiste.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, n'apporte aucune note d'espoir. C'est la raison pour laquelle nous pensons que le temps du changement ne saurait plus beaucoup tarder à venir en faveur des forces de liberté et de progrès que représente aujourd'hui pour le peuple de France l'opposition unie.

Pour la France et les Français, le moment est venu de changer le changement. C'est pourquoi mes collègues du groupe du R.P.R. et moi-même envisageons de repousser votre budget pour 1985. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un contexte économique et social aggravé, la question essentielle que se posent les sénateurs communistes est celle de l'utilisation d'un budget de 1 000 milliards de francs de prélèvements et de dépenses publiques, de ses effets réels sur les deux problèmes majeurs de la période actuelle : l'emploi et le pouvoir d'achat ; en un mot, de savoir s'il contribue ou non à une politique de sortie de la crise.

Or, force nous est de constater que le projet de budget pour 1985 est marqué par une politique qui s'apparente de plus en plus à la politique d'austérité rejetée par les Français en 1981.

Après avoir accompli à partir de 1981 des réformes positives, le Gouvernement a opéré une réorientation de sa politique qui se traduit par l'aggravation du chômage, la stagnation de l'activité économique et le recul du pouvoir d'achat des salariés et des revenus des agriculteurs.

La situation du pays nous préoccupe. Le chiffre de 2,5 millions de chômeurs en octobre constitue un record absolu. Durant deux années, nous n'avons cessé de montrer qu'en ne pratiquant pas une politique tournée vers la croissance et l'emploi productif, en refusant tout contrôle sur les crédits publics accordés aux entreprises, la situation ne pouvait s'améliorer. Les faits sont venus le confirmer.

Ne pouvant soutenir une politique qui ne va pas dans le sens des intérêts des travailleurs et du pays, nous avons été contraints d'en tirer les conséquences et de ne pas faire partie du Gouvernement. Toutefois, nous demeurons disponibles pour contribuer à toute mesure qui se révélerait positive.

Si quatre propositions des députés communistes ont été retenues, nous sommes néanmoins bien obligés de dire qu'il ne répond pas, en l'état, aux problèmes de l'emploi et de la

formation, du pouvoir d'achat et de la modernisation de notre industrie. Nous espérons donc qu'il nous sera possible de l'améliorer au cours des navettes qui s'établiront entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

La situation du pays nous préoccupe, je le répète. Par rapport au mois de septembre, la hausse des chômeurs a atteint 4,1 p. 100. En un an, elle s'est élevée à 16,4 p. 100, soit près de 300 000 personnes supplémentaires en douze mois. Que de drames cachés, de privations inconnues, d'atteintes à la dignité humaine.

Selon les études de nos économistes, le maintien de la politique d'austérité entraînerait pour 1985 — je le dis avec beaucoup d'inquiétude — une croissance limitée à 1,2 p. 100 au lieu du taux annoncé de 1,8 p. 100 ; 200 000 à 250 000 chômeurs supplémentaires ; une hausse des prix qui dépasse largement le taux prévu de 4,5 p. 100, dont la libération annoncée traduit la soumission des décisions économiques à la loi du marché.

Dans le même temps, les nouvelles inscriptions pour cause de fin de mission d'intérim ou de fin de contrat à durée déterminée, représentent près de 50 p. 100 des demandes nouvelles. Pourtant, le patronat réclame encore plus de souplesse dans la gestion des effectifs et le Gouvernement met en place son système de T. U. C. — travaux d'utilité collective — une formule qui ne débouche pas sur un emploi et qui n'apporte aucune véritable formation.

Oui, les jeunes veulent devenir des travailleurs, mais des travailleurs à part entière. Les moins de vingt-cinq ans représentent toujours près de 45 p. 100 du nombre des chômeurs, dont 54 p. 100 de jeunes filles. Les femmes continuent donc d'être les plus touchées par le chômage.

Ce chômage a une cause : la rentabilité financière au détriment des hommes et des femmes, des jeunes et de leur formation. Nous en avons une démonstration dans le Val-de-Marne, à Ivry, à la S. K. F. : nous en avons également la démonstration chez Prestil, devenu Pétrotec, à Choisy-le-Roi, où les subventions publiques, qui ont été accordées pour investir, moderniser et former, n'ont pas été utilisées en ce sens ; aujourd'hui, on veut licencier les travailleurs. Nous en avons encore la démonstration aux fonderies de Choisy qui, faute d'avoir reçu une aide publique, lorsque les travailleurs ont investi leurs économies, doivent maintenant déposer le bilan alors que les commandes existent. Je ne parle pas des exemples bien connus des chantiers navals, de l'automobile, des charbonnages, de la robotique, de l'électronucléaire.

A partir de tels exemples, je voudrais néanmoins poser la question de l'utilisation des aides publiques accordées aux entreprises sans aucune garantie pour l'emploi et le développement des productions. En tout état de cause, ces exemples mettent en évidence le fait qu'il faut choisir entre la poursuite de la casse de pans entiers de notre appareil industriel ou de sa modernisation pour répondre aux besoins de la population et du pays. Ils sont, de toute évidence, l'illustration flagrante de la crise d'un système, celui du capitalisme, désormais incapable d'adapter rationnellement les techniques de production et la formation des hommes à la satisfaction des besoins de la société.

La pauvreté trouve là ses racines. La pauvreté, messieurs de la droite, monsieur le rapporteur général, vous feignez de la découvrir aujourd'hui, en la qualifiant de nouvelle. J'ai entendu des orateurs en tirer argument et demander que l'on organise la solidarité. Mais, messieurs, je vous le dis franchement, vous n'êtes pas qualifiés. Parce que vous réclamez encore plus d'austérité et que vous hurlez dès que l'on remet en cause, si peu que ce soit, un des privilèges exorbitants qui sont accordés aux riches : l'emprunt Giscard. Vous n'êtes pas qualifiés parce que vous n'avez pas voté les mesures qui amélioreraient les lois sociales, les droits des travailleurs ; vous soutenez les patrons qui, dans un très grand nombre de cas, ne les appliquent pas. Le drame de la mort de Kémal Ozgul en est l'extrême conséquence.

On a beaucoup critiqué les communistes en 1971 lorsqu'ils ont dit que la France entrait dans une crise profonde et durable. On a beaucoup critiqué les communistes en 1977 lorsqu'ils ont dit qu'en France se développait la pauvreté. Ils n'ont peut-être pas toujours été compris mais l'expérience leur a malheureusement donné raison. Les élus communistes n'ont pas attendu vos interventions pour organiser la lutte contre les saisies, les expulsions ou les coupures de courant, si nombreuses sous votre majorité.

Je veux souligner que la montée de la misère est parallèle à celle du chômage et aussi consécutive à la nouvelle réglementation intervenue en avril 1984 qui réduit considérablement les droits des chômeurs. Aussi voudrais-je insister sur le fait que lutter contre la pauvreté exige évidemment, non seulement des mesures immédiates pour venir en aide à ceux qui sont

dans le dénuement, mais surtout une action pour inciter les entreprises à créer des emplois qualifiés et pénaliser celles qui créent des chômeurs et qui liquident la production.

Alors que nous examinons le projet de budget pour 1985, une action immédiate envers les plus déshérités ne devrait-elle pas avoir pour principe de prélever plus sur la fortune et les revenus de la fortune ? L'Assemblée nationale vient d'adopter un amendement qui introduit une nouvelle tranche pour l'impôt sur les grandes fortunes au-dessus de 20 millions de francs. Une telle mesure permettra de verser 40 francs aux 1 130 000 chômeurs sans ressources pendant onze jours seulement !

Bref, ce n'est pas en supprimant des emplois, en réduisant brutalement nos capacités de production, en appauvrissant nos régions, en finançant le capital et en nous soumettant aux règles de gestion du patronat que nous sortirons le pays de la crise. C'est si vrai que les comptes trimestriels de la nation font état d'une baisse du revenu des ménages, que les inégalités sociales progressent tandis que les profits disponibles augmentent, en 1983, de 35 p. 100 nets d'impôts et sans que cette revalorisation conduise, pour autant, à une relance de l'activité.

Force, en effet, nous est de constater que l'effort d'investissement des entreprises privées n'a jamais été aussi bas. En outre, le déficit extérieur approche, en 1984, les 30 milliards de francs. Persister dans cette voie ne pourrait donc qu'aggraver les faiblesses structurelles de l'industrie française.

Les communistes veulent contribuer à résoudre les problèmes du pays. A l'instar des travailleurs de Creusot-Loire, de Technip, ils refusent la fatalité de la crise, car la démonstration est ainsi faite qu'une autre voie est possible. Je veux donc saluer leur action et la victoire obtenue chez Technip.

Au Parlement, comme dans le pays, il est exclu que nous trouvions un consensus avec la droite et le C. N. P. F. Ne font-ils pas la preuve de leur incapacité à proposer des solutions anti-crise ? Que l'on m'entende bien, nous ne voulons pas l'échec. Mieux, nous ferons tout pour l'empêcher. Nous considérons qu'il est encore temps de redresser la situation.

Nous nous prononçons clairement en faveur d'un budget pour 1985 qui impulse la modernisation de notre économie, contribue à réduire le chômage et améliore le pouvoir d'achat. Nous regrettons que le projet de budget pour 1985 n'aille pas dans ce sens. Rien n'est plus trompeur, en effet, que cette idée de baisse des prélèvements obligatoires qui escamote — prise dans sa globalité — le problème essentiel : celui de l'efficacité économique et sociale des budgets publics qu'il s'agirait d'accroître pour contribuer à promouvoir des solutions durables face aux défis de la crise.

La réduction uniforme de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu, outre son injustice, sera d'autant plus avantageuse que les contribuables seront plus fortunés. Comment qualifier de justice fiscale un mécanisme qui permet, pour certains, une réduction de 12,50 francs et pour d'autres, de 500 000 francs ! Au total 2,5 p. 100 des plus fortunés vont raffler le quart des 10 milliards de francs de l'allégement fiscal ! En revanche, la hausse à répétition des taxes sur l'essence et l'augmentation des tarifs publics va réduire la consommation populaire.

Nous proposons, au contraire, que la réduction bénéficie de manière significative aux bas revenus. Nous déposerons un amendement en ce sens. Nous pensons en effet qu'une fiscalité efficace pour l'emploi et la croissance doit s'attaquer aux gâchis des capitaux. Elle devrait s'appuyer sur le doublement du rendement de l'impôt sur les grandes fortunes qui rapportera 700 millions de francs de moins que prévu.

Nous proposons, une nouvelle fois, de supprimer l'impôt fiscal créé par la droite. Nous renouvelons notre proposition de conversion de l'emprunt Giscard en emprunt d'Etat ordinaire, pour mettre fin à ce scandale qui a trop duré.

La seule remise en cause d'une exonération fiscale fait s'indigner en chœur MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Barre. D'ailleurs, en 1981, M. Giscard d'Estaing avait déclaré que le Sénat serait le porte-drapeau de l'opposition.

Aujourd'hui, il s'adresse aux sénateurs de l'opposition pour qu'ils remettent en cause l'imposition fiscale obtenue par les députés communistes à l'Assemblée nationale. C'est bien tout un symbole !

Monsieur le ministre, ce que veut la droite, c'est la revanche du profit sur les salaires. Elle exigera toujours plus, soyez en certain. Céder à ses pressions, c'est décevoir les électeurs qui ont voulu le changement en 1981.

Voilà pourquoi toutes nos propositions n'ont qu'un but : rendre le budget juste et plus efficace. Aussi soyez assuré de nos interventions et de nos propositions constructives.

Bien évidemment, le vote final, dans cette assemblée, sera — nous le savons — conditionné par le fait que la droite va donner un caractère nettement réactionnaire à un budget qui ne nous satisfait pas.

Nous apporterons ainsi notre pierre à la construction du large rassemblement de toutes les victimes de la crise, ce qui est, nous en sommes convaincus, la condition nécessaire pour un changement de cap dans la vie politique, économique et sociale de notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes ; M. Masseret applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de procéder à l'analyse et à la critique des principales dispositions de la loi de finances, je voudrais vous mettre en garde, monsieur le ministre, contre les déviations de procédures qui, par touches successives, mettent en cause une des attributions essentielles du Parlement, celle de fixer le montant du budget et la répartition des crédits.

Ces déviations, nous les constatons aussi bien en ce qui concerne les recettes qu'en ce qui touche aux dépenses.

Ce que l'Assemblée nationale et le Sénat avaient accepté, pour des sommes relativement modestes et dans la mesure où il s'agissait de simples correctifs correspondant à des imprévus de portée réduite, a ouvert la voie d'année en année à des initiatives gouvernementales portant sur des sommes très importantes au point que l'équilibre de la loi de finances et nos arbitrages s'en trouvent largement modifiés.

Je veux bien admettre que cela ne date pas de 1981 ; avant 1981 il y avait déjà eu des phénomènes de ce genre. Je crois cependant que vous avez accéléré l'allure au cours de ces dernières années.

Dans le domaine des recettes, l'augmentation de certains tarifs des services publics par la transformation des redevances en impôts me semble tout à fait illégale.

Au plan des dépenses, les décisions gouvernementales annulant certaines d'entre elles atteignent un volume très important : 8 300 millions de francs en autorisations de programme et 2 700 millions de francs en crédits de paiement. Il s'agit de sommes vraiment très importantes et cette pratique me semble condamnable.

Etatisme, redressement fragile du commerce extérieur, augmentation continue du chômage, redémarrage tardif de l'investissement : telle est la vision que nous avons aujourd'hui de la situation de la France.

Où en est la libération des forces productives proclamée naguère et qui devait, par génération spontanée, relancer la machine ?

Où en est le foisonnement de la société civile et de l'imagination à l'heure où le carcan bureaucratique continue à étouffer les initiatives ? Créer une entreprise en un mois, c'est encore une gageure aujourd'hui. Les courageux — il y en a — qui veulent se lancer dans une telle création, sont renvoyés de bureau en bureau et se heurtent à un mur de paperasses. Ils doivent accomplir un véritable parcours du combattant.

Il faudrait définir un statut des sociétés en émergence qui permette de créer une entreprise immédiatement.

Il faudrait exonérer l'entreprise en émergence du paiement des droits d'enregistrement et des cotisations sociales pendant les trois premières années et lui permettre, au cours de cette même période, de pratiquer des embauches à durée déterminée.

Sait-on qu'au moment où l'on donne des instructions pour réduire les formalités, il en coûte encore neuf cents francs de droit de timbre à toute entreprise pour se faire immatriculer au B. O. D. A. C. C. (*Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales*).

Je dis bien pour toute entreprise, qu'il s'agisse d'une petite unité qui se lance dans la fabrication de synthétiseurs, ou de guitares électriques ou d'un grand groupe qui crée une filière nécessaire à son développement.

Une telle prescription s'applique à toute entreprise, dès lors qu'elle prend la forme d'une société, non seulement dans l'industrie où peuvent exister des moyens de financement relativement lourds et importants, mais aussi dans le commerce et, au sens large, dans les services où foisonnent une multitude de P. M. E.

Or, nous savons que c'est par les P. M. E. que naît et naîtra la création d'emplois, notamment la création d'emplois dans les services. Nul n'ignore, pour prendre l'exemple américain, que la reprise de l'emploi passera d'abord et surtout par la croissance des effectifs dans le tertiaire, contrairement à une légende trop souvent répandue qui voit dans le secteur secondaire le remède à tous les maux.

Faire vivre la société civile, développer les initiatives, cela a un nom : cela s'appelle libérer l'entreprise.

D'une certaine façon, c'est le nouveau nom du proudhonisme, sachant bien que toute création d'entreprise doit être encouragée, qu'il s'agisse de l'implantation de Thomson dans des zones sinistrées ou de la création de petites unités artisanales.

Au lieu de pratiquer une telle politique, on dote l'agence pour la création d'entreprise d'un véritable budget chagrin : une goutte d'eau dans la mer, un effort lilliputien par rapport aux potentialités et aux besoins.

Vous pratiquez l'étatisme là où il ne le faut pas, alors que vous n'encouragez que du bout des lèvres un organisme de concertation, aux vertus d'entraînement et de diffusion dans le tissu économique, sur un thème qui devrait mobiliser toutes les énergies.

Réduire cette agence à la portion congrue alors qu'on renfloue à coups de milliards les monstres immobiles de la sidérurgie ou La Chapelle-Darblay, sous prétexte de maintenir un pourcentage illusoire de production nationale de papier journal, voilà l'erreur.

Monsieur le ministre, il faut déréglementer et libérer.

Il faut d'abord libérer les prix, car si le différentiel d'inflation avec nos partenaires s'est réduit, il demeure. Le contrôle tatillon ne mène à rien, ne prouve rien et n'a aucune valeur démonstrative dans la lutte contre l'inflation.

Vous venez d'annoncer ce matin la libération de certains secteurs ; nous nous en réjouissons mais il faut aller plus loin.

En matière de libération des prix, les mesures qui viennent d'être annoncées demeurent insuffisantes puisque le commerce et les services restent les grands oubliés. Si 70 p. 100 des prix industriels sont libérés, il s'agit essentiellement des biens intermédiaires consommés par les industriels eux-mêmes et sur lesquels ils disposent de moyens de pression. Seuls 20 à 25 p. 100 des biens de consommation sont libérés aujourd'hui : cela est notoirement insuffisant.

Je vous rappelle enfin l'urgence d'un retour à la liberté des prix dans l'automobile, sous peine d'asphyxier le secteur. Une démarche globale de déréglementation, de retour à la liberté des prix serait plus satisfaisante et efficace que votre politique des petits pas.

Liberté pour quoi faire ? Pour redonner confiance, bien sûr, pour favoriser la reprise.

A ce sujet, je formulerai une remarque. Les dépenses militaires ne suivront même pas l'évolution de l'ensemble de la loi de finances ; la loi de programmation militaire n'est pas totalement respectée.

Or il faut rappeler, puisqu'on nous cite sans cesse le modèle américain, qu'une des raisons de la reprise, contrairement à encore aux idées reçues, est l'accroissement fort important des dépenses militaires et son effet bénéfique sur toutes les industries de pointe et la recherche-développement.

Ce que l'on a appelé le « reaganisme » c'est, certes, la réduction de nombreuses dépenses d'assistance sur le plan fédéral, ajoutée à une baisse des impôts directs mais c'est surtout, je crois, l'influx donné au tissu économique et à la recherche-développement par la progression des dépenses militaires, source en partie du déficit budgétaire.

D'ailleurs, un déficit du budget dans une économie saine, cela ne signifie rien en soi, c'est dans le cadre d'une économie fragilisée que ce déficit du budget devient délicat.

Tout pour la création d'entreprises, tel aurait dû être, je crois, le maître mot de ce budget alors que vous avancez avec timidité de ce côté-là.

La ressource humaine est devenue une matière première, la matière première par excellence.

La relance suppose que nous soyons en mesure, d'une part, de générer des entrepreneurs, d'autre part, de lever les freins qui entravent le fonctionnement des petites et moyennes entreprises et conduisent de nombreux dirigeants de ces sociétés à conserver la maîtrise d'une entreprise de taille modeste plutôt qu'à envisager un développement, source de problèmes financiers, sociaux et autres.

Or, l'exemple américain nous montre qu'aux Etats-Unis, en 1981 et 1982, les petites et moyennes entreprises ont créé plus de 2 600 000 emplois alors que, dans le même temps, plus de 1 600 000 emplois étaient perdus dans des grandes.

L'examen de notre politique budgétaire, et plus particulièrement de notre fiscalité, doit être l'occasion de savoir si nous menons une politique de rentiers ou une politique d'entrepreneurs capables de relever les nouveaux défis du marché.

La notion d'investissement chère à Keynes évoque encore des machines, des bâtiments et des terrains, alors que notre industrie s'intellectualise et que nous assistons à l'explosion des services.

N'est-il pas opportun aujourd'hui de penser en termes d'investissements intellectuels, de donner un contenu économique et financier à cette nouvelle notion immatérielle faite d'accumulation de savoir, de créativité et de savoir-faire à tous les niveaux ?

L'encouragement doit aller aux investissements intellectuels et immatériels ; c'est un bouleversement considérable à réaliser au niveau des établissements financiers et bancaires notamment, comme à celui de notre administration.

A titre d'illustration de cette évolution, retenons que plus de la moitié des nouveaux emplois créés aux Etats-Unis en 1983 l'ont été dans le secteur des services.

En matière financière, il faut rapprocher l'épargnant-investisseur de l'entrepreneur. Tout notre système est fondé sur la collecte de l'épargne, par des intermédiaires : établissements bancaires, financiers, compagnies d'assurance, etc. Celle-ci n'est que très faiblement réinvestie en fonds propres dans les entreprises de moins de 200 salariés.

Le livret épargne-entreprise — institué en 1983 — en est une nouvelle illustration : s'il relève d'une bonne intention, il n'est pas en harmonie avec les besoins des créateurs ni avec le processus habituel de démarrage des entreprises.

La reconstitution du tissu économique suppose des mesures plus hardies.

Premièrement, il faut permettre à l'entrepreneur de déduire de son revenu imposable les revenus personnels qu'il investit dans son entreprise à l'occasion, soit de la formation du capital, soit de son augmentation comme les socialistes autrichiens l'ont eux-mêmes admis. A cet égard, la déduction prévue des intérêts des emprunts de l'I.R.P.P. est insuffisante. Il faut rendre possible la déduction d'une part du capital lui-même si l'on veut qu'un tel encouragement fiscal agisse comme levier.

Deuxièmement, il faut permettre à l'entrepreneur de réinvestir les bénéfices en franchise d'impôts pendant dix ans : trois ans d'exemption de l'impôt sur les sociétés, c'est dérisoire.

Il est plus rentable à terme, pour le pays, de permettre à ces entreprises de choisir leur propre rythme de développement plutôt que de « décourager » le profit.

Or, l'Etat capte de façon exorbitante, sous forme d'impôt, la source des futurs investissements de l'entreprise.

Troisièmement, il faut diminuer les contraintes administratives de manière à permettre au chef d'entreprise de dégager du temps pour se consacrer à des tâches productives ; un des facteurs de la relance aux Etats-Unis a consisté dans l'allègement de ces tâches, la réduction de la charge des travaux imposés par l'administration aux petites et moyennes entreprises ayant représenté, en 1983, un gain de 300 millions d'heures.

Le poids des contraintes sociales pèse très lourd. Le code du travail est passé de 1 000 à 1 600 pages de 1968 à 1984 ; le nombre des textes réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité était de 60 en 1949 ; il atteint plus de 600 aujourd'hui.

Comment un patron de petite et moyenne entreprise, souvent autodidacte, peut-il maîtriser cette inflation réglementaire et s'affranchir de la menace permanente d'être sanctionné, du fait de la méconnaissance de textes inaccessibles par leur complexité ou de l'inexécution d'obligations qui sont les mêmes pour l'entreprise en création n'employant que quelques salariés, et l'entreprise adulte regroupant plusieurs centaines de salariés ?

C'est pourquoi il serait bon de disposer d'un statut de l'entreprise naissante, « en émergence », qui lève toutes ces contraintes bureaucratiques.

De plus, pour ne pas décourager la création d'entreprise, il aurait fallu supprimer le fameux article 99 de la loi du 31 juillet 1966 qui confond le patrimoine personnel des dirigeants et celui de l'entreprise et qui est un facteur paralysant, traumatisant.

Par ailleurs, il faut — c'est M. le Président de la République qui l'a dit — permettre aux particuliers de déduire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques les sommes qu'ils consacrent à l'innovation et au capital risque.

Il faut également contraindre — là, je n'hésite pas à employer un vocabulaire étatique — les compagnies d'assurance à placer une part raisonnable mais significative de leurs réserves — disons 15 p. 100 — dans les entreprises de haute technologie, au service du capital risque.

Là est le ressort, là est la volonté, là est la hardiesse. « Pour vaincre les ennemis de la patrie, a écrit Danton, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ». Monsieur le ministre, je souhaite que vous soyez capable de vaincre ces barrières intérieures qui vous interdisent encore l'audace.

La reprise est à notre porte si nous savons être hardis. Mais ne nous payons pas de mots au vu de quelques bons résultats que nous saluons mais qui restent fragiles.

Je pense au commerce extérieur. Certes, l'amélioration est là et il faut rendre hommage aux efforts du ministre du commerce extérieur. Mais, prenons une exposition comme celle qui a été réalisée voilà quelques mois chez Bloomingdale's : succès d'estime certes, mais qui risque d'être instantané si nos petites et moyennes entreprises ne sont pas capables de prendre appui sur ce succès d'un instant pour monter des *shows-rooms*, passer des contrats avec les centrales d'achat et développer leurs réseaux. Succès d'estime donc, lumineux peut-être, mais vous savez qu'il existe des étoiles filantes.

Nous avons presque rétabli l'équilibre de nos échanges avec les Etats-Unis. Très bien ! Nous saluons une telle nouvelle, mais nous faisons beaucoup moins bien que nos concurrents car nous partons, il est vrai, de beaucoup plus bas. Et je compare ici les résultats obtenus par Volkswagen et l'Alliance d'A.M.C., filiale de Renault.

Si nous n'y prenons pas garde et si nous ne maintenons pas un effort continu, nos succès risquent de n'être que fétus de paille.

A ce sujet, je formulerai deux remarques : les aides au commerce courant, notamment, grâce à la procédure Codex, restent insuffisants en volume, les montages sont trop longs à se mettre en place. Il nous faut rénover la D.R.E.E. — direction des relations économiques extérieures — monsieur le ministre. Notre dispositif reste fondé sur le soutien aux grands contrats qui sont appelés à se raréfier en raison, par exemple, des problèmes inéluctables que connaîtront les pays producteurs de pétrole dans les années futures.

Quant à l'effet d'entraînement, au moteur que devra représenter la grande distribution pour la diffusion de nos produits à l'étranger et pour la couverture de notre propre marché national, il reste insuffisant même si certaines implantations récentes, comme celles de Promodes ou d'Euromarché aux Etats-Unis, sont à noter.

Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais il n'est pas à la hauteur de l'effort à consentir.

Lier le grand commerce à l'industrie par des contrats d'approvisionnement à long terme, par la création de sociétés communes dont les bénéficiaires seraient exempts de l'impôt sur les sociétés, voilà la route à suivre. Entre le protectionnisme et le « marché-passoire », il existe une marge : celle de l'incitation à travailler ensemble. Qu'il est loin le temps où vous parliez de reconquête du marché intérieur. Et pourtant, cette censure intérieure née des coups de bâtons que vous assènent les technocrates bruxellois n'a pas de raison d'être.

En République fédérale d'Allemagne, les liens entre producteurs et distributeurs sont très étroits.

Au Japon, l'intégration est si forte qu'elle s'oppose à nos importations.

J'en viens au noyau dur de nos divergences : les nationalisations. Si vous voulez éviter des dénationalisations aussi brutales que vos nationalisations doctrinaires, il vous faut réfléchir dès à présent au processus progressif de retour à une véritable société d'économie mixte où le consensus joue. « Consensus », tel est le mot clé qui conditionne toute notre approche.

Il faut dénationaliser les établissements bancaires et financiers nationalisés en 1981, tout simplement pour rétablir l'émulation de la concurrence. L'ensemble du crédit est, à l'heure actuelle, dans la main de l'Etat, ce qui crée l'immobilisme et la fixité.

On ne dira jamais assez que la nationalisation n'a absolument pas conduit les banques à prendre plus de risques dans l'économie. Au contraire, elle a figé les habitudes de nos banquiers qui, malheureusement, s'apparentent plus à des prêteurs sur gages qu'à des entrepreneurs ou à des défricheurs d'avenir, et cela est grave.

Monsieur le ministre, vous auriez dû mettre à profit votre projet de loi de finances pour reconnaître vos erreurs et engager déjà la dénationalisation des établissements bancaires nationalisés en 1981. J'ai bien dit en 1981, car il est certain que les banques nationalisées avant faisaient du bon travail. Il ne faudrait pas substituer un monolithisme de la dénationalisation à celui de la nationalisation. Il faut que les vertus comparatives, que la stimulation des secteurs soient rétablies. Ce serait urgent pour que notre appareil financier retrouve à l'étranger un éclat et une place qui étaient les siens voilà quelques années.

Dans l'industrie, la situation se présente de façon différente. Une partie du secteur nationalisé concurrentiel est en voie de redressement. Nous nous en félicitons. Mais nous n'oublions pas son endettement ; son endettement propre et son endettement pour le compte de l'Etat puisque ce dernier fait emprunter pour couvrir ses propres besoins par des entreprises qui ne devraient pas être ses satellites, en conservant une pleine

autonomie de gestion. Le marché financier n'a pas de ressources illimitées. Les nationalisations l'ont même rendu extrêmement étroit.

Monsieur le ministre, c'est parce que je suis opposé, à tout processus de dénationalisation brutale qu'il importait de prévoir deux mesures à l'occasion de la loi de finances.

Il s'agit, tout d'abord, de mettre en œuvre la fameuse loi de « respiration » du secteur public, tant de fois promise et toujours différée, qui permettrait aux maisons-mères de vendre un certain nombre de filiales non stratégiques, de se procurer de l'argent frais — jusqu'à 25 milliards de francs probablement — de pallier ainsi les carences du marché financier et ce qui leur donnerait les moyens d'investir en autofinanciant davantage leur développement au lieu de s'endetter encore.

Il s'agit ensuite d'éviter, en 1986, tout choc qui déstabiliserait les entreprises et leurs directions. Pour ce faire, il convient de revenir dès maintenant à de vraies sociétés d'économie mixte comportant une pluralité d'actionnaires.

Prenons l'exemple de l'automobile. Il ne faut pas dénationaliser Renault mais désétatiser cette société, c'est-à-dire introduire plusieurs partenaires dans son capital. Une telle démarche aurait dû être prévue dès la présente loi de finances. Il aurait fallu engager dès maintenant le processus.

L'Etat devrait bien sûr garder la majorité du capital, mais il conviendrait d'émettre un certain nombre d'actions jusqu'à 33 p. 100 par exemple — certains proposent même jusqu'à 49 p. 100 — en trois vagues : la première en direction des salariés de la Régie ; la seconde à destination des acheteurs ou des possesseurs actuels de Renault ; la troisième, vers le public. Que les acheteurs d'un bien aussi important et aussi symbolique deviennent progressivement propriétaires d'une marque elle-même tellement chargée de symbole est une démarche naturelle qui permettrait d'intéresser les Français à leur industrie et de les rendre solidaires d'elle.

Mais j'insiste sur le fait qu'il devrait s'agir de vraies actions avec droit de vote comme à la Compagnie française des pétroles et non de ces « fausses fenêtres » que sont les titres participatifs récemment émis dans le secteur industriel ou les certificats d'investissement récemment émis par la Société générale, qui ressemblent à des actions sans pouvoir.

Les besoins de financement de l'industrie automobile dans les prochaines années s'élèvent à environ vingt milliards de francs. Le simple pragmatisme oblige à comprendre qu'une dotation en capital de un milliard ou de 1,5 milliard n'est pas à la hauteur du problème et qu'il faut rompre le cycle infernal de l'endettement pour une entreprise comme Renault.

Au total, monsieur le ministre, votre budget pêche par excès de classicisme. Vous ne vous donnez pas encore les moyens d'innover dans une stabilité dont le paysage économique a besoin pour que les entrepreneurs se « défontent ». Nous soutiendrons votre effort en faveur du retour à l'équilibre de notre commerce extérieur, mais la timidité et le classicisme regrettables dont vous faites preuve nous empêcheront d'approuver globalement votre budget.

C'est au nom de vos propres principes, notamment du retour effectif, mais immédiat, à une véritable société d'économie mixte, que nous ne voterons pas l'ensemble du budget, tout en acceptant les recettes, puisque seule leur adoption permet la poursuite du dialogue républicain, plus nécessaire aujourd'hui que jamais, et l'examen des budgets particuliers.

La loi de finances aurait dû être l'occasion pour vous de tracer les sillons d'une politique économique de retour au vrai réalisme, c'est-à-dire à l'audace et à l'initiative.

Au lieu de cela, dans un climat ambiant de déflation molle, vous faites appel à des recettes éculées. Monsieur le ministre, que l'imagination et la hardiesse reviennent au pouvoir, et nous vous suivrons, s'il en est encore temps !

Il ne s'agit pas de « serrer la vis » aux Français. Il faut ouvrir les voies de l'avenir. Alors, mais alors seulement, vous nous trouverez à vos côtés. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Larue.

M. Tony Larue. Monsieur le rapporteur général, avec votre talent habituel, vous avez présenté au Sénat les observations de la majorité de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1985.

Dois-je vous confier que la lecture de votre note de conjoncture ne m'a pas permis de préjuger la sévérité des commentaires de votre rapport oral ? Quoi qu'il en soit, comme les années précédentes, vous vous êtes attaché à démontrer, avec une persévérance digne des meilleurs éloges, que l'essentiel

des dispositions que contient le projet de budget ne permettra pas de bien administrer les affaires de la France au cours de l'année qui vient.

Monsieur le rapporteur général, vos collègues ne s'étonneront pas que je ne partage pas vos critiques. Aucun membre de mon groupe ne peut les approuver. Au cours de mon exposé, je vais m'efforcer de vous en indiquer les raisons.

Les choix qui nous sont proposés dans le projet de budget pour 1985 sont fonction, non seulement des objectifs que poursuit le Gouvernement, mais aussi — et c'est un truisme — des contraintes qui résultent de l'état général de l'économie. Avant de procéder à l'analyse rapide du contenu du budget, il me paraît indispensable de nous remettre en mémoire l'évolution de la situation économique et financière de la France et celle des pays de l'O. C. D. E. afin de les comparer avec celles qui existaient dans un passé récent.

Les caractéristiques de la situation économique peuvent, semble-t-il, se résumer rapidement comme suit : les prix ont régressé ; le solde négatif de la balance commerciale et celui, également négatif, de la balance des paiements sont moins importants ; les investissements progressent, la croissance du produit intérieur brut se poursuit ; le déficit budgétaire est contenu ; en revanche, la dette publique et le chômage ont augmenté.

Où en sommes-nous avec les prix à la consommation ? Mise en œuvre depuis juin 1982, la politique de lutte contre l'inflation a permis de réduire de moitié le glissement annuel des prix qui est ainsi ramené à son plus bas niveau depuis dix ans.

Le taux d'inflation, qui s'élevait à 13,6 p. 100 en 1980, devrait s'établir à 7 p. 100 en 1984.

La non-indexation des revenus n'est pas étrangère à ce succès, néanmoins insuffisant. En effet, il ne nous échappe pas que la désinflation conditionne le redressement économique, qu'il exportations, ou de la croissance du produit intérieur brut. s'agisse des conditions de financement, du développement de nos

La tâche est d'autant plus rude à assumer que vous devez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, lutter contre les anticipations inflationnistes de nos compatriotes, encourager les efforts des entreprises visant à améliorer le coût de leurs produits par une modernisation de leurs installations et par une meilleure productivité et veiller à la résorption des déficits des entreprises publiques. A cet égard, il suffit de penser à l'état dans lequel le Gouvernement a hérité de la sidérurgie pour s'imaginer les efforts à accomplir.

Certains font observer que le différentiel des taux d'inflation n'a pas suivi la courbe descendante de l'inflation.

S'il est vrai que le différentiel d'inflation avec notre principal client et fournisseur, la République fédérale d'Allemagne, a été réduit, il n'en a pas été de même du différentiel d'inflation avec l'ensemble des pays de l'O. C. D. E., en particulier avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. En effet, par une désinflation brutale, en trois ans, la Grande-Bretagne a diminué son taux d'inflation de dix points, les Etats-Unis de six points et demi.

D'aucuns ont regretté que la France n'ait pas eu recours à une méthode aussi vigoureuse. L'action du Gouvernement a, en effet, été progressive. Une politique contraire, comme vous l'avez dit et répété, monsieur le ministre, aurait gravement compromis les efforts entrepris en faveur de l'emploi et aurait entraîné une réduction drastique des crédits à l'économie et un gonflement brutal du nombre des chômeurs. Le traumatisme social qui en aurait résulté n'aurait pas été humainement supportable, ni politiquement acceptable par un gouvernement de gauche.

Les exemples des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne sont instructifs quant aux ravages que peut produire une politique monétariste.

Aux Etats-Unis, ce sont 12 millions de personnes qui, au plus fort de la récession, ont perdu leur emploi. L'ampleur et la soudaineté du choc subi par l'économie américaine ont été telles que des régions entières, comme celle de Détroit, se sont trouvées plongées dans une récession économique sans précédent : des usines ont été fermées, de très nombreuses faillites ont été enregistrées, ajoutez à cela l'accroissement de l'indigence et l'apparition des soupes populaires. En juin 1984, d'éminents économistes américains estimaient que 15 p. 100 de la population américaine ne disposaient plus que d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

En Grande-Bretagne, on retrouve le même cortège de misère et de désespoir dans des zones industrielles telles que celles de Manchester ou Birmingham, littéralement sinistrées.

Mais il est vrai que « les pauvres doivent laisser l'Etat tranquille », ainsi que l'a récemment déclaré l'économiste monétariste Milton Friedman.

Le Gouvernement — et vous l'avez confirmé, monsieur le ministre — s'est donc refusé à pratiquer une politique monétariste. L'action progressive qui a été entreprise a produit des résultats encourageants. Elle doit être activement poursuivie.

Le redressement des échanges extérieurs est le second point que je souhaitais évoquer pour caractériser la situation économique présente.

L'équilibre n'est pas encore atteint, mais est raisonnablement envisageable pour 1985.

Au cours de l'année 1983, le déficit de la balance commerciale a été réduit de moitié.

Ce redressement significatif est essentiellement dû à la croissance des exportations, largement supérieure à celle des importations.

Le taux de couverture a ainsi progressé de sept points. Pour les douze derniers mois, il s'établit à 97,6 p. 100, soit un niveau supérieur à celui qui fut atteint en 1980 et 1981.

Le déficit cumulé des neuf premiers mois de 1984 n'est plus que de 19 milliards de francs contre 41 milliards l'an dernier à pareille époque.

Cette amélioration est la conséquence des bons résultats obtenus par le secteur agro-alimentaire, de la forte progression du solde des échanges industriels et de la modération de notre déficit énergétique.

L'action entreprise visant à réduire notre dépendance énergétique doit être poursuivie afin de développer encore notre production nationale d'énergie, qui représente aujourd'hui 39,5 p. 100 de la consommation, contre 23,5 p. 100 en 1979. L'un des moyens de cette action consiste notamment en une politique tarifaire discriminatoire à l'égard des produits pétroliers. L'augmentation de la taxe intérieure sur ces produits répond à cet objectif.

En conclusion sur ce chapitre, je dirai que l'amélioration constatée permet d'estimer de 25 à 30 milliards de francs le déficit de nos échanges extérieurs en 1984.

Dans la mesure où le dollar ne connaîtra pas une ascension vertigineuse, le redressement devrait se poursuivre, permettant de retrouver l'équilibre en 1985, lequel n'a pu être atteint que deux fois depuis 1973.

Enfin, les derniers chiffres de l'investissement sont également rassurants et significatifs.

Depuis 1976, mis à part l'année 1980, le taux de croissance en volume de l'investissement productif n'a cessé d'être négatif. En 1983, cette baisse en volume atteignait 2,4 p. 100 et 4 p. 100 dans le secteur industriel.

L'amélioration de la situation financière des entreprises, amorcée en 1983 et confirmée en 1984, a permis une nette reprise de l'investissement.

Le taux de marge des sociétés privées devrait s'élever à 24,5 p. 100 en 1984, le meilleur chiffre jamais enregistré depuis 1974. Pour 1985, il est prévu un taux de 26,7 p. 100.

La modération de la progression des salaires, les gains de productivité, notamment dans l'industrie, et la stabilisation des taux de charges fiscales et sociales expliquent ce redressement de la situation financière des entreprises.

Ce redressement a permis une progression en volume de l'investissement. Le taux de croissance des investissements industriels estimé de 10 à 12 p. 100 retrouverait ainsi son niveau de 1980.

Un indice significatif de cette reprise est le volume des commandes de machines-outils, qui a augmenté de 29,6 p. 100 au premier semestre 1984 par rapport à la même période de l'année précédente.

Ce renversement de tendance est donc tout à fait encourageant. En effet, s'il est probable qu'une part de ces investissements concerne, dans l'immédiat, des matériels de substitution, défavorables à l'emploi à court terme, cette reprise est un facteur essentiel de gain de productivité et de croissance et donc, à moyen terme, d'amélioration de la situation de l'emploi.

Les mesures en faveur de l'investissement contenues dans le budget pour 1985 sont, nous le reconnaissons et nous vous en félicitons, monsieur le ministre, à la hauteur de cet enjeu.

Ces premiers résultats positifs que je viens de rappeler doivent être confirmés. Mais, d'ores et déjà, l'évolution des exportations et de l'investissement permet raisonnablement d'attendre une progression du produit intérieur brut marchand de 2 p. 100 en 1985.

Ainsi, en pleine période d'assainissement, la France conserve un taux de croissance de son produit intérieur brut nettement positif, alors qu'un pays comme la République fédérale d'Allemagne avait connu, lorsqu'elle était dans la même situation, des taux négatifs. La France est d'ailleurs l'un des rares pays développés, avec le Japon, à n'avoir jamais connu un taux négatif du produit intérieur brut depuis 1980.

La croissance cumulée des quatre dernières années — nous ne le répéterons jamais assez — excède ainsi de près de trois points celle de la République fédérale d'Allemagne et de deux points la moyenne européenne.

Le maintien d'une croissance régulière a ainsi favorisé une évolution positive du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages. Entre 1981 et 1984, celui-ci a augmenté de 5,6 p. 100, contre 6 p. 100 en Belgique, 2,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne enregistrant une faible progression de 0,6 p. 100.

Tels sont donc, très rapidement évoqués, les secteurs dont l'activité s'est améliorée.

J'en viens maintenant aux secteurs insatisfaisants.

L'évolution de la situation de l'emploi reste préoccupante. La reprise de la montée du chômage impose une accentuation de la politique en faveur de l'emploi.

Grâce au maintien d'une croissance modérée, dont nous venons de parler, et à l'action menée par le Gouvernement, le taux de chômage a pu être stabilisé à 9 p. 100 en 1982 et 1983, après une progression de deux points et demi entre 1981 et 1982. Entre 1980 et 1983, la part de la population active sans emploi a doublé en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne. Le taux de chômage enregistré en France est ainsi, depuis 1982, inférieur à la moyenne européenne, qui se situait, au premier semestre de 1984, à 11 p. 100, la Grande-Bretagne et l'Italie affichant 12 p. 100 et la Belgique, 14,5 p. 100. Seule la République fédérale d'Allemagne présentait un taux plus faible, avec 8,5 p. 100.

Toutefois, pour le premier semestre de 1984, le taux français accuse une augmentation de 0,8 p. 100.

Combattre le chômage reste donc la priorité des priorités. Nous observons que les moyens prévus dans le budget devraient permettre d'intensifier la lutte contre ce fléau social. Cette lutte est inséparable de l'accroissement de la productivité, et la reprise de l'investissement est, à cet égard, un facteur essentiel, au même titre que l'amélioration de la qualification des hommes. Dans ce domaine, la tâche à accomplir est immense tant le retard pris depuis de nombreuses années est important.

Il est un autre sujet préoccupant : l'alourdissement de la dette publique.

La dette publique a suscité des débats où la confusion a souvent prévalu.

Au Sénat, l'opposition a demandé et obtenu que soit constituée une commission spéciale, dont les conclusions — il fallait s'y attendre — n'ont pas confirmé les espérances de leurs auteurs.

Il est vrai que l'encours de la dette publique a augmenté dans des proportions importantes depuis 1980 pour atteindre, en juin 1984, 835 milliards de francs. Ils se répartissent en 770 milliards de francs d'emprunts et d'avances à long et moyen terme et de placements à court terme, auxquels s'ajoutent 65 milliards de francs de prêts contractés à l'étranger.

Les dettes extérieures, que beaucoup de non-initiés ajoutent à tort à la dette publique, sont constituées par les 65 milliards de francs d'emprunts souscrits par l'Etat à l'étranger, mais aussi et surtout par la contre-valeur en francs de prêts contractés par des entreprises publiques ou privées dont une partie — 351 milliards de francs — est garantie par l'Etat et l'autre non garantie à raison de 53 milliards de francs.

Ainsi, les dettes extérieures concernent, pour l'essentiel, des garanties. Leur réalisation supposerait que les entreprises débitrices, telles que l'E. D. F., se trouvent en cessation de paiements !

La dette publique augmente, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, pour couvrir le déficit budgétaire décidé par le Gouvernement afin d'éviter, comme nous l'avons expliqué, la récession et l'accroissement considérable des chômeurs qu'elle aurait généré.

Or, nous sommes surpris de ne pas trouver dans la note de conjoncture de M. le rapporteur général si soucieux d'exactitude — c'est une omission que nous jugeons pour le moins regrettable — les raisons de ce surplus de dettes.

Les regrets que j'exprime, monsieur le rapporteur général, ne m'amène pas à penser que cette note a été ainsi rédigée afin que le lecteur non averti aille jusqu'à supposer que le Gouvernement et la majorité qui le soutient dilapident ou font mauvais usage des fonds publics.

Comme pour insister sur cette éventuelle incurie, vous prenez soin de souligner que la dette représente une charge de 10 000 francs par Français.

M. le ministre nous a fait la démonstration qu'il fallait retenir le chiffre plus modeste de 1 700 francs et que cette appréciation devait être minorée de 60 p. 100 pour tenir compte des dettes dont l'étranger nous est redevable.

Je ferai un autre reproche qu'illustre une autre et non moins regrettable omission. Il s'agit de la manière de considérer la dette publique.

Tous les manuels d'économie financière enseignent que la meilleure façon de mesurer l'ampleur des dettes publiques consiste à les comparer au produit intérieur brut. Si vous aviez pris cette précaution, monsieur le rapporteur général, vous nous auriez indiqué, pour notre plus grande satisfaction à tous, et pour la vôtre également, que le poids de la dette ne représente que 22,36 p. 100 du produit intérieur brut et que tous les autres pays industrialisés, à l'exclusion de la République fédérale d'Allemagne, dont le poids de la dette est légèrement inférieur : 20,45 p. 100, enregistrent des taux nettement supérieurs : de 35,5 p. 100 pour les Etats-Unis à 78,9 p. 100 pour l'Italie, et même au-delà, comme vous l'avez dit cet après-midi.

Ainsi l'endettement de la France est le plus faible, avec la République fédérale d'Allemagne, des principaux pays de l'O. C. D. E. Si, ce faisant, vous persistez à écrire que « le garrot se resserre », qu'auriez-vous donc écrit des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Japon ? Qu'ils sont étranglés sans doute !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Ils n'ont pas de dettes extérieures !

M. Tony Larue. Alors, pourquoi avoir, pendant des semaines et des mois, répété sans cesse et laissé entendre que la France allait bientôt être en état de cessation des paiements ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je n'ai jamais dit cela !

M. Tony Larue. J'ai connu une époque où des reproches auraient fusé de toutes les travées, car les parlementaires ne se sentaient pas autorisés à prononcer des appréciations qui auraient pu aller à l'encontre de l'intérêt du pays. Ces temps paraissent révolus !

J'en viens maintenant au contenu du budget.

Pour la première fois depuis trente ans, le projet de budget pour 1985 se caractérise par la baisse des prélèvements obligatoires effectués au profit de l'Etat, des organismes sociaux et des collectivités locales.

On a déjà beaucoup parlé des prélèvements obligatoires. Je prie nos collègues de bien vouloir m'excuser de revenir sur ce sujet. La part des prélèvements obligatoires sera donc, en 1985, qu'on le veuille ou non, réduite d'un point puisqu'elle passera de 44,7 p. 100 du produit intérieur brut en 1984 à 43,7 p. 100 en 1985.

Pour ce faire, le Gouvernement propose trois mesures essentielles.

Tout d'abord, l'impôt sur le revenu est allégé de 5 p. 100 pour tous les contribuables après indexation complète des tranches de barème, régulièrement effectuée depuis 1981.

Cette disposition qui, de toute évidence, ne concerne que les assujettis à l'impôt, a suscité quelques remarques. J'en retiendrai deux, qui ne sont pas, à mon avis, fondées.

Première remarque, leurs auteurs ont perdu de vue d'importantes décisions prises, depuis 1981, par le Gouvernement en faveur des personnes ne bénéficiant que de modestes revenus, en particulier l'augmentation, qui nous est si souvent reprochée, du salaire minimal interprofessionnel de croissance, du minimum de la pension vieillesse, des prestations sociales, mais aussi l'exonération d'impôt, qui a permis de porter le nombre de contribuables exonérés à huit millions.

Seconde remarque, certains ont fait observer que cette diminution d'impôt procédait plus d'un souci d'efficacité que de celui de la justice sociale.

Querelle d'école ? Querelle de mots ? Il est vrai qu'est incriminée, nonobstant les apparences, plus la forme que le fond. En effet, la justice sociale n'est en rien ignorée par le Gouvernement, qui vise, ce faisant, à accroître sa lutte, celle de tous, contre le chômage en augmentant la marge d'épargne de nos industries destinée à financer des investissements créateurs de nouveaux emplois.

Le deuxième volet concerne la taxe professionnelle qui, au titre de 1985, est réduite de 10 milliards de francs.

Cette mesure, s'ajoutant à d'autres qui ont été prises, dès 1982, à l'encontre d'un impôt que nous avons refusé de voter en 1975 en raison de ses effets pervers sur l'emploi et sur l'investissement, portera à 46 500 millions de francs l'allègement des charges consenti par l'Etat de 1982 à 1985 au profit des entreprises.

Les gémissiments réitérés, exprimés en volapuk, langue si chère au général de Gaulle, par l'insatiable représentant du C. N. P. F. ne changeront rien à l'efficacité de cette diminution d'impôt destinée à réparer une erreur qui ne nous incombe pas.

Nous approuvons cette proposition, persuadés que les chefs d'entreprise conscients de cet effort, y joindront le leur pour accroître leurs investissements, développer leur production et orienter leurs recherches vers l'amélioration de la productivité de leurs entreprises.

M. Camille Vallin. C'est moins sûr !

M. Tony Larue. Enfin, la troisième proposition gouvernementale concerne la suppression de la contribution sociale de 1 p. 100, proportionnelle à l'ensemble du revenu. Il en résultera une substantielle diminution pour les 15 millions de contribuables concernés.

Cette réduction d'impôts stimulera l'économie par une croissance plus forte, si nécessaire, notamment à l'équilibre du commerce extérieur et à la poursuite de la désinflation.

Ainsi, l'évolution ascendante des prélèvements obligatoires dans le produit intérieur brut, qui ne pouvait se perpétuer plus sans dommage pour l'économie, est cassée par le Gouvernement. Nous approuvons sans réserve cette décision.

Vous nous avez indiqué, messieurs les ministres, que la réduction des prélèvements obligatoires n'a été possible que grâce à un effort d'économie des dépenses publiques de fonctionnement.

La politique de compression des dépenses des administrations, suivie depuis 1982, s'accroîtra donc en 1985 et limitera par ailleurs leur progression, hors charge de la dette, à 4,8 p. 100 du budget précédent.

Les économies réalisées ont permis d'atteindre un double objectif. En effet, en améliorant la productivité des services, il a été possible de dégager des crédits qui, devenus sans objet, ont pu être affectés à des postes de dépenses prioritaires, ce qui a permis un vaste redéploiement des moyens.

Globalement, les dépenses de fonctionnement, hors personnel, baisseront de 2 p. 100 en francs courants. Nous avons noté avec satisfaction que cette diminution n'est pas unilatérale. Des secteurs prioritaires, tels que l'intérieur, la justice, l'éducation nationale, verront leurs crédits de fonctionnement augmenter. La même sélectivité appliquée aux dépenses de personnel permettra de renforcer les effectifs dans ces secteurs.

Enfin, des crédits supplémentaires sont prévus pour financer le développement des moyens informatiques des ministères.

Les dépenses d'investissement traduisent les priorités essentielles de la politique du Gouvernement en faveur de l'industrie, la recherche et la formation des hommes.

S'agissant du secteur industriel, 54 milliards de francs sont consacrés au soutien de l'industrie. Les crédits réservés à la politique industrielle, qui ont été multipliés par dix depuis 1981, sont de 2 400 millions de francs et ceux qui ont été attribués au programme d'action prioritaire du 9^e Plan, visant à la modernisation de l'appareil productif croissent de 25 p. 100.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions fiscales instituées par la loi du 8 juillet 1984 sur le développement de l'initiative économique complètent l'ensemble de ces aides.

Le dispositif ainsi mis en place permettra de soutenir activement la reprise de l'investissement des entreprises, qui bénéficieront, je le rappelle, de l'allègement de la taxe professionnelle et de l'évolution modérée des coûts de production résultant de la désinflation.

Le développement des prêts du fonds industriel de modernisation, des prêts bonifiés, des prêts participatifs assurera à des conditions raisonnables le financement des investissements.

Les entreprises nationales concourront également à la modernisation de notre industrie grâce à une dotation en capital de 15 200 millions de francs, dont l'essentiel, 11 900 millions de francs, sera alloué aux entreprises publiques industrielles. Ainsi, de 1982 à 1985, l'apport de l'Etat atteindra 51 500 millions de francs.

Les dotations budgétaires intéressant le secteur public industriel permettront de procéder aux investissements nécessaires et aux indispensables restructurations entreprises notamment dans la sidérurgie.

Quant à la recherche, si nécessaire à l'investissement de demain, elle bénéficiera également de moyens accrus : c'est ainsi que de substantielles dotations sont réservées aux programmes de la filière électronique, de la biotechnologie ainsi qu'aux programmes spatiaux.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, 1 008 emplois seront créés : 600 postes de chercheurs et d'ingénieurs, 408 postes pour intégrer les personnels hors statut.

Enfin, la troisième priorité concerne l'éducation et la formation des hommes. Le budget de l'éducation nationale est le premier budget de l'Etat : 174,7 milliards de francs y sont consacrés. Ce sont plus de 2 000 emplois qui seront créés dans ce secteur, dont la moitié dans l'enseignement technique et professionnel.

Par ailleurs, la poursuite de l'effort entrepris en faveur des instituts universitaires de technologie permettra le doublement de leurs capacités d'accueil dans les secteurs de pointe au terme du 9^e Plan.

Quant à l'équipement en matériel des lycées, amorcé dès 1983, il sera développé en 1985. Cent mille ordinateurs seront mis à la disposition des élèves.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les crédits alloués, qui ont progressé de 52 p. 100 depuis 1981, permettront la formation de 425 000 jeunes en 1985.

En outre, les partenaires sociaux se sont engagés à former 300 000 jeunes, soit trois fois plus que présentement. Le financement de cette opération sera assuré par la défiscalisation d'une partie des taxes d'apprentissage et de formation continue. Cette dernière mesure s'inscrit dans la politique contractuelle qu'entend développer le Gouvernement. Nous nous réjouissons de cette disposition inédite et formons le souhait que les apôtres du « moins-d'Etat » ne cèdent pas à l'aveuglement partisan et participent à toutes les actions susceptibles de redonner confiance aux jeunes privés d'emploi. Pour notre part, nous assurons le Gouvernement de notre volonté de l'aider dans cette rude tâche.

Au terme de l'examen de ses caractéristiques, une conclusion s'impose : le budget pour 1985 traduit, avec force et sans équivoque, la volonté de modernisation qui anime la politique économique du Gouvernement.

La modernisation de notre économie est indispensable pour soutenir l'effort accru de productivité que nous impose la crise mondiale. Elle ne porte pas seulement sur le potentiel de production industrielle, qui sera soutenu et développé ; elle concerne également les administrations publiques, dont la productivité sera améliorée, et, surtout, l'éducation et la formation qui seront adaptées et renforcées.

Enfin, la réduction de la part du revenu national prélevée par l'Etat et les organismes sociaux, rompant avec une évolution qui risquait de conduire à l'asphyxie de l'économie, contribue à stimuler l'initiative personnelle dont le rôle dans la modernisation de notre pays ne peut être que hautement appréciée.

En conclusion, le groupe socialiste, convaincu de la cohérence des options lucides, sévères, courageuses mais nécessaires à partir desquelles a été élaboré ce projet de dépenses et de recettes prévisionnelles pour 1985, soucieux d'apporter au Gouvernement de la République son soutien le plus complet dans la tâche difficile qu'il accomplit dans l'intérêt de la France et des Français, le groupe socialiste, dis-je, approuve le projet de loi de finances pour 1985. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lombard.

M. Georges Lombard. Monsieur le ministre, c'est avec beaucoup d'intérêt que je vous ai écouté présenter, non sans élégance dans la forme, votre projet de loi de finances pour 1985, placé sous le signe de la rigueur, une rigueur qui n'exclut pas l'audace — à vous entendre tout au moins — si elle n'oublie pas la solidarité. Dans mon esprit, le tout se terminait par une sorte de mot d'ordre : plus que jamais, il faut moderniser ; plus que jamais, il faut davantage de justice, de réalisme et de lucidité.

La formule — si vous me permettez cette expression familière — ne manque pas de souffle ; c'est le moins que l'on puisse dire ! Mais vous admettez, en contrepartie, qu'elle appelle des interrogations touchant à la fois au discours et aux faits, ne serait-ce que pour vérifier que les seconds ne démentent pas le premier.

Ces interrogations, autour desquelles j'articulerai mon propos, sont au nombre de trois. Elles concernent vos hypothèses économiques et financières, les prélèvements obligatoires ainsi que les perspectives offertes à notre économie par votre budget.

Dans cette première partie, et parlant des hypothèses qui sous-tendent votre action, je vous interrogerai sur le commerce extérieur, vos prévisions budgétaires, la progression des dépenses publiques ainsi que sur le déficit public qui sont, à vous en croire, autant de clignotants qui sont au vert ou qui devraient y passer sur votre tableau de bord, et ce dès l'année prochaine.

Vos quatre premiers paris qui en constituent — pour reprendre une formule que vous connaissez bien — le socle, à savoir un commerce extérieur quasi équilibré, une croissance de l'ordre de 2 p. 100, une inflation de 4,5 p. 100, une maîtrise de nos dépenses publiques, nous interpellent pour le moins. En effet, les résultats obtenus cette année dans le secteur des exportations, alors que la reprise américaine a battu son plein, laissent rêveurs sur la possibilité de ramener notre commerce extérieur à un quasi-équilibre.

Vos propres amis, monsieur le secrétaire d'Etat, en doutent et vont même plus loin, tel le président socialiste de la commission des finances de l'Assemblée nationale qui a indiqué lui-même que la France n'avait pas touché les dividendes de la reprise américaine, mais qu'elle risquait de payer maintenant ceux de son ralentissement.

Cette nouvelle donne du ralentissement de la reprise américaine, sur laquelle tout le monde — je le crois tout au moins — s'accorde, ne sera pas, hélas ! sans conséquence sur notre économie, même si elle peut entraîner en contrepartie quelques corrections favorables de nos déséquilibres internes grâce à une détente des prix mondiaux, que vous souhaitez comme nous-mêmes, à une décélération des taux d'intérêts aux Etats-Unis et au recul escompté — mais bien plus problématique — du dollar.

De là à bâtir votre projet à la fois sur un dollar que votre hypothèse de travail vous condamne à considérer comme neutre, sur un taux d'inflation en France de 4,5 p. 100 et sur une croissance d'environ 2 p. 100, il y a — c'est le moins que l'on puisse dire — un pas de géant à accomplir.

Déjà l'année dernière, sur le plan monétaire, les faits ont cruellement démenti vos espérances. Le dollar que vous souhaitiez n'a pas été au rendez-vous. Qu'en sera-t-il du dollar dont vous rêvez pour 1985 ? Et si votre rêve se termine en cauchemar, quelles en seront les conséquences pour nos entreprises, d'autant que si ce que vous appelez la « lutte contre l'inflation » a été nominale, elle se révèle — et c'est dramatique sur le plan économique — largement insuffisante au niveau du différentiel d'inflation ? En effet, un écart de 5,7 points avec la République fédérale d'Allemagne, de 3,2 points avec les Etats-Unis, de 2,4 points avec la Grande-Bretagne fait que la croissance espérée risque, une fois de plus, d'être davantage un rêve qu'une réalité, alors que la maîtrise des dépenses publiques, dont semble se prévaloir le Gouvernement, est loin d'être aussi certaine qu'il le dit.

En effet, l'Etat, de plus en plus, comme le rappelait brillamment M. le rapporteur général cet après-midi, a tendance à procéder à d'importantes opérations de débudgétisation, mettant à la charge de budgets annexes ou d'autres personnes publiques des dépenses qui sont loin d'être minimes.

Je ne reprendrai pas cette nouvelle litanie des Saints préférant dire un mot de la limitation du déficit public. La dégradation connue en quatre ans dans ce domaine, et qui se traduit par deux taux — 1,1 p. 100 du produit intérieur brut en 1980, 3,3 p. 100 en 1984 — m'inquiète comme elle inquiète de nombreux Français.

Comment, dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, attacher à vos prévisions — mieux, à vos engagements budgétaires — plus de certitude que par le passé, un passé qui nous a appris, à travers les annulations massives de crédits que vous nous disiez indispensables au moment où vous nous les demandiez, que les faits ne se plient jamais aux discours qui n'en tiennent pas compte ?

Comment croire que notre impossibilité à faire disparaître notre différentiel d'inflation nous permettra, à un moment où l'environnement économique international sera moins porteur, d'exporter plus et mieux ?

Comment croire, enfin, que la progression des dépenses publiques, même si vous les redéployez vers la fiscalité indirecte et la fiscalité locale, particulièrement injustes toutes les deux, ne pèsera pas encore plus lourdement sur les Français, sur leur pouvoir d'achat, donc sur notre économie, et surtout sur l'emploi ?

Et Dieu sait si, sur ce dernier point, nous sommes bien placés pour en mesurer, dans chacune de nos communes, le poids, le drame et la désespérance.

Il est vrai — ce sera ma deuxième observation — que vous mettez en avant le fait que vous venez de décider d'une baisse des prélèvements obligatoires, avec les conséquences bénéfiques qui devraient en résulter pour les ménages, donc pour l'économie.

La volonté de cette baisse a été affichée d'abord par le Président de la République, puis par le Gouvernement ; enfin, le parti socialiste s'y est rallié.

De fait, la loi de finances a prévu un certain nombre de mesures qui entraînent une diminution des prélèvements que l'on peut chiffrer à environ à 34,7 milliards de francs.

Mais le problème vient de ce que, parallèlement à cette diminution de la fiscalité, intervient une augmentation considérable de la fiscalité indirecte avec, notamment, la hausse des taxes sur les carburants et des tarifs des postes et télécommunications, si bien que ces charges nouvelles équilibrent quasiment l'effort effectué au niveau budgétaire.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, m'adressant à travers vous au Gouvernement, je dis que la politique qui est menée dans ce domaine est assez grave sur le plan de la solidarité dont vous vous parez constamment.

Le Gouvernement s'est attaqué, en priorité, dans sa baisse des prélèvements obligatoires, à l'impôt sur le revenu et à la taxe professionnelle. Or plusieurs millions de familles françaises ne paient pas d'impôt sur le revenu. Dans ces conditions, elles ne bénéficieront nullement de cette baisse mais, à l'inverse, elles se verront dans l'obligation d'acquitter un surplus, quelquefois important, de taxes si elles ont la bonne ou la mauvaise idée de posséder une automobile, une télévision ou un poste de téléphone. Ce sont, d'ailleurs, ces mêmes familles qui subissent, depuis bientôt deux ans, une baisse en valeur réelle des prestations familiales, ce qui nous conduira, lors de l'examen des articles, à poser le problème des conséquences, non seulement du plafonnement du quotient familial, mais de sa structure même.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Lombard, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Lombard. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il convient, monsieur Lombard, de souligner que ce sont ces mêmes familles qui ont enregistré une augmentation de leur salaire de 52 p. 100 alors que le salaire moyen n'augmentait que de 44 p. 100. Je pense que, dans votre énumération, il serait regrettable que vous oubliiez ce petit détail !

M. le président. Monsieur Lombard, veuillez poursuivre.

M. Georges Lombard. Je suis ravi de vous voir compléter mon énumération qui, d'ailleurs — je dois vous le signaler — n'est pas terminée ! En effet, je suis en désaccord total avec vous, ce qui est mon droit comme c'est le vôtre d'avoir une autre opinion !

Continuons donc cette liste. J'ai parlé des familles, je peux également évoquer les retraités. Eux aussi seront pénalisés alors que leur pouvoir d'achat a diminué — c'est le moins que l'on puisse dire — en 1983 et plus encore en 1984. A cet égard, je signale que les crédits du fonds national de solidarité seront en baisse dans le projet de loi de finances de 1985.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est parce qu'on a augmenté les retraites !

M. Georges Lombard. Ce sont les préretraités qui ont subi de plein fouet les conséquences de votre politique sociale en perdant, pour certains d'entre eux, jusqu'à 20 p. 100 de leur pouvoir d'achat.

Ce sont enfin les entreprises, puisque la moitié des taxes nouvelles que vous instituez seront payées par elles.

Vous parlez d'un allègement de 10 milliards de francs de taxe professionnelle ; je veux bien. Donnez-moi donc le montant des nouvelles taxes afin qu'on vérifie qu'elles ne dépassent pas l'allègement qui est accordé.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous l'ai donné !

M. Georges Lombard. Peut-on vraiment parler d'une baisse des prélèvements obligatoires dans de pareilles conditions ? Peut-on parler d'une plus grande justice sociale, d'une plus grande solidarité ? Personnellement je ne le crois pas.

J'en arrive à ma dernière interrogation : votre budget peut-il provoquer, grâce à son audace présumée, un nouveau démarrage, tout au moins une amélioration de nos activités économiques ? Là encore, je crains que non !

Le poids de la dette, qui se fait de plus en plus cruellement sentir — sa charge n'augmente-t-elle pas de 20 p. 100 d'une année sur l'autre ? — va représenter, désormais — comme le rappelait M. le rapporteur général — 8,4 p. 100 du total des dépenses et absorber près du quart de la progression globale prévue.

Le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale — décidément, j'ai vraiment de bonnes lectures ! — s'en inquiète suffisamment pour inviter le Gouvernement à prendre ce problème à bras-le-corps avant que le service de la dette publique, non seulement empêche toute nouvelle dépense, mais également oblige à des mesures draconiennes qui provoqueraient des traumatismes économiques et sociaux dramatiques et incontrôlables.

M. Christian Poncelet. C'est trop tard !

M. Georges Lombard. La conséquence de cette situation est claire et votre budget, monsieur le ministre, en porte la marque. Les équipements, qui représentent les dépenses d'avenir, y sont sacrifiés comme y est sacrifié le soutien à l'investissement à travers — je ne citerai que quelques exemples — la diminution

en francs constants de l'enveloppe « recherche » ou des crédits de politique industrielle, qui représentent pourtant la capacité directe d'intervention au profit du secteur privé avec toutes les conséquences qui en résulteront pour la machine-outil, le plan papier, les petites et moyennes entreprises.

Comment dès lors, à l'examen de ce projet, ne pas poser la question : « Où sont les moyens de la politique de modernisation que vous annoncez à un moment où l'extension du nombre des demandeurs d'emploi se poursuit — plus d'un million en trois ans, compte tenu des préretraités et des jeunes en formation professionnelle — et qu'apparait ce qu'on appelle — c'est un terme particulièrement triste — « la nouvelle pauvreté » ? »

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, tout cela s'aggrave de la situation dans laquelle vous placez les collectivités locales : tout d'abord, la dotation globale de fonctionnement n'augmente que de 5,18 p. 100, progression la plus faible depuis son institution ; ensuite l'encadrement, particulièrement strict, pour ne pas employer un autre terme, des tarifs publics qui ne pourront évoluer que de 4 p. 100 ; enfin, la catastrophe que constitue la dotation globale d'équipement pour de nombreuses communes les conduit à une augmentation des impôts locaux qui atteint le seuil de l'intolérable pour les individus, les familles et les entreprises.

Or le carcan dans lequel vous enserrez tous les jours davantage les collectivités locales, le poids que fait peser sur elles une décentralisation sans moyens suffisants les condamne dans le même temps à diminuer, voire à cesser, leurs investissements. C'est grave, c'est très grave, lorsqu'on se souvient qu'ils représentaient hier 75 p. 100 de ceux consentis par les administrations publiques. (M. le secrétaire d'Etat sourit.)

Vous pouvez sourire, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oui, je souris. Je suis encore libre de sourire !

M. Georges Lombard. Je ne trouve pas drôle de penser que, demain, le bâtiment, les entreprises de travaux publics en seront encore davantage les victimes et avec eux des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui rejoindront le triste cortège des demandeurs d'emploi. (M. le secrétaire d'Etat sourit à nouveau.)

Vous souriez une fois de plus, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais je ne suis pas le seul à faire ces constatations. Les craintes que j'ai exprimées, je ne suis pas le seul non plus à les ressentir. Votre majorité elle-même s'en est fait l'écho.

Alors, vous ne vous étonnez pas qu'à mon tour je vous dise : peut-on parler de rigueur lorsqu'il est abondamment prouvé que la baisse des prélèvements obligatoires n'est qu'une fiction ?

Peut-on parler d'audace lorsque les crédits d'équipement porteurs d'avenir sont autant sacrifiés ?

Peut-on parler de solidarité alors que l'augmentation massive de la fiscalité indirecte pénalisera comme jamais les couches les plus modestes de notre population ?

Mes amis de l'union centriste et moi-même ne le pensons pas. Nous croyons en revanche que votre projet de loi de finances pour 1985 est un aveu : celui de l'échec d'une politique qui n'a pas craint — pour reprendre un reproche que vous avez décoché au parti communiste dans votre texte intitulé « *Modernisation et progrès social* », dont la convention de votre parti discutera, en décembre prochain — d'une politique qui n'a pas craint, dis-je, de méconnaître la réalité des contraintes du marché mondial.

Vous ne vous étonnez donc pas que je vous dise, en conclusion, que le groupe de l'union centriste ne saurait voter ce budget tel qu'il nous vient de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ah oui, j'en suis stupéfait !

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après le remarquable exposé de M. le rapporteur général du budget et surtout après le survol très complet de la situation économique auquel il a procédé dans sa présentation du projet de loi de finances pour l'année 1985, je limiterai mon intervention à une réflexion politique.

Jamais discussion budgétaire n'aura reflété aussi précisément, me semble-t-il, le malaise profond qu'éprouvent les Français, qu'ils soutiennent ou désapprouvent l'action gouvernementale ; un malaise fait de déceptions, d'inquiétudes, de rancœurs ou de colère, qui se traduit maintenant par un rejet.

Certes, l'opposition pourrait être satisfaite quand elle entend le Président de la République condamner les excès de la fiscalité : « Trop d'impôts tue l'impôt », ou quand elle vous écoute, monsieur le ministre, déclarer « que nous arrivons au moment où le poids de l'impôt altère l'esprit d'initiative et risque progressivement d'asphyxier la production », et qu'il était « nécessaire d'enrayer le cours des choses ».

Mais, en même temps, nous entendons d'autres propos. Le Gouvernement, par exemple, réaffirme sa volonté de maintenir les objectifs définis en 1981. M. le Président de la République confirme sa vision marxiste de la société, et M. le Premier ministre, après trois mois de discours mesuré, où il a fait la preuve d'une élévation de pensée, engage un combat parlementaire inutilement violent.

A la saint Sidoine, la décrispation aura vécu !

Comment s'étonner alors, mes chers collègues, si le doute règne dans les esprits ? Doute et incrédule, également, se retrouvent dans l'examen du projet de budget. En effet, une question a dominé toutes les interventions de la majorité sénatoriale : les promesses solennelles qui ont été faites seront-elles tenues ?

Je ne tiens pas la controverse pour une force d'art. Je m'interroge seulement sur la réalité.

Certes, on peut tout faire dire aux chiffres ; en particulier quand il s'agit de pertes de recettes, ou de ponction supplémentaire, ou de prélèvements obligatoires, qui comprennent fatalement une part d'arbitraire.

A ce sujet, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais vous poser, à la prochaine session, au mois d'avril, une question sur les prélèvements obligatoires pour vous demander s'il ne faudrait pas revoir leur conception, car nous sommes arrivés peu à peu à une présentation qui, à mon avis, n'est ni très moderne ni très réaliste.

A propos des prélèvements obligatoires, je vous citerai deux chiffres qui ne laissent pas indifférents nos compatriotes. En 1983, l'ensemble de ces prélèvements — je relève simplement les indications données par les « bieux » — se sont élevés à 1743,7 milliards de francs. D'après les prévisions de vos services, ils représenteront, en 1985, un montant de 2029 milliards de francs, soit, en deux ans, malgré la baisse d'un point que vous nous annoncez, une hausse de 16,36 p. 100, alors que les prix, les charges, les salaires, les traitements et les revenus en masse confondue n'auront progressé que d'environ 14 p. 100. Aussi, ne vous étonnez pas du scepticisme qui accueille vos propositions.

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Taittinger, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre-Christian Taittinger. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Taittinger, vous apportez un élément nouveau dans la discussion. Quand j'ai entendu le chiffre de 16 p. 100, il m'a fallu tout de même quelques secondes pour comprendre l'erreur qui avait été commise, car le taux de prélèvement se rapporte à la production de l'ensemble du pays.

Par conséquent, il faut tenir compte dans votre chiffre de l'évolution en valeur — vous l'avez fait — mais aussi en volume du taux de la production. L'augmentation de la production sera à peu près de 1,5 p. 100 pour 1984 et nous avons programmé pour 1985 une augmentation de la production — j'espère que nous l'atteindrons — de 1,8 p. 100 du P.I.B. total et de 2 p. 100 du P.I.B. marchand. Il faut donc prendre des chiffres qui se rapportent exactement à la réalité si on veut les invoquer à l'appui d'une thèse.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le ministre, cela fera partie, si vous le voulez bien, de la discussion que nous aurons au mois d'avril prochain. Il faut que nous soyons bien d'accord sur un certain nombre de données, et croyez-moi, ce n'est pas la première fois qu'on verra un désaccord entre ce que j'appellerai la comptabilité nationale et la comptabilité des particuliers.

En réalité — c'est vous qui avez évoqué cette idée — le débat qui nous sépare, sera arbitré par les Français à la fin de 1985, quand ils feront leurs comptes, après avoir payé leurs impôts, supporté l'augmentation des tarifs publics, la hausse des taxes et celle du coût de la vie.

Aujourd'hui, même si les statistiques vous rassurent, sachez que le bilan que dressent les Français à la fin de 1984 est franchement médiocre.

J'avais pris rendez-vous, l'année dernière, avec M. le secrétaire d'Etat qui était — c'est son caractère — optimiste ; il a raison de l'être parce qu'à son poste, si on n'était pas optimiste, on n'y resterait pas longtemps.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je suis là !

M. Pierre-Christian Taittinger. Nous avons donc pris rendez-vous et je lui disais ce que les Français constatent aujourd'hui : la pression fiscale a été très lourde, même si une minorité a profité d'allègements. Tous ensemble, comme le disait tout à l'heure notre collègue M. Lombard, ont dû faire face — ceux qui profitaient d'allègements et ceux qui profitaient, au contraire, si je puis m'exprimer ainsi, de l'augmentation de la pression fiscale — à la hausse des tarifs publics et de multiples taxes. Ils ont constaté, là encore, quel que soit ce que vous disent vos statistiques, que leur pouvoir d'achat a diminué.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Alors on ne peut plus raisonner sur rien !

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le ministre, n'entretenez pas l'espoir de ce qui ne peut être espéré.

Les illusions des Français sont tombées comme les écorces d'un fruit et le fruit, c'était l'expérience.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ne vous inquiétez pas, il reste toujours l'arbre !

M. Pierre-Christian Taittinger. Après trois années d'improvisations et de velléités, les Français espéraient entendre un langage de vérité et non celui de promesses renouvelées.

Dans le domaine de la fiscalité, les bonnes paroles ne tiennent pas chaud trois hivers.

Contrairement à ce que pense M. le Premier ministre, tous les Français, au-delà de leur sensibilité personnelle, connaissent les contraintes des temps présents, et souhaitent que notre pays résiste aux défis qui lui sont imposés.

Derrière ce débat, existe une évidence : il n'y aura pas de baisse significative et réelle des prélèvements obligatoires tant que l'Etat ne réduira pas ses dépenses, son déficit et son endettement de façon significative.

Seul un plan honnête, étalé sur plusieurs années, aurait peut-être permis de prendre en considération ce qui, à cet instant, ne semble, pour beaucoup de Français, qu'une intention. Au lieu de choisir cette voie, qui exigeait une détermination et des efforts, vous avez préféré dresser un décor. Il était pourtant encore temps de corriger vos erreurs.

Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. le Président de la République nous a demandé de patienter. Un jour viendra où nous pourrons nous reposer à l'ombre de l'arbre que le socialisme aura planté.

M. Marcel Daunay. Il est mort !

M. Pierre-Christian Taittinger. Faudrait-il encore qu'il ne s'agisse pas, mes chers collègues, d'un arbre séché jusque dans ses racines. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Vallin.

M. Camille Vallin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en période de stagnation économique comme celle que nous vivons, la réduction des prélèvements obligatoires ne peut que signifier réduction de la solidarité nationale.

Vous avez fait ce choix ; il n'est pas sans conséquences négatives. Si, du moins, cette réduction profitait aux plus modestes... Mais ce n'est pas le cas. Votre système de baisse uniforme de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu, que vous avez voulu neutre, ne l'est pas du tout. La réduction réelle du prélèvement est 27 fois plus importante pour un revenu de 500 000 francs que pour un revenu de 50 000 francs. Si, pour ce dernier, l'économie est inférieure à 1 p. 100 du revenu brut, elle est, pour le haut revenu, de 2,5 p. 100. Vous allez ainsi donner plus d'argent à ceux qui en ont déjà beaucoup.

Lorsque l'on connaît les fortunes fabuleuses qui ont été accumulées par quelque 100 000 familles, le luxe insolent de certains occupants de l'avenue Foch ou d'ailleurs, véritables insultes à la misère — que certains font mine de découvrir aujourd'hui — dans laquelle se trouvent des millions de familles françaises, on ne peut pas ne pas rappeler cette constatation faite

au siècle dernier par un certain Marx que d'aucuns prétendent mort : « Quand la richesse s'accumule à un pôle de la société, c'est la misère qui s'accumule à l'autre pôle. » Votre budget, monsieur le ministre, ne marque nul progrès sensible dans la voie de la réduction de ces insupportables inégalités sociales.

Je pourrais évoquer aussi les oubliés de la diminution des prélèvements obligatoires, les 7 millions de foyers fiscaux, qui n'ont pas assez de ressources pour payer l'impôt sur le revenu, mais qui acquittent une taxe d'habitation parfois très lourde, et qui supporteront de plein fouet les hausses sur l'essence, le téléphone, ou la réduction des dépenses publiques dans des secteurs aussi prioritaires que l'éducation nationale, la santé, le logement.

Nous vous demandons de refaire pour eux, partiellement du moins, le geste que vous aviez eu, voilà deux ans, en faveur des personnes âgées de plus de soixante ans et des veuves ou veufs non assujettis à l'impôt sur le revenu et qui consistait à les faire bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation.

En revanche, dans votre projet de budget, vous n'aviez pas oublié les collectivités locales. Avec tous les maires, je me réjouis profondément du fait que vous ayez renoncé au prélèvement de trois milliards de francs en acceptant l'amendement déposé par mon ami M. Frelaut, à l'Assemblée nationale. Il serait cependant souhaitable que cette renonciation soit définitive, ce que ne laissent pas tout à fait entendre les propos que vous avez tenus, ici même, monsieur le ministre des finances. Pourtant cette renonciation serait définitive car la situation de nos collectivités locales pose bien des problèmes.

Certes, les difficultés financières des communes ne sont pas nouvelles. La décentralisation accroît leurs responsabilités et leurs libertés, ce dont nous nous réjouissons. Encore faut-il que les moyens financiers suivent. Je ne suis pas de ceux qui disent que les transferts de ressources n'ont pas suivi les transferts de compétences. En tant que membre de la commission d'évaluation des charges, composée exclusivement d'élus et présidée par un conseiller à la Cour des comptes, je puis attester du contraire.

Deux éléments posent néanmoins problème : tout d'abord, les compétences nouvelles induisent des dépenses qui vont augmenter plus vite que les ressources transférées. Ensuite, en ce qui concerne les compétences transférées, il faut constater que les crédits d'Etat qui s'y rapportaient avaient subi des coupes claires au cours des années ; il en est de même des subventions spécifiques. Quant au transfert de charges sur les collectivités locales, nous l'avons assez dénoncé depuis de nombreuses années pour ne pas l'avoir oublié. Il m'est souvent arrivé de rappeler, par exemple à cette tribune, qu'au fur et à mesure que progressait le remboursement de la T.V.A. décidé en 1975, après les batailles que l'on sait, l'Etat réduisait d'autant ses concours financiers aux collectivités locales par une sorte d'application perverse du phénomène des vases communicants. Finalement, le remboursement de la T.V.A. n'a rien coûté à l'Etat, mais les crédits de subvention ont fondu comme neige au soleil. Voilà l'héritage d'avant 1981.

En 1981 et en 1982, ces crédits ont été substantiellement relevés, ce qui était bien. Malheureusement, à partir de 1983, la rigueur, pour ne pas dire l'austérité, les ont réduits de nouveau. Ainsi le rattrapage, pourtant si nécessaire, n'a pas eu lieu, et les crédits transférés avaient été préalablement largement amputés.

Cela pose problème également en ce qui concerne la dotation globale d'équipement.

Globaliser des subventions, au départ déjà insuffisantes parce que réduites au fil des années, les répartir entre 36 000 communes alors que le nombre de celles qui en bénéficiaient jusque-là n'était que de quelques milliers, ne pouvait qu'aboutir à un saupoudrage totalement inefficace.

Des imprudents avaient annoncé un taux de couverture des investissements de 10 p. 100, on en est à 2,2 p. 100 ! Comment ne pas s'étonner de la profonde déception des élus locaux ?

Comment voulez-vous qu'une commune — à plus forte raison s'il s'agit d'une commune rurale — puisse faire face, avec une D.G.E. dérisoire, au coût de construction d'une école maternelle ou d'une école primaire qui sera, dès 1986, intégralement à la charge des communes ?

Certes, nous savons qu'un projet de réforme de la dotation globale d'équipement est en préparation, mais je voudrais souligner, monsieur le ministre, qu'à notre sens ce problème est insoluble si vous n'adoptez pas trois dispositions. Premièrement, stopper le processus de globalisation des subventions spécifiques non encore globalisées, je pense notamment aux secteurs culturels, avec transports urbains et avec hôpitaux. Deuxièmement, rétablir les subventions spécifiques dans trois domaines très limités, les constructions scolaires, l'assainissement et les travaux

exceptionnels de voirie. Troisièmement, augmenter les crédits affectés à la dotation globale, ce qui avait d'ailleurs été prévu au départ, et qui, malheureusement, ne s'est pas réalisé. Sans cela, vous ne pourriez que répartir la misère, la pénurie.

Une solution est possible, monsieur le ministre. Vous allez alléger de dix milliards la cotisation de la taxe professionnelle ; réduisez donc seulement de un à deux milliards de francs cet allègement, et affectez-les à la dotation globale d'équipement. Vous donnerez satisfaction aux 36 000 maires de France, car vous doublerez ou triplerez la dotation suivant le cas. Cet argent, ainsi affecté à des travaux communaux, serait le bienvenu pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics qui traversent la crise que vous savez. Je ne suis pas sûr du tout, en revanche, que ces réductions de taxe professionnelle serviront à relancer l'économie et à créer des emplois, au contraire ! Ce n'est pas, en effet, la première fois, monsieur le ministre, que la taxe professionnelle bénéficie d'allègements. Elle est, depuis des années, l'enfant chéri et elle profite de faveurs persistantes.

Je me rappelle les débats sur la loi du 28 juin 1982. Le groupe communiste avait alors déposé deux amendements qui conditionnaient les allègements à plus d'investissements et à plus d'emplois. Nous n'avons pas été suivis. Résultat : depuis 1981, nous en sommes à près de 50 milliards de francs de diminution de la taxe professionnelle, 5 000 milliards de centimes, presque l'équivalent d'une année de rendement de cet impôt.

Cet effort énorme, payé par l'ensemble des contribuables, a-t-il permis d'avancer dans la voie de la reconquête du marché intérieur, de la réduction de nos importations, du développement de nos exportations ; bref, a-t-il contribué à relancer l'économie, à créer des emplois et à stopper l'accroissement angoissant du chômage ? Non ! Nous en sommes à 2 500 000 chômeurs et vous-mêmes prévoyez que ce nombre va encore augmenter !

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que nous ne tirions pas la conclusion que ces réductions considérables de taxe professionnelle, comme les aides publiques, non moins considérables, qui vont aux entreprises, sans condition, sans contrôle, alors que l'économie continue de stagner et le chômage de croître et d'embellir, avec les drames humains terribles que ne traduisent pas les froides statistiques, ne constituent pas une bonne politique ?

On nous lance comme un cri de victoire que les marges des entreprises, c'est-à-dire les profits, ont retrouvé leur taux de 1974 ! M. Gattaz en est sans doute satisfait — encore que plus on lui en donne, plus il en demande — car il est insatiable cet homme ! Mais qu'est-ce que cela a à voir avec l'intérêt national ?

Lorsque les contribuables locaux constatent que la taxe professionnelle va baisser de 10 à 16 p. 100 en 1985 alors que leur taxe d'habitation et leur foncier bâti s'envolent et ne bénéficient d'aucune faveur, au contraire, ils ne comprennent pas. Beaucoup de contribuables paient deux fois l'impôt local, la taxe d'habitation et la taxe foncière, certains d'ailleurs, pour la première fois, à la suite des décisions regrettables de la loi de finances pour 1984, qui a raccourci le délai d'exonération ! Réformer ces taxes, ainsi que le foncier non bâti, les rendre moins injustes, en tenant compte, pour une part, des ressources des contribuables, ce sont là de vieilles revendications.

Sans nul doute, le problème est complexe et délicat ; il importe néanmoins de le prendre à bras le corps, sans plus tarder.

De même, il faut aménager la taxe professionnelle — nous aurons l'occasion de revenir sur ce point au cours de la discussion des articles — notamment en diminuant la part de la masse salariale dans le calcul des bases.

Nous reviendrons aussi, lors de la discussion des articles, sur le problème de la dotation globale de fonctionnement, créée en 1979, et dont 1985 constitue la dernière année d'application. Sa progression prévisible de 5,18 p. 100 résulte certes de dispositions légales, et il faut la comparer avec le taux d'inflation, mais il est vrai qu'elle ne correspond pas à l'augmentation réelle des dépenses de fonctionnement des communes. Lorsque, par exemple, le taux moyen d'intérêt des prêts, qui résulte d'un mixage entre les prêts de la Caisse des dépôts et consignations et les prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, s'établit à 12,4 p. 100, cela ne va plus. Il faut absolument réduire le différentiel avec le taux d'inflation. Mais nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

Telles sont, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques unes de nos principales préoccupations. Votre projet de budget n'y répond pas parce qu'il est fondé, non pas sur la croissance, mais sur la stagnation et que, ainsi, il ne contribuera pas à faire sortir notre pays de la crise.

Nous sommes de ceux qui pensent que la crise n'est nullement fatale. Elle ne tombe pas du ciel ! Elle est celle d'un système qui met la rentabilité financière, la course au profit, la spéculation, au centre de tout. C'est non pas en favorisant ces orientations, mais en en prenant résolument le contrepied qu'on en sortira. Il faut changer de cap. Telle est notre conviction profonde. C'est dans ce sens que nous entendons agir dans le pays et au Parlement, notamment durant la discussion de ce budget.

M. le président. La parole est à M. Bonduel.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chaque année la discussion budgétaire s'avère un exercice difficile comme sont difficiles sa conception et sa réalisation, comme est aléatoire son exécution, d'abord, parce que la science économique et financière qui n'a de scientifique que la quête d'une très improbable exactitude, jointe à la rationalisation des choix, repose en partie sur les aléas du quotidien ; ensuite, parce que le budget est la traduction chiffrée d'une volonté politique et des voies et moyens mis en œuvre par l'Etat dont la marge de manœuvre est en fin de compte des plus réduites pour parvenir à cet objectif. Le budget traduit, en effet, d'une manière parfois heureuse, mais aussi impitoyable, la continuité de l'Etat, notamment par le mécanisme des services votés qui fait que près de 90 p. 100 des dépenses de l'année suivante sont déjà déterminées par les dépenses des années précédentes.

Or il semble que, pour 1985, cette construction budgétaire a été rendue plus difficile encore parce que le Gouvernement s'est attaché à réduire légèrement l'ensemble des recettes pour tenir l'engagement formulé par le président de la République, en septembre 1983, d'abaisser d'un point les prélèvements obligatoires.

Il ne s'agit pas pour autant de contester, comme on l'a fait ici ou là, la réalité de cette baisse. Nous savons tous que les prélèvements obligatoires ont commencé à croître dangereusement dès le début des années 1970 et que, cette année, c'est le total des impôts et des cotisations sociales qui baissera, marquant un renversement des tendances tout à fait exceptionnel dans l'histoire budgétaire de notre pays.

Alors, qu'importent les commentaires sur le chiffrage exact de la baisse effectués par divers analystes se fondant sur des modes de calcul différents. Regrettons simplement que cet effort soit tardif, l'essentiel étant toutefois qu'il soit consenti et poursuivi.

Sans doute peut-on se poser la question du bien-fondé de la méthode choisie pour bâtir ce budget, innovant avec la procédure habituellement suivie.

En effet, cette réduction a nécessité à la fois une contraction des recettes et des dépenses publiques et, surtout, de ces dernières. A partir de cette idée-force, deux innovations de procédure ont été introduites dans la préparation du budget de 1985.

La première a consisté à lancer, avant même la procédure budgétaire, une procédure d'économie. Autrement dit, on s'est attaché à construire un budget soustractif avant le budget traditionnel qui, lui, est pas nature additif.

La seconde innovation a consisté à introduire, dans le budget de 1985, un nouvel ordre d'élaboration. En effet, la construction du budget autour de cette réduction des recettes de 45 milliards de francs a abouti à inverser chronologiquement l'ordre des facteurs, c'est-à-dire que l'on a défini les recettes et les modifications fiscales qu'elles impliquaient avant de fixer les dépenses.

Si bien que la masse des recettes fiscales, qui est le moyen traditionnel d'ajuster les recettes aux dépenses, est devenue dans ce processus un élément quasi invariable dès le début de la procédure d'élaboration budgétaire. Dans ces conditions, ce que les techniciens appellent les « variables d'ajustement » ont été, d'une part, les dépenses, d'autre part, le déficit budgétaire.

Bien sûr, le Gouvernement fait un pari courageux et ambitieux, qui consiste à agir suffisamment sur la variable dépense pour que la variable déficit, elle, n'ait pas à jouer.

Mais cet exercice est en même temps très risqué car le déficit budgétaire ne doit être considéré ni comme une variable ni comme un épiphénomène, mais au contraire comme un grave handicap à la solution duquel toutes les autres actions doivent concourir.

Enfin, l'on pourrait reprocher également au Gouvernement de s'être fondé, pour étayer son budget, sur des prévisions un peu optimistes.

La stratégie qui a présidé à la construction budgétaire repose sur un taux de croissance prévisionnel du P.I.B. marchand de 2 p. 100. Il n'est pas interdit d'être ambitieux, même si l'on constate qu'en 1981 et 1982, années de la relance de la consommation des ménages, ce taux n'a pas été atteint. Nous émettons donc une réserve à cet égard, tout en prenant en considération le fait que c'est par une progression du commerce extérieur que cette hypothèse de 2 p. 100 a été construite, étayée par les résultats de ces derniers mois.

Mais, même en ce domaine, nous observons un ralentissement de la croissance chez la plupart de nos principaux partenaires européens et japonais et nous ne sommes pas assurés que la reprise de l'économie américaine continuera d'évoluer sur ses sommets actuels. Dans ces conditions, on se demande ce qui permettrait à nos ventes de croître de 4,1 p. 100 comme le prétendent les prévisions du ministère des finances. De plus, notre rapport compétitivité-prix dans le même temps ne suit pas, même si de grands progrès ont été réalisés.

Il est vrai aussi que les dernières estimations des experts de l'O.C.D.E. sont plus optimistes, concernant la croissance, singulièrement aux Etats-Unis et au Japon, que celles qu'ils exposaient il y a six mois, et ce, malgré une stagnation de la production industrielle aux Etats-Unis. Telles sont les raisons pour lesquelles il semble que l'on doive faire preuve néanmoins, en la matière, d'une prudente réserve.

Sans doute les efforts de restructuration entrepris ainsi que la poursuite des efforts antérieurs peuvent-ils, par une modernisation de notre appareil productif, améliorer notre compétitivité. Un certain nombre d'exemples industriels, tels l'industrie spatiale, les télécommunications, la distribution et le secteur agro-alimentaire, sont là pour le démontrer.

Un autre type de réflexion s'impose à nous, s'agissant de la prévision des dépenses publiques. Comme le fait remarquer M. le président de la commission des finances, on risque en effet d'assister à un dérapage dans l'évaluation des traitements des fonctionnaires. En somme, la maîtrise des frais de personnel dépendra plus de la rigueur dans l'évolution des traitements que de la suppression nette des effectifs qui marque, certes, un effort louable, mais qui ne dépassera pas 5 300 postes. En effet, cette suppression se traduit par 800 millions de francs d'économie, alors qu'une augmentation de 1 p. 100 des salaires dans la même branche coûterait à la Nation 4 120 millions de francs.

Votre second « péché d'optimisme » concerne la charge de la dette qui est calculée en fonction d'une baisse des taux d'intérêt de 2 p. 100. Nous pensons, là encore comme M. Bonnefous, qu'une telle démarche s'inscrit dans une construction budgétaire, qui souhaite redonner vigueur et optimisme à notre pays. Elle nous inquiète cependant, le service de la dette publique constituant désormais le second budget civil de l'Etat et représentant 8,4 p. 100 des dépenses générales.

Nous sommes, de ce point de vue, en accord avec le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale quand il prêche que « si le remboursement de la dette ne fait pas l'objet d'un étalement chiffré sur cinq ans, celle-ci deviendra le véritable cancer de nos finances publiques ».

Enfin, il faut souhaiter que les besoins de financement du secteur public soient correctement évalués. L'hypothèse est en effet que ces besoins, en 1985, seront de 0,8 p. 100 du produit intérieur brut contre 1,1 p. 100 en 1984.

Il est vrai que, depuis 1983, la situation s'améliore dans un certain nombre de secteurs grâce aux nouveaux moyens d'investissement qui ont été consentis, en particulier pour l'industrie, par leur actionnaire unique. Il faut noter à ce propos que les investissements de ces entreprises se sont élevés à 24 milliards de francs en 1982 et à 28 milliards de francs en 1983. Nous continuons de penser toutefois que la participation majoritaire de l'Etat eût été un moyen d'intervention suffisant pour entraîner les autres parties prenantes dans une politique de modernisation et de compétitivité.

Quoi qu'il en soit, bien entendu, nous souhaitons que le pari que traduit la minoration des crédits pour 1985 soit tenu et gagné. Il s'étaye sur une tendance qui n'est pas niable, qui se traduit globalement par une réduction de moitié des pertes du secteur nationalisé.

Pour clore cet examen des recettes, on peut se hasarder à dire que la conception française de la reprise est quelque peu aventureuse : n'aurait-il pas fallu, en la matière, appliquer le modèle allemand, c'est-à-dire réduire les déficits avant de baisser les impôts ?

C'est une question sur laquelle je me garderai toutefois de formuler un jugement définitif, attendant, monsieur le ministre, de connaître votre sentiment sur ce point.

En matière de dépenses, la marge de manœuvre de l'Etat, traditionnellement réduite comme j'ai eu l'occasion de l'exposer, était rendue plus étroite encore, tant par la procédure d'élaboration budgétaire choisie cette année que par la limitation obligatoire du déficit budgétaire et la montée, pour l'instant irrépressible, de la dette publique.

Toutefois, dans ce contexte difficile rendant le parcours quelque peu acrobatique, les dépenses nous semblent généralement nécessaires, justes et utiles.

Le budget militaire, qui représente 15 p. 100 des dépenses totales, traduit bien une adhésion nationale sur les priorités de notre défense. Il est vrai que les engagements de la loi de programmation ne pourront être entièrement respectés.

Mais l'enveloppe sacrifiée ne concerne que 1 300 millions de francs sur 150 milliards, ne mettant en cause, ni le développement nucléaire qui augmente de 7,66 p. 100, ni globalement l'équipement des forces conventionnelles.

Quant aux dépenses civiles, il est indéniable qu'elles se sont traduites à la fois par des économies d'emploi dans la fonction publique et par une priorité accordée aux secteurs d'avenir.

L'Etat dépensera 6 p. 100 de plus en francs courants qu'en 1984. Les dépenses devraient donc augmenter moins que le P.I.B. mais plus que l'inflation, ce qui déterminerait une légère progression des dépenses en francs constants.

Un effort particulier a été consenti pour certains secteurs vitaux, tels les entreprises nationalisées, le secteur de la formation, la modernisation de l'appareil industriel, la recherche, sans oublier certains aspects ponctuels du budget de l'agriculture, même si la totalité de ce budget n'a pas reçu de l'ensemble des milieux professionnels un accueil favorable.

Les mesures positives prises en faveur du monde agricole concernent notamment le doublement des aides à l'agro-alimentaire, l'augmentation de 20 p. 100 des crédits alloués aux offices par produits, le respect des investissements productifs prévus dans le cadre des contrats de plan, la progression des crédits à l'installation.

Sans doute aurait-on pu ralentir l'évolution de certaines dépenses d'investissement de prestige dans le domaine culturel qui généreront de lourds frais de fonctionnement par la suite. Il faut reconnaître, en revanche, que les dépenses d'interventions sociales et économiques, la plupart des dépenses d'investissement ainsi que les subventions de toute sorte, notamment celles qui concernent le secteur privé, sont victimes de réductions substantielles même si, ici ou là, on rencontre des mesures nouvelles tout à fait positives, telle que par exemple les aides à l'investissement en matière de logement locatif et les mesures incitatives de réduction du taux de T.V.A. applicable aux agences de voyage.

Il serait injuste aussi de ne pas mentionner les efforts du Gouvernement en matière d'éducation nationale, singulièrement pour l'enseignement supérieur, en matière de formation professionnelle, de lutte pour l'emploi et d'aides à l'emploi ainsi que de secours aux plus démunis. A ce titre, avec un certain nombre de membres de notre groupe, nous présenterons un amendement à la II^e partie tendant à compléter et à préciser les mesures gouvernementales relatives aux nouveaux besoins sociaux que génère, hélas, le chômage de longue durée.

Je ne peux conclure, mes chers collègues, sans évoquer l'indispensable retour à l'équilibre — pour les années à venir — entre recettes et dépenses. Il est, en effet, vital de réduire le déficit budgétaire, faute de quoi nous subirons des dérapages catastrophiques. On ne peut se permettre de dépasser à nouveau ce seuil de 3 p. 100 sans risque majeur pour tout l'équilibre macro-économique du pays.

A ce titre, permettez-moi de reprendre à mon compte une suggestion formulée par certains experts, qui consiste à se fixer comme marge de déficit, plutôt que le taux arbitraire, et d'ailleurs trop élevé, de 3 p. 100 du P.I.B., un objectif consistant à éponger sur cinq ans notre déficit budgétaire qui serait ainsi déjà réduit la première année à 100 milliards de francs au lieu des 160 milliards de francs actuels.

Sans doute, pour y parvenir, faudrait-il préalablement encadrer la loi de finances annuelle dans une projection triennale ou quinquennale assortie d'objectifs quantitatifs. Cela nécessiterait, sans doute, une meilleure articulation entre le Plan et le budget. Mais ce thème est bien trop vaste pour être développé ici.

Après cette analyse rapide de la loi de finances, que je me suis efforcé d'examiner sans complaisance, je vous dirai, monsieur le ministre, que tel qu'il est, avec ses ambitions apparemment contradictoires et ses imperfections, ce budget n'en est pas moins l'expression d'une loyauté et d'une volonté politique indiscutables qui rejoignent certaines de nos préoccupations déjà exprimées à cette tribune en 1982.

Il reste à espérer qu'il sera soutenu par une conjoncture intérieure et extérieure favorable, par une croissance soutenue, afin que le Gouvernement puisse avec nous gagner son difficile pari et, par-delà, la bataille du redressement national. Il y va de l'intérêt du pays tout entier. (*Applaudissements sur les trèves socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le ministre, je m'adresserai surtout à vous, M. le secrétaire d'Etat et moi-même sommes déjà de vieilles connaissances.

Je vous ai écouté, monsieur le ministre. Vous êtes, me semble-t-il, un homme tolérant, calme et sincère. Vous avez cependant commis une erreur en estimant que la Haute Assemblée était *a priori* contre vous. Ici, les membres de l'opposition, comme d'ailleurs ceux de la majorité, s'expriment librement. Alors, ouvrons le dialogue et essayons de discuter de l'essentiel !

Le Président de la République vous a confié une tâche particulièrement difficile en faisant de vous le médecin chargé de trouver les remèdes nécessaires pour guérir notre pays dont l'économie est gravement malade. Dès lors, vous n'avez pas le droit, compte tenu de la charge qui est la vôtre, de vous tromper dans votre diagnostic.

Il faut savoir observer les choses sagement. La réalité est que la France souffre et que nous devons agir rapidement.

Comment ignorer — et je le dis avec tristesse — que l'économie japonaise ridiculise, dans tous les domaines, notamment dans ceux de l'informatique et de l'électronique, celle de la France ; tout cela parce que l'on mène là-bas une politique fondée, non pas sur les critiques inutiles, mais sur la concertation, le rassemblement et la discussion.

Oui, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les Japonais ont réussi parce qu'ils ont su encourager le travail, rappeler à l'ordre des hommes tels que M. Krasucki qui sont loin de connaître les besoins d'un peuple.

Monsieur le ministre, je vais vous présenter une affirmation et vous avez le droit de m'interrompre. Parce qu'ils ont su encourager le travail, qui est l'élément de base de toute économie prospère, aujourd'hui, les aciéries et les chantiers navals de construction japonais ont des carnets de commandes remplis.

Il n'existe pas de remède miracle en économie. La réussite passe par la mobilisation de toutes les énergies. C'est pour cela que l'ouvrier japonais est l'ouvrier le mieux payé du monde et vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, me contredire sur ce point.

Les Japonais, eux, ne connaissent pas de limitation de devises. Ils emplissent les hôtels du monde entier et les nôtres...

Mme Hélène Luc. Ils n'ont ni vacances ni assurances sociales !

M. Louis Virapoullé. Vous ne connaissez pas le Japon, madame, laissez-moi parler.

Mme Hélène Luc. Et vous, vous le connaissez !

M. Louis Virapoullé. Ils emplissent les hôtels du monde entier, disais-je, parce qu'ils savent qu'il faut tourner le dos aux ennemis de leur pays et à tous ceux qui tentent de saboter l'économie de leur patrie.

Dès le mois de mai 1981, le Président de la République avait une chance exceptionnelle. Il aurait dû ranger au placard les vieilles doctrines désuètes du passé et regarder la France en face, notamment dans l'intérêt de sa jeunesse.

La politique politicienne n'est jamais payante pour l'intérêt général. On oublie trop souvent que la réussite passe par l'association travail-capital.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, notre pays est endetté. Il est vrai que d'autres pays le sont aussi. De plus, il faut bien le reconnaître, notre pays est amené, pour payer les folies inutiles, à contracter un emprunt de près de 600 milliards de francs à l'extérieur et de 870 milliards de francs à l'intérieur. Le montant de ces prêts représente, pour ne pas dire dépasse pratiquement, le budget de la nation.

M. le rapporteur général a fait son devoir : il vous a dit, tout simplement, de faire attention. Qui peut critiquer M. le rapporteur général lorsqu'il donne au ministre des finances que vous êtes ce conseil : faites attention à l'endettement de la France ? Je me joins à lui car c'est un pays de 55 millions d'habitants qui risque d'être plongé, demain, dans la misère.

Comment peut-on prétendre que l'on veut aller de l'avant alors que l'on diminue de 8,7 p. 100 le montant de l'enveloppe nécessaire à la formation professionnelle ?

Comment peut-on affirmer que l'on est à la recherche d'une économie moderne alors qu'à plusieurs reprises, en matière de recherche, les autorisations de programme — ô combien nécessaires ! — ont été diminuées de 25 p. 100 ?

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour bâtir une économie moderne pour la France, il faut abandonner les sentiers rocailleux, tortueux, obscurs et choisir la voie royale du progrès.

Vous réussirez mieux si vous acceptez de prendre certains conseils auprès des membres de l'opposition.

Après avoir écouté le réquisitoire particulièrement sévère de Mme Hélène Luc, je vous proposerai quant à moi quelques remèdes.

Voici le premier remède : si vous voulez encourager le travail et favoriser l'investissement, il faut affirmer de façon solennelle que l'impôt sur le revenu sera abaissé, non pas de façon fictive, mais de manière réelle.

Toute peine mérite salaire et non pas taxation ; voilà une grande devise pour votre ministère.

Je figure parmi ceux qui croient et persistent à croire que les recettes essentielles de l'Etat doivent provenir fondamentalement de taxes sur la consommation. Ceux qui consomment doivent payer ; ceux qui travaillent doivent être exonérés et encouragés. Ce sont des règles simples qui régissent l'économie !

En agissant ainsi, vous développerez l'esprit de libre entreprise. Les Français, se voyant moins écrasés, moins frappés, auront plus de courage pour travailler et pour faire marcher l'économie de leur pays.

Cette économie que l'on veut moderne repose, comme je l'ai déjà indiqué sur différents secteurs : formation et recherche notamment. Mais il faut aller plus loin ! Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut jouer la carte de l'investissement.

Il existe, en France, un vaste marché qu'il convient d'occuper sans tarder.

En effet, nous devons faire en sorte, non seulement que les Français n'aient pas faim demain, mais aussi qu'il ne leur manque pas de toit ; à cet égard, vous connaissez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les difficultés qu'éprouvent de nombreux ménages, pour trouver, dans la capitale ou ailleurs, ce que je viens d'appeler un « toit ».

La misère envahit sournoisement et progressivement notre pays ; il est triste de le dire et je ne prétends pas que vous en êtes les responsables ; je fais simplement un constat. La France souffre et les plus misérables sont peut-être ceux qui protestent le moins. A cet égard, n'oubliez jamais cette phrase de Diderot : « Les grandes douleurs sont muettes. »

L'investissement commence avant tout par le bâtiment. A partir de là, toute une série de secteurs pourront alors évoluer.

Il est dramatique de voir la quantité d'entreprises qui, tant dans l'hexagone que dans l'outre-mer, ferment chaque jour leurs portes : des ouvriers courageux, qualifiés et formés sont jetés à la rue, alors qu'un besoin pressant se fait sentir dans le domaine du bâtiment.

La modernisation de l'économie française suppose avant tout l'abrogation de certaines lois inutiles ; à cet égard — je vous le dis tel que je le pense — je fais allusion à la « loi Quilliot ». Il faut inciter les plus courageux. L'industrie du bâtiment ne demande qu'à vivre. C'est donc à vous, qui avez la charge de l'économie, de prendre votre responsabilité.

Deuxième remède : il faut, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, encourager la lutte contre les pays en voie de développement qui inondent notre marché de produits fabriqués sur la base d'une législation du travail archaïque n'assurant aucune protection sociale pour les salariés.

Les règles économiques sont simples, aussi simples que celles qu'appliquent chaque jour la ménagère. Je vais citer un exemple. Prenons deux stylos, l'un est fabriqué en Corée, l'autre en France métropolitaine. Le stylo qui vient de Corée coûtera — vous le savez — nettement moins cher que celui qui est fabriqué en France métropolitaine.

Comment voulez-vous que les entreprises françaises puissent réussir alors que nos frontières sont ouvertes à des produits qui, je vous l'ai déjà dit, sont fabriqués par de « misérables » victimes de l'exploitation de l'homme par l'homme ?

Je voudrais que vous puissiez retenir cette proposition que je vais vous faire. Après la réflexion qui s'impose, il faudrait créer sans tarder dans notre pays une taxe de sécurité sociale qui frapperait les produits fabriqués dans les pays extérieurs à la zone communautaire. Vous verriez alors comme les Français consommeraient davantage nos produits, qui sont de meilleure qualité.

Troisième remède : il faut faire disparaître la peur d'investir. Commerce et artisanat, qui sont les mamelles de l'économie française, sont fatigués des contrôles permanents.

Une vaste campagne de réflexion doit être engagée sur ce thème. Toute poursuite doit cesser pendant un délai de cinq ans. Ainsi, la volonté d'investir prendra rapidement le pas sur l'inquiétude et la peur.

Quatrième remède : la construction d'une économie moderne repose sur la prise en considération des intérêts de la famille. Vous avez insisté sur ce point, monsieur le ministre.

Le Gouvernement a créé l'aide aux jeunes enfants et le congé parental. Malheureusement, monsieur le ministre, les petits Français d'outre-mer en ont été écartés. Votre politique familiale revêt ainsi un caractère injuste qu'il convient de corriger. Je serais heureux de vous entendre dire, monsieur le ministre, que vous aurez le courage de revoir le dossier de l'aide aux jeunes enfants en ce qui concerne l'outre-mer. Puisque la caisse d'allocations familiales enregistre un excédent, il faut aller jusqu'au bout et placer tous les Français sur un pied d'égalité. Il ne peut y avoir de politique budgétaire crédible sans justice sociale sur l'ensemble du territoire national.

Oui, une politique familiale est nécessaire à la nation tout entière. Au moment où je vous parle, au moment où vous tentez de relancer la politique familiale, retenez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que la plus célèbre et la plus belle des usines de poupées de France — je veux parler de celle qui fabrique les poupées Bella — ferme ses portes, et des mamans se voient ainsi privées d'emploi pour connaître la route du chômage.

Ces bébés que vous demandez aux mères de famille de mettre au monde berceront demain, sans aucun doute, des poupées japonaises, précisément parce que la France — et je n'ai pas peur des mots — depuis des années, mène une politique budgétaire qui ne tient pas compte des réalités essentielles du pays.

Oui, il faut que la France tout entière devienne un Etat moderne. Il nous faut changer de méthode. Il faut employer des méthodes plus dynamiques. L'intérêt général de la nation doit devenir, pour les forces syndicales, une grande ambition. Le moment est venu d'oublier les doctrines désuètes et de cesser la lutte des classes.

Les Français nous observent. Ils ont perdu confiance. La politique incohérente pratiquée depuis mai 1981 a eu de graves conséquences.

Le drapeau économique de la France est en berne. Il nous faut, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sans tarder, tout faire pour redonner à ce drapeau toute sa flamme, pour qu'il redevienne le plus beau drapeau du monde ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment où le déficit de l'Etat enregistre un niveau record, le Gouvernement annonce à la fois une baisse des prélèvements obligatoires et une stabilisation du déficit.

Si tel devait bien être le cas, il s'agirait là d'un exploit qui mériterait d'être souligné à sa juste valeur, d'autant qu'aucun gouvernement de pays industriel ne s'est jusqu'à présent livré à un pareil exercice. Il s'agit bien d'une gageure que seuls de savants artifices pouvaient dissimuler.

Nous devons d'abord nous demander si les hypothèses économiques du projet de budget sont réalisables.

Le déficit d'exécution de la loi de finances pour 1984 devrait atteindre 160 milliards de francs, contre les 125,8 milliards de francs inscrits dans la loi de finances initiale, soit plus de 35 milliards de francs de dépassement. Le Gouvernement indique lui-même que la norme de 3 p. 100 de déficit par rapport au P. N. B. pourrait passer à 3,3 p. 100.

S'agissant de la dette publique intérieure, le Gouvernement l'avait estimée sur la base du taux d'intérêt de 8 p. 100 alors que les taux ont atteint 11 p. 100. Cela implique un dépassement de charge de plus de 10 milliards de francs.

Il en va de même pour la charge de la dette extérieure, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

De telles « erreurs » ne peuvent que conduire à une prudence accrue pour l'examen des hypothèses qui sous-tendent le budget de 1985 et nous rendre méfiants.

Etudions les prévisions. A l'évidence, elles semblent aussi difficiles à réaliser que celles de l'année précédente.

La hausse des prix — 4,5 p. 100 à réglementation inchangée — a peu de chance d'être réalisée ; rappelons qu'en 1984 la hausse devait être de 5 p. 100 alors qu'elle sera en fait de 7 p. 100.

Le commerce extérieur pourrait être en situation d'équilibre en 1985, nous dit-on. Le déficit prévu de 7 milliards de francs en 1984 atteindra en fait 33 milliards de francs.

Le compte économique prévoit en 1985 une reprise de l'investissement, des gains sensibles de pouvoir d'achat pour le revenu global des ménages, conjugués à une accélération du taux de croissance de l'économie.

La demande française serait donc plus soutenue qu'en 1984 au moment où la demande étrangère s'infléchirait ! Cela paraît invraisemblable.

Plusieurs observations sont à faire sur ce plan.

Les gains de pouvoir d'achat résultant des réductions d'impôts n'auront leur plein effet qu'au début de 1986.

Il en va de même pour la réduction de la taxe professionnelle, qui n'aura un effet sur les investissements qu'en fin d'année.

Cela résulte des projections effectuées par la délégation du Sénat, dont votre collègue M. Barbier nous a rendu compte.

Dès lors qu'en 1985 l'évolution des coûts et des prix restera relativement défavorable, on voit mal comment s'opérerait un redressement aussi spectaculaire que prévu en matière de commerce extérieur, notamment au moment où la demande extérieure s'infléchira et en dépit d'un cours du dollar qui restera élevé.

Etudions maintenant la structure et les grandes orientations du budget pour 1985.

Alors que le Gouvernement parle d'une stabilisation du déficit, il y a, en fait, un accroissement de celui-ci : plus 14 milliards de francs, selon la loi de finances initiale.

Ainsi, prisonnier des erreurs qui ont été commises en ce domaine en 1981, le Gouvernement, quoi qu'il en dise, se trouve dans l'incapacité de maîtriser la croissance des dépenses publiques.

De surcroît, dans un contexte général de « désépargne », la part financée par un appel à l'épargne contribue chaque année à assécher le marché financier, et ce phénomène se produit cette fois au détriment des entreprises alors que celles-ci ont besoin d'investir et de se moderniser.

La contrepartie d'une telle évolution fait que le Gouvernement est contraint de réduire certaines charges, car il doit faire face à un accroissement vertigineux de la dette publique, dont le remboursement est passée de 28 milliards de francs en 1980 à 84 milliards de francs en 1985. Il y a là, véritablement, l'équivalent d'un troisième choc pétrolier.

Mais, de façon beaucoup plus grave, on doit également amputer les crédits d'équipements civils de l'Etat et renoncer à des engagements pris solennellement devant le Parlement en matière de recherche et surtout de défense.

Je voudrais également rappeler ici combien est regrettable la loi sur la surimposition des sociétés pétrolières et gazières ayant eu le grand mérite de découvrir du pétrole ou du gaz sur notre sol national. On stérilise ainsi l'esprit d'initiative. Au moment où, à juste titre, vous voulez renforcer notre indépendance énergétique, il y a quelque chose d'anormal à taxer les compagnies qui ont eu la volonté de découvrir du pétrole sur notre territoire. Aussi, j'espère que, sur ce point, les amendements présentés par la commission des finances seront pris en considération par le Gouvernement.

Alors que les dépenses d'équipement régressent, la charge de la dette, le traitement des fonctionnaires, les subventions aux régimes sociaux déficitaires, les subventions massives aux secteurs en difficulté, les déficits d'exploitation des entreprises publiques privent le Gouvernement de marge de manœuvre.

En outre, depuis deux ans, le Sénat dénonce, à juste titre, les opérations de débudgétisation, qui contribuent à masquer la progression des dépenses et le montant réel du déficit.

Cette année encore, le phénomène de débudgétisation s'aggrave.

Rappelons pour mémoire : le prélèvement sur le fonds de garantie des caisses d'épargne, minorant l'aide du Gouvernement à la construction ; la mise à la charge de Gaz de France du surcoût politique du gaz algérien ; le fonds spécial de grands travaux ; les dépenses à la charge du budget annexe des P. T. T. ; la création du budget annexe de la navigation aérienne, qui va nécessiter 250 millions de francs d'emprunts nouveaux.

On peut estimer à environ 35 milliards de francs supplémentaires la somme qu'il faudrait inscrire au déficit budgétaire dans le projet de loi de finances pour 1985 pour pouvoir le comparer valablement à celui de 1980.

En conclusion de cette analyse rapide, je dirai que le budget pour 1985 reste, comme les années précédentes, marqué pour nous par le caractère inflationniste de son déficit.

Le budget reste marqué par la faute originelle de 1981-1982, alors que le Gouvernement, malgré nos avertissements, croyait pouvoir s'affranchir des lois de l'économie.

Notre groupe ne saurait en aucun cas voter le budget, car nous ne voulons pas du recours à la morphine qu'il implique pour son acceptation ; au contraire, nous préconisons, nous, l'emploi de vitamines revitalisantes qui lui font singulièrement défaut. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Souplet.

M. Michel Souplet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la quatrième fois depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, les sénateurs ont à donner leur avis sur le projet de loi de finances, charte budgétaire qui conditionnera l'avancée ou le recul de l'économie de notre pays dans l'avenir.

Pour la deuxième fois, j'ai l'honneur d'intervenir dans ce débat au nom du groupe de l'union centriste.

J'évoquerai plus particulièrement les incidences de l'application de ce budget sur l'agriculture, un des grands secteurs d'activité de la France, dont on a assez peu parlé aujourd'hui.

Ce budget est un budget de rigueur, et nous sommes conscients qu'il est difficile qu'il puisse en être autrement puisque nous devons aujourd'hui payer les lourdes erreurs du début du septennat du Président de la République.

On ne pouvait pas impunément vider les caisses de l'Etat, conduire une politique laxiste, faire une politique sociale démagogique et tenir ses engagements, sans se donner les moyens, par la relance économique et la confiance, d'assurer le suivi d'une telle attitude.

Le Gouvernement a appris, à ses dépens, que gérer les affaires de l'Etat n'était pas chose facile, que la crise internationale, dont on voulait antérieurement nier la réalité, existait bien et qu'elle avait des répercussions sérieuses sur toute notre politique.

Dans le domaine de l'emploi, nous sommes conscients que le chômage est un cancer qui ronge notre pays, et le seuil réel des trois millions de chômeurs n'est pas loin d'être atteint si l'on ajoute aux statistiques officielles les quelques centaines de milliers camouflés par diverses astuces. Personne, dans cet hémicycle, n'est insensible à ce drame collectif.

Le changement de cap amorcé depuis deux ans était indispensable, mais il eût fallu remettre en cause bien des options, et ce ne fut pas le cas.

La relance économique ne s'est pas faite et aujourd'hui — d'autres l'ont dit avant moi — notre pays est l'un des pays industrialisés les plus endettés...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Parmi les moins endettés !

M. Camille Vallin. C'est un détail !

M. Michel Souplet. ... et l'un de ceux qui ont le taux de croissance le plus faible.

Dans la bourrasque, de nombreuses entreprises ont disparu. Les contraintes de la législation du travail, les charges fiscales et sociales insupportables ont provoqué des faillites de plus en plus nombreuses et il n'est pas un secteur de notre économie qui n'ait souffert.

Malgré tout, grâce aux progrès techniques et à la recherche, grâce aussi aux bontés du ciel et à la clémence du temps, grâce enfin à la ténacité des hommes, l'agriculture a mieux supporté cette période de récession.

En effet, par la conquête des marchés extérieurs et en répondant à sa vocation exportatrice croissante, l'agriculture améliore très sensiblement depuis plusieurs années la balance des paiements de la nation par l'excédent de sa propre balance commerciale.

Nous aurions pu espérer que l'on prenne un peu plus en compte les observations que mes collègues et moi-même avons eu l'honneur de présenter lors des précédents débats. Rares sont les propositions qui furent retenues. Pourtant, elles auraient pu tempérer ou compenser les effets néfastes des décisions de Bruxelles qui, année après année, sapent à la base la politique agricole commune, à laquelle nous avons cru, qui a permis la mutation extraordinaire de la profession, sans révolution, et qui aujourd'hui se « délite » dangereusement.

Sur le plan fiscal, domaine que je connais bien pour avoir participé à toutes les négociations de mise en place de la T.V.A., puis du régime de fiscalité directe, les organisations professionnelles agricoles ont fait le maximum pour informer, former et aider les agriculteurs à passer au système du bénéfice réel. Nous avons dénoncé les méfaits, pour un secteur comparable à l'industrie lourde et travaillant toujours sur la matière vivante, d'un système prévu pour l'industrie et le commerce et mal adapté au monde agricole. On nous a appliqué le régime des bénéfices industriels et commerciaux. Avec le changement de régime, nous aurions pu espérer plus de compréhension, mais nos propositions n'ont pas eu plus d'écho.

Le système dit simplifié n'est pas simple ! On a accru les charges des entreprises par une comptabilité utile, certes, mais trop rigoureuse, donc trop onéreuse, et le rendement fiscal n'a pas augmenté pour autant.

Nous espérons trouver quelques innovations intéressantes dans le projet de loi de finances ; il n'en est rien. Nous proposerons donc un certain nombre d'amendements, en espérant qu'ils seront retenus.

Nous avons, en son temps, regretté que l'agriculture ne soit pas mise au rang des secteurs prioritaires du Plan. Nous constatons que, pour 1985, le budget de l'agriculture est en augmentation de 4,28 p. 100 ; c'est faible, face à une inflation de 7 p. 100, même si c'est un taux légèrement supérieur à celui de l'an dernier. La baisse des autorisations de programme est inquiétante, et pourtant elles conditionnent l'avenir.

Si nous nous réjouissons de la création d'une centaine d'emplois dans l'enseignement, qui en avait bien besoin, nous constatons que l'augmentation du budget est absorbée en grande partie par des engagements financiers antérieurs. C'est le cas, et nous nous en réjouissons, de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et de la dotation aux offices par produit, destinée soit à aider à diminuer la production laitière par suppression de cheptels, soit à se substituer, dans le secteur viticole, par exemple, aux aides communautaires.

Sur le budget d'équipement, j'aimerais faire une remarque capitale. Depuis trois ans, en effet, chaque année, par des arrêtés d'annulations de crédits, un quart des crédits d'équipement du ministère de l'agriculture disparaît de son budget, ce qui pose le problème, d'une part, du rôle du Parlement avec le vote du budget et, d'autre part, de la signification des évolutions présentées par les « bleus » budgétaires à partir des lois de finances initiales.

Ainsi, en 1984, le budget d'équipement du ministère de l'agriculture ne représente plus, après les annulations de crédits, que 70 p. 100 en francs courants de celui qui a été voté en 1982. A cet égard, il sera intéressant de comparer les évolutions budgétaires aux objectifs du 9^e Plan.

En ce qui concerne le B.A.P.S.A., nous pouvons faire des remarques comparables dans la mesure où il s'agit essentiellement d'un budget de reconduction, qui ne laisse présager aucune évolution nouvelle.

Face à une augmentation des cotisations de 7,3 p. 100, les prestations ne s'accroissent que de 5,3 p. 100 et la subvention de l'Etat *stricto sensu* n'augmente que de 3,3 p. 100. Par ailleurs, le projet de B.A.P.S.A., comme M. le ministre lui-même le regrette, ne permet aucun pas supplémentaire vers l'abaissement de l'âge de la retraite.

Pour compléter ce volet social du budget, je voudrais exprimer aussi notre désapprobation à propos du désengagement de l'Etat à l'occasion de l'article 81 du projet de budget.

Cet article est négatif. En effet, il institue une contribution de 3,5 p. 10 sur les primes des contrats d'assurances sur les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles, cette contribution n'étant jusqu'alors assise que sur les contrats d'assurance complémentaire.

L'exposé des motifs stipule que l'institution de cette contribution se justifie parce que les recettes perçues pour le fonds commun des accidents du travail agricole sont insuffisantes. En fait, il s'avère que cette contribution est rendue nécessaire par le désengagement de l'Etat, qui, alors qu'il avait consacré, en 1984, 55,6 millions de francs pour ce fonds des accidents du travail, ne lui affecte que 19,8 millions de francs en 1985...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Un détail !

M. Michel Souplet. ... soit un désengagement de 35,8 millions de francs.

La contribution nouvelle demandée aux agriculteurs devrait représenter une dépense supplémentaire moyenne de 35 francs par couple. Mais, si l'Etat continue le désengagement amorcé, cette contribution pourrait être augmentée dans les années à venir. Par ailleurs, il n'est pas normal de faire financer par l'ensemble des cotisants à l'assurance obligatoire contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles une mesure en faveur des seuls cotisants à l'assurance complémentaire facultative. Pour ces raisons, il serait souhaitable donc de supprimer l'article 81 dans le projet de budget.

De même, dans un autre cas de figure, la politique fiscale est aberrante ; je veux parler des exploitations agricoles qui, pour demeurer, se sont adjoint une activité de tourisme — auberge à la ferme, table d'hôte, camping. Dès que le chiffre d'affaires de cette activité connexe dépasse 10 p. 100 du chiffre d'affaires global, l'exploitant est taxable selon deux systèmes de taxation différents, les bénéfices industriels et commerciaux et les bénéfices agricoles.

Ce critère de pourcentage est pénalisant pour les plus petites exploitations. Depuis un an, des réunions ont eu lieu avec les services du ministère de l'agriculture, mais aucun progrès n'est enregistré à cause des réticences du ministère des finances.

Nous souhaiterions un engagement formel du Gouvernement, pour qu'une table ronde soit décidée le plus rapidement possible entre la profession et l'administration, afin que ce dossier débouche sur des conclusions positives pour l'exercice prochain. Nous devons aujourd'hui alerter les pouvoirs publics et l'opinion des craintes qui sont les nôtres.

Entre le libéralisme intégral, qui se traduit parfois par l'application de la loi de la jungle, et le dirigisme totalitaire des pays de l'Est, les responsables professionnels agricoles et les gouvernements des pays de l'Europe occidentale, à commencer par ceux de la Communauté économique européenne, ont choisi de promouvoir une agriculture fondée sur l'exploitation familiale à responsabilité personnelle et sur la discipline librement acceptée s'agissant de la coopération et du mutualisme.

Ce choix fondamental de société a permis à la fois de maintenir leurs responsabilités à un maximum de chefs d'entreprise, de conserver un tissu rural sur tout le territoire et de répondre ainsi à la double vocation économique et sociale — on n'y insiste jamais assez — du monde agricole.

Vocation économique, en garantissant au consommateur une alimentation de qualité, en quantité suffisante, permettant même d'exporter de plus en plus.

Vocation sociale, en préservant l'environnement et la qualité de la vie. Dans notre société de consommation et de loisirs, permettre à tous les citoyens de se réoxygéner, de retrouver le calme et la sérénité est indispensable.

Aujourd'hui, nous nous posons la question de la poursuite ou de l'abandon de ce type d'agriculture.

Monsieur le ministre, si le Gouvernement pense que cette option demeure, il doit la concrétiser dans les actes.

Au sortir du tunnel de la crise, seuls ceux qui seront capables de s'adapter aux technologies de pointe, à la biotechnologie, à l'informatisation pourront résister et demeurer compétitifs. Nous souhaitons qu'ils soient les plus nombreux possible, il faut pour cela leur donner les moyens de la formation, de l'adaptation aux investissements importants qu'ils doivent réaliser. Je viens de faire remarquer le manque de dynamisme des crédits aux investissements. J'y ajoute la récession des prêts bonifiés. Après la baisse sensible des crédits de bonification en 1984, le projet de budget pour 1985 indique une nouvelle baisse de 4,93 p. 100.

Pour compenser la disparition des prêts à moyen terme ordinaires, l'Etat a proposé d'affecter 40 p. 100 des collectes de Codevi. Les caisses régionales de crédit agricole sont parties en campagne pour cette collecte, pour apprendre enfin que le Gouvernement revenait sur son engagement et que l'autorisation de prêt était ramenée de 40 p. 100 à 20 p. 100. Je n'ai voulu aujourd'hui, profitant de votre présence, monsieur le ministre, que survoler le budget globalement, signalant, sous quelques aspects précis, notre inquiétude. Nous nous réservons d'entrer dans les détails devant M. le ministre de l'agriculture.

Je voudrais conclure en vous posant trois questions précises. C'est là tout le fond du débat.

Qu'attendez-vous de l'agriculture française ?

Quelle agriculture voulez-vous dans cinq ans ou dix ans ?

Quels moyens espérez-vous dégager pour redonner confiance à ceux, aux jeunes en particulier, qui ont choisi d'être paysans ?

Aujourd'hui, ils sont désabusés. Ils sont culpabilisés. On leur reproche de produire trop, de produire trop cher. On leur propose une politique malthusienne sur des quotas laitiers ou sucriers. Ils ont l'impression d'être mis en accusation par une opinion publique mal informée qui leur reproche d'être des assistés.

Notre vocation de producteur n'est-elle pas la plus noble qui soit, celle de nourrir les hommes ? Oui, mais nourrir tous les hommes. Lorsque nous créons des richesses à exporter qui devraient sauver des vies humaines, on nous accuse d'engendrer des excédents.

Ne pourrait-on, monsieur le ministre, envisager une autre politique ? Permettez-moi de faire deux suggestions.

Premièrement, puisque nous importons des productions agricoles exotiques dont les prix sont très bas, même si, au travers du Stabex — système de stabilisation des recettes d'exportation — des recettes minimales sont garanties, ces prix effondrés ne permettent pas aux producteurs des pays en voie de développement une rentabilité suffisante. Pourquoi ne pas étudier avec certains Etats détenteurs de matières premières des contrats d'échanges : matières premières industrielles ou énergétiques contre produits agricoles ?

Deuxièmement, le Gouvernement français et la commission de Bruxelles devraient aider à moraliser le marché mondial des grands secteurs de production : cacao, café, céréales, viande, lait. Si les prix mondiaux étaient établis et respectés à partir des prix de revient des pays les plus compétitifs, et non à partir des prix de dumping, l'augmentation qui s'ensuivrait conduirait les pays riches importateurs à payer un peu plus cher leurs produits agricoles. Ce serait moral. Les pays exportateurs économiseraient des sommes énormes actuellement dépensées en vain en subventions diverses.

Les économies réalisées sur le budget des Etats constitueraient des moyens financiers importants qui pourraient être destinés à l'aide alimentaire et technique des pays en voie de développement.

Si nous ne réagissons pas vite et très vite, les sociétés occidentales paieront très cher ce crime contre l'humanité. Aujourd'hui, on pleure des larmes de crocodile sur la situation désespérée de millions d'enfants, de femmes et d'hommes qui meurent de faim ou souffrent de malnutrition ; mais ceux-là même qui pleurent refusent égoïstement un partage plus équitable des richesses en exigeant de nous de réduire la production alimentaire.

Le 12 novembre dernier, la décision de la commission de Bruxelles, que vous avez à contrecœur acceptée, menace la politique agricole commune, condamne des centaines de milliers d'exploitations à disparaître. Allez-vous, monsieur le ministre, laisser faire, ou allez-vous corriger ces orientations dans le cadre de la politique budgétaire de 1985 et redonner de l'espoir.

Les paysans vous jugeront sur vos actes et non sur les promesses fumeuses faites avant 1981, auxquelles plus personne ne croit aujourd'hui. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Après mes collègues M. Pierre-Christian Taittinger et M. Jean-François Pintat, je voulais, monsieur le ministre, vous entretenir du budget, poser quelques questions, formuler un certain nombre d'observations et, comme chaque année, avoir avec le Gouvernement un débat approfondi sur cet acte essentiel de la politique économique et financière. Mais il est tard. Beaucoup d'orateurs s'étant exprimés avant moi, je bornerai mon propos à quelques problèmes que n'ont pas traités mes collègues, en vous renvoyant pour le reste à l'excellent rapport de M. Blin, qui a tout dit sur l'environnement général de ce budget, et aux interventions des orateurs qui m'ont précédé.

Tout d'abord, je voudrais vous faire une concession. Je reconnais que ce budget pour 1985 était très difficile à élaborer. En effet, après la phase de folles dépenses de 1981 et de 1982 — je me souviens encore de M. Fabius justifiant ici l'augmentation fantastique des dépenses publiques pour 1982 par rapport à 1981 et affirmant qu'il n'existait aucun risque — après les dévaluations du franc, le recours excessif à l'endettement — tout le monde en a parlé, je n'insisterais pas — il fallait bien changer de cap. Cela a été fait en 1983.

Je vous accorde que des résultats ont été obtenus dans certains domaines. Mais il est de plus en plus difficile de rattrapper la maîtrise des dépenses publiques quand on l'a perdue. A cet égard, le collectif et le budget que vous nous présentez en sont la preuve.

En effet — et c'est ma première observation — 1985 risque d'être, pour la troisième année consécutive, une année pendant laquelle notre croissance sera plus faible que celle de la moyenne des pays de l'O. C. D. E. : cela ne s'était jamais produit depuis le début de la V^e République. C'est donc un phénomène grave. C'est le prix à payer pour redresser la situation des finances publiques. Cela sera-t-il suffisant ? Faudra-t-il, en 1986, être encore la lanterne rouge de l'ensemble des pays de l'O. C. D. E. ? C'est une interrogation, un constat grave pour l'ensemble de nos concitoyens.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fourcade ?

M. Jean-Pierre Fourcade. Je vous en prie, mais vous allez m'interrompre souvent.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce point, mais j'aurais souhaité que vous fassiez une comparaison avec nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Il est vrai qu'à l'intérieur de l'O. C. D. E. le Japon et les Etats-Unis d'Amérique ont connu, en particulier en 1983 et en 1984, une croissance nettement plus forte que les autres pays de l'O. C. D. E. appartenant à la Communauté économique européenne. Pour être tout à fait objectif, il faut comparer ce qui est comparable.

Tous les pays de la Communauté économique européenne ont pris du retard par rapport aux autres pays de l'O. C. D. E., notamment le Japon et les Etats-Unis d'Amérique.

Vous avez invoqué le début de la V^e République et ce n'est pas un bon argument, car il faudrait, en effet, faire le constat pour la Communauté économique européenne. Votre raisonnement s'appliquerait parfaitement à la Grande-Bretagne, à la République fédérale d'Allemagne, au Bénélux. Donc je crois que, pour la vérité du débat, il faudrait faire cette différence qui me paraît essentielle — d'ailleurs, elle n'est pas rassurante pour la Communauté économique européenne — et qui justifie les efforts que nous faisons pour la relance de l'Europe.

M. le président. Monsieur Fourcade, veuillez poursuivre.

M. Jean-Pierre Fourcade. Je vous remercie de vos précisions. Il est donc vrai que, depuis le début de la V^e République, et par rapport à la moyenne des pays de l'O. C. D. E., nous serons pour la troisième fois les derniers. Quant à nos partenaires de la Communauté économique européenne, il me suffit de voir que pour 1983, 1984, et, sans doute, 1985, nous aurons un taux de croissance inférieure à ceux de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Bien sûr, il reste la Grèce et le grand-duché de Luxembourg, mais nous serons une fois de plus derrière ces trois pays importants que je viens de citer.

M. Pierre Bérégoovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne vous interromps pas, mais c'est faux !

M. Jean-Pierre Fourcade. Ce n'est pas faux !

M. Pierre Bérégoovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si vous partiez de 1981, vous seriez plus honnête !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous choisissez les années qui vous arrangent !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je vous cite une série qui est certaine. Pour l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., vous avez dû en convenir. Vous me dites de prendre pour référence l'année 1981. Bien sûr, en 1982, on a enregistré une injection artificielle, mais à quel prix ? Mes collègues ont traité tout à l'heure de l'endettement et je ne vais donc pas reprendre ce débat que vous connaissez.

Je voudrais borner mes observations à trois sujets. Le premier concerne les perspectives sur lesquelles se fonde votre budget ; je ne les trouve pas tout à fait cohérentes. Le second a trait aux collectivités locales. Etant donné, monsieur le ministre, que, cet après-midi, vous avez vous-même évoqué le fameux problème du prélèvement, je suis obligé d'y revenir en ma qualité de président du comité des finances locales. Le troisième vise l'emprunt dont on a peu parlé ce soir ; vous me permettrez d'en dire quelques mots, car je crois que le Gouvernement fait une bêtise.

Le premier sujet concerne donc les perspectives économiques. Je ne vais pas entrer dans le détail, puisque M. Pintat l'a déjà fait. Il me semble que vos hypothèses recèlent deux risques d'erreurs qui, malheureusement, se cumulent.

D'abord, vous avez fondé votre compte économique pour 1985 sur une reprise vigoureuse de l'investissement productif, destiné à « traicter » l'ensemble de l'économie en 1985. Or, les chiffres de 1984 sont décevants, l'activité des entreprises se ralentit, et j'ai peur qu'en 1985 le commerce mondial ne se resserre quelque peu. Autrement dit, nous avons certainement râté la reprise mondiale qui s'est produite du milieu de l'année 1983 à la fin de 1984, et l'an prochain il est vraisemblable que le resserrement du commerce mondial ne sera pas favorable à une reprise vigoureuse de l'investissement productif. Je crains qu'en 1985 les investissements publics ne plafonnent alors que l'endettement des grandes entreprises s'accélére.

Ensuite, votre compte économique prévoit, en 1985, un progrès net des exportations et, en même temps, une amélioration de la consommation des ménages. Cette hypothèse est absolument démentie par les données retenues en matière de prix, de salaires et de transferts sociaux. Tous les éléments ne peuvent pas aller dans le même sens.

Par conséquent, il est vraisemblable que 1984, compte tenu de la situation du commerce mondial, constituera une troisième année de relative stagnation avec un taux de croissance de l'ordre de 1 p. 100, ce qui aura les conséquences que l'on connaît sur la progression du chômage et l'ensemble des phéno-

mènes de pauvreté dont tout le monde a parlé et dont, à l'heure actuelle, tous les médias se sont emparés. A croire que c'est un problème qui passionne nos concitoyens...

J'en veux pour preuve le collectif budgétaire que vous venez de présenter au Gouvernement. Il marque une augmentation du déficit budgétaire de 15 milliards à 20 milliards de francs provenant, pour moitié, d'une insuffisance des ressources fiscales, notamment de la T. V. A. — cela montre bien que le mouvement des affaires n'est pas aussi bon qu'on le pensait et que de nombreuses entreprises éprouvent de très grosses difficultés pour assurer leurs paiements — et, pour l'autre moitié, d'une aggravation des charges de la dette.

Dans votre exposé de cet après-midi, vous nous avez dit — je l'ai noté — que vous aviez pris vos précautions pour 1985 et que, dans le calcul de la charge de la dette, il y aurait moins d'inconnues qu'en 1984. Tant mieux ! J'espère que vous avez pris des précautions suffisantes, mais il est clair que le déficit budgétaire de 1984 va largement excéder la barre des 3 p. 100 que s'était fixée le Président de la République, et que pour 1985, vos hypothèses économiques sont fragiles. En effet, il suffirait que les investissements et les exportations soient moindres pour que le compte économique soit aussi triste et aussi gris que ceux que nous avons connus en 1983 et 1984.

J'en viens au deuxième sujet qui concerne les collectivités locales. M. Blin l'a parfaitement souligné dans son excellent rapport introductif, vous avez heureusement accepté que disparaisse du texte le fameux article 26 qui instituait un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités locales. Tout à l'heure, j'ai été étonné, monsieur le ministre, de vous entendre expliquer qu'il n'était pas normal que l'Etat garantisse aux collectivités locales le recouvrement des impôts qu'elles avaient votés, puisqu'il se posait des problèmes en matière de recouvrement. Mais vous avez oublié de préciser — je voudrais vous le rappeler car il faut que tout soit dit dans ce débat — que la contrepartie de la garantie de recettes réside dans l'obligation, pour les collectivités locales, de verser leur trésorerie en fonds libres, non rémunérés, au Trésor.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'ai dit qu'on en avait tenu compte !

M. Jean-Pierre Fourcade. Pas du tout ; on n'en a jamais tenu compte ! Le système est parfaitement équilibré : l'ensemble des communes et des départements sont tenus de verser leurs excédents de trésorerie, sans intérêts, auprès des caisses publiques ; en contrepartie, l'Etat assure une garantie de recettes.

Monsieur le ministre, si, un jour, vous voulez revoir — je comprends que, devant la difficulté des temps, vous soyez tenté de le faire — le problème de l'avance sur recettes...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela a beaucoup changé !

M. Jean-Pierre Fourcade. ...il faudra alors également revoir la question des dépôts des collectivités locales en matière de trésorerie. C'est un débat que le comité des finances locales peut parfaitement instruire car il existe des éléments dans les deux sens. Encore faut-il ne pas considérer un seul aspect de la question en oubliant l'autre. Je tenais à vous rappeler ce point de fond des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. (M. Pintat applaudit.)

Par ailleurs, monsieur le ministre, lorsque vous avez présenté le budget dans les grands salons de la rue de Rivoli, nous avions à notre disposition, dans votre salle de conférence, des fascicules qui comportaient des tableaux et des chiffres tout à fait intéressants pour caractériser l'évolution des transferts globaux de l'Etat vers les collectivités locales.

Il ressort de leur examen précis que l'exercice budgétaire que vous nous proposez est fondé sur un certain désavantage des collectivités locales. En effet, quand on défalque les transferts de recettes correspondant à des transferts de compétences, c'est-à-dire lorsqu'on isole les problèmes spécifiques de la décentralisation et que l'on considère l'ensemble des grandeurs fiscales transférées de l'Etat aux collectivités locales, soit en matière de fonctionnement — dotation globale de fonctionnement — soit en matière d'équipement — dotation globale d'équipement — soit encore en matière de T. V. A. — fonds de compensation de la T. V. A. — on s'aperçoit que le taux réel d'accroissement des concours normaux de l'Etat aux collectivités locales va augmenter, en 1985, non de 11 p. 100, mais de 5,04 p. 100.

Tel est le chiffre officiel qui a été constaté par le comité des finances locales ; c'est un tout petit peu moins que l'évolution de la masse budgétaire que vous nous proposez. Il faut savoir que 4,93 p. 100 sont destinés aux recettes de fonctionnement, car il faut ajouter à la D. G. F. d'autres concours qui augmentent moins qu'elle — son taux de progression est de 5,18 p. 100 — et 5,47 p. 100 aux recettes d'investissement en y intégrant les crédits de la D. G. E.

L'important — c'est le point sur lequel je voulais appeler ce soir l'attention du Sénat — est qu'un tel transfert, qui progresse de 5,04 p. 100, compte tenu des conséquences de la réglementation des prix et des tarifs que, en tant que maire de Nevers, vous connaissez, de la raréfaction des emprunts ainsi que des effets des premières décentralisations, va pousser les collectivités locales quelles qu'elles soient — régions, départements et communes — à majorer leur fiscalité plus que vous n'y songez.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Non !

M. Jean-Pierre Fourcade. Quand j'ai lu dans le fameux tableau que vous avez présenté lors de votre conférence de presse, et malgré vos signes de dénégation, monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vais vous montrer mon budget !

M. Jean-Pierre Fourcade. Vous gérez quelle ville ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je gère un département.

M. Jean-Pierre Fourcade. Il m'étonnerait que la fiscalité dans votre département ne progresse pas, en 1985, de 14 p. 100 à 15 p. 100 par rapport à celle de 1984 !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'en fais publiquement le pari avec vous !

M. Jean-Pierre Fourcade. Nous verrons bien ! Je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'effet de l'augmentation sur le produit national brut de l'ensemble des recettes émanant des régions, des départements et des communes sera, non pas de 0,2 p. 100, comme vous l'avez prévu dans votre compte économique qui fait apparaître le moins 1 p. 100 de prélèvements obligatoires, mais, d'après nos estimations, de 0,45 p. 100 à 0,55 p. 100, ce qui atténue très fortement la baisse de la fiscalité de l'Etat pour les contribuables.

Il est vrai qu'en 1985 la fiscalité de l'Etat diminuera. Malheureusement, dans le même temps, la fiscalité locale augmentera sensiblement, ce qui réduit d'autant la portée de la démonstration et l'efficacité de la mesure. Cela est dû, en grande partie, au fait que les collectivités locales n'ont pas été retenues parmi les priorités de l'action budgétaire. Dès lors, 1985 sera une année difficile pour l'établissement des budgets locaux. Il faut en indiquer dès maintenant les causes, les raisons et les responsabilités afin d'éviter qu'à la fin de 1985 beaucoup de nos concitoyens n'imputent à une gestion un peu trop large et à une fiscalité un peu trop forte des conséquences fort dommageables sur leurs revenus.

Le dernier point concerne l'affaire de l'emprunt. Vous avez cru devoir, à l'Assemblée nationale, sur proposition des députés communistes, adopter un amendement qu'ils présentaient d'ailleurs depuis 1981 et qu'ils ont été bien étonnés de voir accepté par le Gouvernement cette année !

M. Camille Vallin. La persévérance est toujours récompensée ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. Je ne vous le fais pas dire !

Cet amendement que MM. Fabius, Bérégovoy et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, avez accepté cette année, MM. Mauroy, Delors et Mme Lalumière, l'année dernière, l'avaient refusé en des termes parfaitement clairs.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Moi aussi !

M. Jean-Pierre Fourcade. Effectivement !

Est-ce à dire que le deuxième Gouvernement socialiste doit compenser le départ des ministres communistes en acceptant des amendements qu'il refusait autrefois ? Je vous laisse à vos problèmes de coalition !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. L'Histoire jugera !

M. Jean-Pierre Fourcade. Cela me paraît très loin de la fiscalité publique !

Cet amendement est une bêtise pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je voudrais donner rapidement mon sentiment.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est l'emprunt qui est une bêtise !

M. Camille Vallin. Exactement !

M. Jean-Pierre Fourcade. Première raison : cet emprunt — monsieur Bérégovoy, vous vous en souvenez sûrement — avait été émis en 1973 pour financer, par anticipation, une baisse de la T.V.A. Ce rappel est-il tellement gênant qu'il faille absolument « accrocher » quelque chose à cet emprunt aujourd'hui ?

Deuxième raison : cet emprunt donnait aux souscripteurs une garantie européenne ; ce n'était qu'à défaut que la garantie or était donnée, car elle était subsidiaire. Cette garantie or, pourquoi a-t-elle joué ? Parce que le prix de l'or a été libéré, a été réévalué et que l'ensemble des encaisses des particuliers comme des instituts d'émission...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oh non !

M. Jean-Pierre Fourcade. Ecoutez, monsieur Emmanuelli, c'est important !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Giscard l'a déjà fait !

M. Jean-Pierre Fourcade. L'ensemble des encaisses, disais-je, qui comptabilisait l'or à 35 dollars a été multiplié par dix. Je pose une question au Gouvernement : si n'était pas intervenue cette libération du prix de l'or, consécutive aux accords de la Jamaïque, et si la Banque de France n'avait pas comptabilisé à son actif le nouveau prix de l'or à 340 ou 350 dollars l'once, estimez-vous, face à l'énorme endettement que vous avez accumulé depuis quatre ans, que vous pourriez présenter des garanties aussi considérables que celles que vous présentez aujourd'hui ?

M. Camille Vallin. Cela a coûté seize fois la mise !

M. Jean-Pierre Fourcade. L'opération de libération du prix de l'or s'est traduite par une majoration du remboursement et des intérêts d'emprunt, par un enrichissement de l'ensemble de la collectivité nationale...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Payé par les contribuables !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... et c'est parce que figure aujourd'hui au bilan de la Banque de France un compte de réévaluation qui permet de prendre cette plus-value que vous avez, face aux dettes que vous avez souscrites, une contrepartie d'encaisse or qui est tout à fait satisfaisante !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous ne pouvez pas dire cela !

M. Jean-Pierre Fourcade. Vous ne l'auriez pas eue dans le cas inverse ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous ne savez pas bien ce que vous applaudissez !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je souhaite formuler deux autres observations.

Monsieur Emmanuelli, est-il raisonnable d'expliquer à l'opinion publique ébahie qu'une mesure qui est bonne pour dissuader les petits épargnants français — je rappelle qu'au moment de l'emprunt 327 000 personnes physiques ont souscrit — ne doit pas concerner les sociétés d'assurances, les placeurs institutionnels et les porteurs étrangers ?

Quand on modifie le régime fiscal d'un emprunt, sauf pour les placeurs institutionnels et les investisseurs étrangers, n'est-ce pas reconnaître que l'on fait une opération uniquement politique ? Sinon il aurait fallu modifier l'ensemble du régime de l'emprunt d'une façon générale pour tous les porteurs, alors que vous mettez en place un système bizarre qui consiste à considérer que, s'agissant d'un emprunt indexé, on ne peut lui appliquer le droit commun des obligations, à savoir le prélèvement libératoire de 25 p. 100, porté à 26 p. 100 depuis, et qu'on institue une taxation de l'ensemble du système.

Cette affaire va vous rapporter quelques dizaines de millions de francs en 1986.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Plus que cela !

M. Jean-Pierre Fourcade. Non. C'est vous qui l'imaginez ainsi. Je me souviens des assurances formelles que M. Fabius nous donnait à cette tribune, disant que l'impôt sur les grandes fortunes rapporterait de 5 à 7 milliards de francs. Or il a été d'un montant de 3,9 milliards de francs l'année dernière.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il y a un crédit !

M. Jean-Pierre Fourcade. En matière de finances, on se trompe toujours quand on taxe quelque chose.

Cela va donc vous rapporter quelques millions de francs mais vaudra à votre Gouvernement un très grand discrédit, parce que vous aurez remis en cause en cette affaire la parole donnée.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela n'avait-il jamais été fait ?

M. Jean-Pierre Fourcade. Allez expliquer aux petits épargnants que vous avez exonéré de cette mesure les placeurs institutionnels et les investisseurs étrangers ! Vous avez intérêt à leur faire comprendre que c'est une mesure de justice.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je pourrai vous répondre demain !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est donc une mesure politique qui n'a rien à voir avec une bonne gestion et qui malheureusement entâche beaucoup cette loi de finances.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Fourcade, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Fourcade. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je comprends que vous ayez tenu à faire votre démonstration jusqu'au bout !

Les choses ne sont pas exactement comme vous les présentez.

Tout d'abord, ne confondez pas le rendement sur l'or d'un emprunt avec l'évolution des réserves de la Banque de France. Je crois que ce raisonnement-là est impossible à tenir, mais j'y reviendrai demain.

Ce qui est en cause, ce n'est pas, en effet, la totalité de l'amendement communiste, amendement dont nous n'avons pas retenu la première partie...

M. Camille Vallin. Hélas !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... parce que, en effet, nous n'avons pas voulu remettre en cause la parole de l'Etat, quoi qu'il en ait coûté d'ailleurs aux contribuables de notre pays.

Ce qui est en cause, c'est un privilège fiscal attribué à un emprunt indexé, capital et intérêts. Or l'indexation n'a pas joué, en effet, jusqu'aux accords de la Jamaïque ; il faut dire qu'à cette époque, c'est-à-dire de 1973 à 1977, les petits épargnants se sont débarrassés de ce titre qui leur rapportait peu et qui a été racheté, en effet, par les institutionnels et les gros épargnants.

C'est à partir de ce moment-là que s'est posée la question de l'indexation et du privilège fiscal qui avaient été accordés par dérogation à un emprunt qui n'était pas indexé jusqu'alors. Je peux vous dire, monsieur Fourcade, qu'à cette époque, un débat s'est tenu au ministère de l'économie et des finances sur la question de savoir si l'indexation devait faire sortir l'emprunt du privilège fiscal dont il bénéficiait. J'ajoute — je me réserve de revenir en d'autres circonstances sur ce point, car je ne souhaite pas ouvrir une polémique sur cette affaire — que le Président de la République et le Premier ministre de l'époque ont débattu de l'opportunité de maintenir ce privilège fiscal qui ne devait plus s'appliquer. Voilà où est la vraie question.

Pour ce qui nous concerne, nous avons estimé que l'on ne pouvait pas remettre en cause le mécanisme de l'indexation — car c'est le mécanisme sur lequel est fondé l'emprunt — mais qu'il n'y avait aucune raison de maintenir une dérogation s'agissant de cet emprunt indexé et qu'il fallait simplement lui appliquer le droit commun des emprunts indexés. C'est ce que nous avons fait, ni plus ni moins.

Je précise, enfin, que cet emprunt qui aura été une mauvaise affaire pour l'Etat — ce que personne ne conteste : il coûtera 100 milliards de francs pour un rapport de 6,5 milliards de francs — représentera également une triste affaire pour les petits épargnants qui, de 1973 à 1977, n'auront tiré aucun rendement de cet emprunt qu'on leur avait présenté comme mirifique.

Voilà la vérité ! Je tenais à vous la dire ce soir.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Je vous répondrai sur deux points et je m'arrêterai pour ne pas éterniser ce débat.

Vous dites d'abord que le coût de cet emprunt est exorbitant, plus cher que les nationalisations.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Absolument !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je me permettrai de vous rappeler à la décence. Cet emprunt, qui pendant quinze ans s'est traduit par des versements d'intérêts et de capital, va coûter 100 milliards de francs, effectivement au prix actuel de l'or. Or, en 1988, date du remboursement de cet emprunt, la seule annuité de la dette extérieure que vous avez contractée depuis 1981 représentera un coût également proche de 100 milliards de francs ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour quelle somme ?

M. Jean-Pierre Fourcade. La dette extérieure dont vous avez vous-même augmenté le montant pèsera terriblement sur nos finances en 1988. On verra alors qui sera au Gouvernement, mais cette dette constituera un lourd handicap pour les responsables de la gestion de notre pays en 1988 ; comparez à cela un emprunt qui, pendant quinze ans, aura produit du capital et des intérêts.

Si vous dites que c'est scandaleux, que c'est une mauvaise affaire, que ne dites-vous pas alors d'une gestion qui, depuis trois ans, se traduit par une réelle augmentation de la dette extérieure ! (*M. Pintat applaudit.*)

Enfin, dernier élément, monsieur le ministre, si vraiment les petits porteurs avaient vendu leurs coupons de titres 7 p. 100 aux compagnies d'assurances, pourquoi alors modifier, autrement que pour des raisons politiques, le régime fiscal de cet emprunt puisque, d'après ce que vous venez de dire, il n'y en a plus en circulation ; tous les titres sont détenus par les investisseurs institutionnels ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Les gros !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je ne crois pas beaucoup à la théorie des gros épargnants mais plutôt à la théorie des investisseurs institutionnels. Vous les avez exonérés de la mesure. Par conséquent, au point de vue financier, vous n'avez rien fait.

Vous avez fait une opération politique ; il faut en assumer les conséquences.

M. Camille Vallin. Y a-t-il de gros porteurs dans la salle ?

M. Jean-Pierre Fourcade. Non, on vient de me dire qu'il n'y a plus de gros porteurs individuels.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'ai pas dit cela !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous dérapons.

M. Jean-Pierre Fourcade. Dans les réserves du Sénat, peut-être.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Fourcade, veuillez terminer votre exposé.

M. Jean-Pierre Fourcade. Je termine. Perspectives économiques risquées et aléatoires et, surtout, perspectives de connaître, en 1985, la troisième année de croissance faible avec les conséquences que l'on devine sur l'emploi — je traiterai des problèmes de l'emploi dans une autre séance — une politique qui désavantage les collectivités locales et sur laquelle il faudra bien revenir de manière à préciser, à corriger, à modifier l'ensemble des mécanismes de décentralisation ; une bêtise s'agissant de l'emprunt ; voilà quelques-unes des caractéristiques de ce budget.

Il marque, par ailleurs, un certain nombre d'orientations que vous avez fort bien défendues et que M. Blin a présentées à la tribune. Je ne crois pas, quand on cède aux amendements et quand on cède au goût de faire des coups politiques, que ce soit par ces méthodes que l'on restaure la confiance dans notre pays. Or, ce pays a besoin de confiance.

Heureusement, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les échéances électorales sont assez proches. Le moment n'est plus très éloigné maintenant où le Gouvernement auquel vous appartenez devra rendre ses comptes et présenter son bilan. Ce jour-là, ce sera la fin des illusions, des trompe-l'œil ; les coups politiques n'auront pas servi, je crois, à grand chose dans cette affaire. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous parlez en expert !

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Le Gouvernement répondra au début de la prochaine séance, avant le passage à la discussion des articles.

— 5 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Salvi, une proposition de loi tendant à rétablir la liberté des communes pour la création et la suppression des caisses des écoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 75, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Francis Palmero, une proposition de loi modifiant l'article L 27 du code des débits de boissons en faveur des cabarets d'auteurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 76, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68, 1984-1985).

Le rapport sera imprimé sous le n° 69 et distribué.

— 7 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, Albert Vecten, Adolphe Chauvin, Adrien Gouteyron, Marcel Vidal, Jean Delaneau, Mmes Hélène Luc, Brigitte Gros, MM. Charles Pasqua et Jacques Pelletier, un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68, 69, 1984-1985).

L'avis sera imprimé sous le n° 70 et distribué.

J'ai reçu de MM. Michel Sordel, Jean Puech, Charles-Edmond Lenglet, Francisque Collomb, Marcel Lucotte, Jacques Valade, Raymond Brun, Mme Monique Midy, MM. Marcel Daunay, Roger Rinchet, Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Claude Prouvoyeur, Robert Laucournet, Maurice Janetti, Paul Malassagne, Richard Pouille, Georges Berchet, Bernard Legrand, Yves Le Cozannet, Jean-Marie Rausch, Lucien Delmas et Pierre Lacour, un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68, 69, 1984-1985).

L'avis sera imprimé sous le n° 71 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Gérard Gaud, Paul Alduy, Jacques Genton, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Albert Voilquin et Max Lejeune, un avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68, 69, 1984-1985).

L'avis sera imprimé sous le n° 72 et distribué.

J'ai reçu de MM. André Rabineau, Jean Chérioux, Louis Boyer, Louis Souvet, Jean Madelain, Louis Caiveau, Roger Lise et Charles Bonifay, un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68, 69, 1984-1985).

L'avis sera imprimé sous le n° 73 et distribué.

J'ai reçu de MM. Pierre Salvi, Germain Authié, Louis Virapoullé, Jean-Marie Girault et Paul Girod, un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68, 69, 1984-1985).

L'avis sera imprimé sous le n° 74 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 20 novembre 1984, à seize heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 68 et 69 (1984-1985). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Première partie. — Conditions générales de l'équilibre financier :

— Articles 1^{er} à 34 et état A.

(*Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.*)

Vote de la première partie de la loi de finances pour 1985.

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1985.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1985.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1985 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 20 novembre 1984, à une heure cinquante-cinq.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Errata.

I. — *Au compte rendu intégral de la séance du 6 novembre 1984.*

Page 3000, 1^{re} colonne, paragraphe I (errata au compte rendu intégral de la séance du 25 octobre 1984) :

Supprimer le dernier erratum.

Page 3000, 1^{re} colonne, paragraphe II (errata au compte rendu intégral de la séance du 26 octobre 1984) :

Supprimer le dernier erratum.

II. — *Au compte rendu intégral de la séance du 8 novembre 1984.*

Titre : Définition et mise en œuvre de principes d'aménagement.

Page 3058, 1^{re} colonne, dans le texte proposé par l'article 8 du projet pour l'article L. 213-1 du code de l'urbanisme, alinéa « c », 2^e ligne :

Au lieu de : « ... la loi n° 71-759 du 16 juillet 1971 »,

Lire : « ... la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 ».

Page 3097, 2^e colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 53 pour l'article L. 332-6 du code de l'urbanisme, 3^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « à l'article L. 332-6 bis »,

Lire : « à l'article L. 332-6-1 ».

Page 3101, 2^e colonne, dans le texte proposé pour l'article 22, 7^e ligne :

Au lieu de : « Art. L. 332-15. — »,

Lire : « Art. L. 332-15. — ».

Page 3108, 1^{re} colonne, 42^e ligne :

Après les mots : « ... du texte proposé par l'amendement n° 143... »,

Ajouter les mots : « ... pour l'article L. 123-8 du code de l'urbanisme ».

Page 3109, 2^e colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 132 pour le XXX de l'article 24, 3^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « ... le respect de sujétions »...

Lire : « ... le respect des sujétions »...

Nomination de rapporteurs.

Loi de finances pour 1985.

Rapporteur général : M. Maurice Blin.

RAPPORTEURS SPÉCIAUX

I. — *Budgets civils.*

A. — Budget général.

Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi :	MM.
I. — Section commune	Jacques Mossion.
II. — Santé, solidarité nationale	Marcel Fortier.
III. — Travail, emploi	Jacques Mossion.
Agriculture	Henri Torre.
Anciens combattants	Michel Maurice-Bokanowski.
Commerce, artisanat et tourisme :	
Commerce et artisanat	René Ballayer.
Tourisme	Bernard Pellarin.
Culture	Maurice Schumann.
Départements et territoires d'outre-mer ..	Henri Goetschy.
Economie, finances et budget :	
I. — Charges communes	André Fosset.
II. — Services financiers	Michel Manet.
Consommation	Michel Manet.

Education nationale :	MM.
I. — Enseignement scolaire	Gérard Delfau.
II. — Enseignement universitaire ..	Jacques Descours Desacres.
Environnement	Fernand Lefort.
Intérieur et décentralisation :	
Administration centrale et sécurité ..	Joseph Raybaud.
Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation	René Monory.
Jeunesse et sports	Stéphane Bonduel.
Justice	Georges Lombard.
Mer :	
Marine marchande	Camille Vallin.
Ports	Tony Larue.
Plan et aménagement du territoire	Geoffroy de Montalembert.
Recherche et technologie	Pierre Crozé.
Redéploiement industriel et commerce extérieur :	
I. — Redéploiement industriel et recherche et technologie. — Services communs	Jean Chamant.
II. — Redéploiement industriel	Jean Chamant.
Commerce extérieur	Tony Larue.
Relations extérieures :	
I. — Services diplomatiques et généraux	Josy Moinet.
II. — Coopération et développement.	André-Georges Voisin.
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux	Robert Guillaume.
Economie sociale	Fernand Lefort.
Information	Jean Cluzel.
II. — Secrétariat général de la défense nationale	Christian Poncelet.
III. — Conseil économique et social ..	Fernand Lefort.
Urbanisme, logement et transports :	
I. — Urbanisme et logement	Jean François-Poncet.
II. — Transports :	
1. Section commune	Mlle Irma Rapuzzi.
2. Aviation civile	M. Jean-François Pintat.
3. Transports intérieurs :	
Transports terrestres	Mlle Irma Rapuzzi.
Routes	MM. Michel Dreyfus-Schmidt.
Voies navigables	Jean-Pierre Masseret.
4. Météorologie	Jean-François Pintat.

B. — Budgets annexes.

MM.

Imprimerie nationale	Pierre Gamboa.
Journaux officiels	Pierre Gamboa.
Légion d'honneur - Ordre de la Libération.	Henri Duffaut.
Monnaies et médailles	Michel Dreyfus-Schmidt.
Navigation aérienne	Jean-François Pintat.
Postes et télécommunications	Louis Perrein.
Prestations sociales agricoles	Henri Torre.

II. — *Défense.*

A. — Budget général.

MM.

Exposé d'ensemble	Jean Francou.
Dépenses ordinaires	Modeste Legouez.
Dépenses en capital	Jean Francou.

B. — Budget annexe.

Essences	M. Michel Manet.
----------------	------------------

III. — *Autres dispositions.*

MM.

Comptes spéciaux du Trésor	Christian Poncelet.
Communication audiovisuelle (organismes créés par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982)	Jean Cluzel.

RAPPORTEURS POUR AVIS

Commission des affaires culturelles.

Tomes :

- I. — Culture, M. Michel Miroudot.
- II. — Cinéma-théâtre dramatique, M. Jacques Carat.
- III. — Environnement, M. Hubert Martin.
- IV. — Enseignement scolaire, M. Paul Séramy.
- V. — Enseignement agricole, M. Albert Vecten.
- VI. — Enseignements supérieurs, M. Adolphe Chauvin.
- VII. — Recherche scientifique et technique, M. Adrien Gouteyron.
- VIII. — Enseignement technique, M. Marcel Vidal.
- IX. — Education physique et sportive, M. Jean Delaneau.
- X. — Jeunesse et sports, M. Jean Delaneau.
- XI. — Temps libre et éducation populaire, Mme Hélène Luc.
- XII. — Information-presse, Mme Brigitte Gros.
- XIII. — Communication audiovisuelle, M. Charles Pasqua.
- XIV. — Relations culturelles, scientifiques et techniques, M. Jacques Pelletier.

Commission des affaires économiques et du Plan.

Tomes :

- I. — Agriculture, M. Michel Sordel.
- II. — Aménagement rural, M. Jean Puech.
- III. — Industries agricoles et alimentaires, M. Charles-Edmond Lenglet.
- IV. — Industrie, M. Francisque Collomb.
- V. — Energie, M. Marcel Lucotte.
- VI. — Recherche scientifique, M. Jacques Valade.
- VII. — Commerce et artisanat, M. Raymond Brun.
- VIII. — Consommation et concurrence, Mme Monique Midy.
- IX. — Commerce extérieur, M. Marcel Daunay.
- X. — Aménagement du territoire, M. Roger Rinchet.
- XI. — Plan, M. Bernard Barbier.
- XII. — Routes et voies navigables, M. Jacques Braconnier.
- XIII. — Logement, M. Robert Laucournet.
- XIV. — Ports maritimes, M. Claude Prouvoveur.
- XV. — Urbanisme, M. Maurice Janetti.
- XVI. — Tourisme, M. Paul Malassagne.
- XVII. — Environnement, M. Richard Pouille.
- XVIII. — Transports terrestres, M. Georges Berchet.
- XIX. — Aviation civile, M. Bernard Legrand.
- XX. — Marine marchande, M. Yves Le Cozannet.
- XXI. — Postes et télécommunications, M. Jean-Marie Rausch.
- XXII. — Départements d'outre-mer, M. Lucien Delmas.
- XXIII. — Territoires d'outre-mer, M. Pierre Lacour.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Tomes :

- I. — Affaires étrangères, M. Claude Mont.
- II. — Coopération, M. Gérard Gaud.
- III. — Relations culturelles, M. Paul Alduy.
- IV. — Défense. — Section commune, M. Jacques Genton.
- V. — Défense. — Section Gendarmerie, M. Michel Caldagués.
- VI. — Défense. — Section Forces terrestres, M. Jacques Chaumont.
- VII. — Défense. — Section Air, M. Albert Voilquin.
- VIII. — Défense. — Section Marine, M. Max Lejeune.

Commission des affaires sociales.

Tomes :

- I. — Anciens combattants, M. André Rabineau.
- II. — Solidarité nationale : santé, M. Jean Chérioux.
- III. — Solidarité nationale : Sécurité sociale, M. Louis Boyer.
- IV. — Travail-emploi, M. Louis Souvet.
- V. — Formation professionnelle, M. Jean Madelain.
- VI. — Prestations sociales agricoles, M. Louis Caiveau.
- VII. — Départements d'outre-mer, M. Roger Lise.
- VIII. — Logement social, M. Charles Bonifay.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Tomes :

- I. — Intérieur, M. Pierre Salvi.
- II. — Justice, M. Germain Authié.
- III. — Départements d'outre-mer, M. Louis Virapoullé.
- IV. — Territoires d'outre-mer, M. Jean-Marie Girault.
- V. — Protection civile, M. Paul Girod.

**Ordre de discussion du projet de loi de finances pour 1985
établi par la conférence des présidents du 8 novembre 1984.**
(Discussion des articles et des crédits.)

DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
<i>Mardi 20 novembre (à 16 h et le soir).</i>	
(N.B. : la commission des finances se réunira le matin et éventuellement avant la séance de l'après-midi pour l'examen des amendements à la première partie.)	
Examen des articles de la première partie	6 h 30
<i>Mercredi 21 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>	
Examen des articles de la première partie (suite) ..	} 10 h 30
Éventuellement, deuxième délibération sur la première partie	
Explications de vote	
Vote sur l'ensemble de la première partie (scrutin public ordinaire de droit)	
<i>Jeudi 22 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>	
Départements et territoires d'outre-mer	5 h 30
Budget annexe P. T. T.	4 h 45
<i>Vendredi 23 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>	
Éducation nationale (plus art. 88)	10 h
<i>Samedi 24 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>	
Jeunesse et sports	3 h
Communication audiovisuelle (art. 60 et lignes 52 et 53 de l'état E annexé à l'art. 55)	5 h
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux :	
Information	1 h 30
<i>Dimanche 25 novembre.</i>	
Éventuellement, discussions reportées.	
<i>Lundi 26 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>	
Commerce, artisanat et tourisme (plus art. 83 et 84) ..	5 h 15
Économie, finances et budget :	
I. — Charges communes (dont rapatriés) (plus art. 85 à 87)	2 h 30
II. — Services financiers (plus art. 86 bis) :	
Consommation	1 h 15
Comptes spéciaux du Trésor (plus art. 45 à 54)	1 h
Budget annexe Monnaies et médailles	0 h 15
Budget annexe Imprimerie nationale	0 h 15
<i>Mardi 27 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>	
Recherche et technologie	3 h
Redéploiement industriel et commerce extérieur :	
I. — Redéploiement industriel et recherche et technologie. Services communs	5 h 15
II. — Redéploiement industriel (plus art. 89) ..	
Commerce extérieur (crédits inscrits à économie, finances et budget) :	
II. — Services financiers	2 h 30
<i>Mercredi 28 novembre (à 15 h et le soir).</i>	
(N.B. : la commission des finances se réunira le matin pour l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi.)	
Budget annexe Légion d'honneur et ordre de la Libération	0 h 30
Justice	4 h
Mer (ports, marine marchande)	3 h

DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE	DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
<i>Jeudi 29 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>		<i>Vendredi 7 décembre (le matin, à 15 h et le soir).</i>	
Budget annexe prestations sociales agricoles	2 h	(N.B. : la commission des finances se réunira l'après-midi, à l'issue de l'examen du budget de la culture, pour examiner les amendements à la deuxième partie.)	
Agriculture (plus art. 81, 81 bis et 81 ter)	9 h	Culture	5 h 30
<i>Vendredi 30 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>		Environnement	2 h 45
Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi :		<i>Samedi 8 décembre (à 10 h 30, 15 h et le soir).</i>	
II. — Santé, solidarité nationale (plus art. 80) ..	7 h	Examen des articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits.	
III. — Travail, emploi	3 h 30	Eventuellement, deuxième délibération.	
I. — Section commune		Explications de vote.	
<i>Samedi 1^{er} décembre.</i>		Scrutin public à la tribune de droit.	
QUESTIONS ORALES			
REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT			
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)			
<i>Mesures envisagées pour atténuer les effets de la restructuration des aciéries de moulage.</i>			
571. — 10 novembre 1984. — M. Maurice Schumaker demande à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour atténuer les effets de la « restructuration » des aciéries de moulage. Il lui demande si elle est informée de l'émotion provoquée dans la région du Nord par la situation des aciéries Haine Saint-Pierre de Lesquin, qui — selon les informations puisées aux meilleures sources — restent très compétitives.			
<i>Difficultés des départements concernés par la lutte pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux d'alimentation.</i>			
572. — 19 novembre 1984. — M. Stéphane Bonduel fait part à M. le ministre de l'agriculture des difficultés que vont inévitablement rencontrer les départements concernés par la lutte pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux d'alimentation. En effet, dans plusieurs départements français, la teneur en nitrates des eaux destinées à la consommation atteint déjà une concentration critique, voire alarmante (supérieure à 75 milligrammes par litre). D'autre part, une directive du Conseil des Communautés européennes a fixé à 50 milligrammes par litre la concentration maximale admissible; ces dispositions devant être obligatoirement applicables dès août 1985. Il lui fait remarquer que les dotations spécifiques mises à la disposition des départements concernés, tant au niveau des crédits budgétaires du ministère de l'agriculture que du fonds national pour le développement des adductions d'eau, sont notablement insuffisantes pour poursuivre et mener à bien à l'échéance prévue le programme de lutte contre les nitrates, compte tenu que les autres dépenses couvertes par ces crédits budgétaires ne peuvent être amputées pour concourir à ce programme spécifique. Il lui demande si un abondement ne devrait pas être impérativement trouvé dans le cadre, notamment, des autorisations nouvelles affectées au F.N.D.A.E.			

Jeudi 29 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).

Budget annexe prestations sociales agricoles 2 h
Agriculture (plus art. 81, 81 bis et 81 ter) 9 h

Vendredi 30 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).

Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi :
II. — Santé, solidarité nationale (plus art. 80) .. 7 h
III. — Travail, emploi 3 h 30
I. — Section commune

Samedi 1^{er} décembre.

Eventuellement, discussions reportées.

Lundi 3 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).

Urbanisme, logement et transports :
Urbanisme et logement 4 h
Transports (plus art. 59 et 71) 6 h 30
Budget annexe navigation aérienne (plus art. 41) ... 0 h 30

Mardi 4 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).

Plan et aménagement du territoire 3 h
Défense (plus art. 38 et 39) 7 h 45
Budget annexe essences (plus art. 44)

Mercredi 5 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).

(N.B. : délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie : 17 h.)

Anciens combattants (plus art. 82) 3 h

A 15 heures.

Intérieur et décentralisation (plus art. 88 bis) 6 h 30
Services du Premier ministre :
II. — Secrétariat général de la défense nationale 0 h 30
III. — Conseil économique et social 0 h 15
Budget annexe Journaux officiels 0 h 15

Jeudi 6 décembre (le matin, à 15 h et le soir).

Relations extérieures 7 h 30
Services du Premier ministre :
I. — Services généraux (dont formation professionnelle, droits de la femme, risques naturels, fonction publique, relations avec le Parlement) 2 h 45
Economie sociale 0 h 15